

Histoires du Vieux Chauffailles

Groupe HGSB

1 mars 2024

Introduction

1.1 Préface

En choisissant d'offrir à nos contemporains ces pages écrites il y a presque une centaine d'années, nous avons pris le risque de quelques rajouts peut-être discutables :

Le fonds documentaire, majoritairement restreint aux archives municipales découvertes par notre érudit local Henri Lamure, n'a pas été complété par de grandes recherches dans les archives départementales ou privées.

Nous ne disposons pas d'étude circonstanciée sur la population brionnaise de l'ancienne châtelainie royale, hormis quelques pages tirées de l'œuvre de Monsieur Perche.

Une lecture systématique des archives de justice du château de Drée pourrait nous renseigner davantage sur les conditions de vie de nos ancêtres. Laissons ce travail à de jeunes étudiants en master d'histoire moderne...

Que nous restait-il à faire, que dire de plus dans ces pages que nous présentons, par rapport à ce qui a été dit et écrit dans d'anciens bulletins paroissiaux ?

– Les origines de nos villes seraient-elles antérieures à celle de la forteresse dunoise ?

– Verrait-on resurgir des plaines du Danube quelque mercenaire gallo-romain gratifié d'une terre à Mazoncle pour avoir assuré la surveillance d'un itinéraire stratégique vers l'étain de la Cornouaille, à l'époque des empereurs Antonins ?

Pardonnez-nous, cher lecteur, d'avoir fait le choix de nous rapprocher de la grande histoire, celle de la fin du Téméraire dans les collines de Suisse et les plaines glacées de Nancy.

De plus, autour de ce grand prince, il nous a semblé nécessaire de faire ressortir la part de grandeur prise dans cette rivalité par nos familles nobles régionales : Les d'Amanzé, Damas, Chantemerle...

Comment faire pour présenter un nouvel éclairage sur notre histoire chauffailonne, pardon tafaïllonne... sinon en rajoutant des notes en fin de nos chapitres ?

Mais heureusement, un fidèle et sérieux ami de notre village s'est chargé d'agrémenter toute cette histoire de ses merveilleux dessins, témoignages croqués, presque comme sur le vif...

Enfin, impétueux lecteur, n'hésitez pas à user de la table des matières en début de cet ouvrage et du lexique en fin du livre pour vous consacrer à la lecture des parties qui vous paraîtront être... les plus intéressantes.

Remerciements

Nous remercions les membres du groupe « Histoire et Généalogie du Sud-Brionnais¹ » qui ont participé à la reprise du livre *Vieux Chauffailles*, particulièrement Jacques Moutié qui a illustré cet ouvrage avec de merveilleux dessins, puis Marie-Odile et Pierre Bajard, Jean-Jacques Dravet et Armand Accary qui ont assuré la frappe et la mise en page de ce document.

A. ACCARY (membre du HGSB)

¹ Groupe de bénévoles qui gèrent des sites de généalogie et d'histoire locale depuis 14 années : [aec.accary.free.fr], [pjpgmartin.free.fr], [suitegen.free.fr]. Réunions annuelles en Juillet, dans des locaux prêtés par les municipalités. Contacts mail : [||aec.accary@free.fr], [pjp.martin@free.fr].

1.2 Préface de Monsieur G. Michaud

Ce pays est en vérité une nouveauté. Je dis une nouveauté, car dans notre siècle que plus rien n'étonne où tout est découvert, où rien ne reste caché, cette vallée presque anonyme du Botoret reste " sans intérêt " pour le géographe et sans renseignement pour le bibliophile. Le touriste seul, au hasard d'un itinéraire de voyage, et pour peu qu'un relais-repas à Chauffailles lui ait donné la béate satisfaction du bien-manger, est capable d'en faire la découverte.

D'agrestes coteaux mi-boisés, mi-prairies, encerclent l'étroit vallon creusé dans le granit rouge par le ruisseau inoffensif. Les prés sont verts depuis la base de la pente jusqu'à la lisière des bois où s'accrochent les bruyères roses et les grappes sanglantes des digitales. Puis les bosquets de pins aériens alternent avec les sapins plus altiers, à travers lesquels émergent, comme des bourgeois cossus à travers une foule populaire, de grands châtaigniers aux fortes senteurs, des merisiers mouvants, de petits chênes dorés ou quelques gros noyers à structures massives. Cette faune sylvestre balance au gré de l'âpre vent qui vient des Cévennes, son branchage capricieux, alors que le sol est lambrissé de hautes fougères, des tapis de myrtilles et des ballets noirâtres de genêts, auxquels le printemps accroche chaque année une gloire d'or vif.

Les hameaux, avec leurs fermes aux toits rouges, émaillent en tous les coins le paysage candide, et le bourg, construit en bordure de la grand route et grimant sur la colline, étale sans prétention son aggloméré de maisons. Le chemin de fer gravit allègrement les pentes, à flanc de coteau, escalade les trous sur de hardis viaducs et se développe sur le fond montagneux qui borne, au Sud, l'horizon. Tandis qu'à l'Ouest et au Nord la vue s'allonge sur le pays mamelonné du Charollais, dénombre les chemins blancs qui coupent les embouches, et découvre toute une symphonie en vert, semée des points blancs que forment les vaches en pâture.

Il fait bon voir au matin les vapeurs blanches de la plaine en miniature fondre au soleil levant qui chasse les grandes ombres du creux de l'entonnoir! Il fait bon aussi contempler les soirs calmes, les teintes violettes des lointains, le mystère des cimes du Beaujolais et les mille fumées des foyers qui s'allument pour le repas, comme autant d'encens qu'on sacrifiait dans l'antiquité aux dieux Lares !

Il fait bon écouter enfin les bruits et les chants! Grondements confus des usines d'où se détache parfois le clapotis plus sec et plus vibrant d'un atelier tout proche ; appels isolés des hommes aux champs, cris des enfants à leurs jeux, chanson subtile des insectes et des oiseaux et, dominant tout, les ondes musicales variées, nuancées de la troublante voix du vent, qui court dans les bois ou qui rase les moissons, en ramassant au vol tous les parfums d'un sol humide et frais comme un fruit de saison.

Ces harmonies de l'imagination, ces parfums insaisissables, ces visions changeantes évoquent l'appel du passé. Le passé lointain et fruste d'un pays qu'on croit sans histoire et qui pourtant renferme des légendes, ses combats, ses cruautés, ses appétits, ses espoirs, ses réalisations et peut-être aussi la synthèse de son idéal !

Les pages qui sont ouvertes au lecteur de cet ouvrage renferment une documentation précise et réalisent, dans le récit d'une succession de petits faits une œuvre très étudiée, très approfondie et surtout très sincère. Nous avons accepté de présenter le livre de Monsieur Lamure parce que nous savons d'avance l'intérêt que peuvent dégager un travail aussi consciencieux et un souci aussi ardent de la vérité, même la plus puérile. L'auteur a mis dans ce livre l'âme de sa race laborieuse et humble, fidèle au souvenir, patiente dans l'élaboration de son œuvre, et tenace dans le maintien de ses traditions.

Un charme s'élève graduellement de cette glane de documents qui, pris séparément n'offrent qu'un intérêt documentaire et qui, rassemblés, rejoints, forment la trame de cette histoire de Chauffailles et de sa région.

Car c'est bien là travail de tisseur que de placer côte à côte des fils plus ou moins ténus, plus ou moins grossiers, plus ou moins souples, pour les souder ensemble par l'inlassable navette du temps qui a fabriqué le tissu même de ce livre.

Et l'on croit encore entendre en tournant les feuillets, le tic-tac du métier, dont la cadence, mène dans ce pays les gens et les choses, et dont le produit merveilleux : la soie, se déroule en un doux bruissement comme déroulera la lecture d'une histoire d'autrefois.

G. MICHAUD

Table des matières

Origines antiques (II ^e - III ^e siècles).....	9
2.1 Les origines romaines de Chauffailles.....	9
2.1.1 Un complément d'enquête.....	14
2.1.2 Le socle de la stèle est à Autun.....	16
2.1.3 La légende à oublier, première mention du nom.....	17
2.2 Annexes du Chapitre.....	19
2.2.1 Le congrès de Lyon (1990).....	19
2.2.2 Résumé extrait des conclusions du congrès	20
2.2.3 Épitaphe et datation estimée.....	20
2.3 La nécropole trouvée par le sieur Martin (1900)	20
L'Abbaye de Saint-Rigaud (1065-1793).....	23
3.1 La fondation de l'Abbaye de Saint-Rigaud.....	23
3.1.1 La fin des vicomtes de Mâcon.....	25
3.1.2 Le passage de Pierre l'Hermitte.....	27
3.2 Les donations à l'Abbaye.....	27
Les guerres de Bourgogne (1469-1478).....	30
4.1 Le début de l'histoire.....	30
4.2 Le rêve bourguignon, guerre de 100 ans.....	34
4.2.1 Prologue.....	34
4.2.2 Développement du conflit.....	34
4.2.3 Épilogue.....	38
4.3 La prestation de serment : extrait de l'ouvrage de L. Lex.....	40
4.4 Premier recensement (1478).....	43
Les guerres de religion.....	46
5.1 La guerre, désolation et reconstruction de Saint- Rigaud.....	46
5.1.1 L'assassinat de Bonnaventure Ducarre.....	47
5.1.2 L'affaire Marguerite Fanjoux.....	49

5.2	La fin de l'Abbaye de Saint-Rigaud.....	50
5.3	Origine des Armes de la Ville de Chauffailles..	51
5.4	Lutte des Protestants et Catholiques.....	52
	La noblesse.....	56
6.1	Les origines de la famille Villon.....	56
6.1.2	La reprise de la terre de Villon.....	57
6.2	Les origines de la famille d'Amanzé.....	60
6.3	La généalogie d'Amanzé.....	61
	Le Trésor des Amanzé.....	69
7.1	Le décès d'Antoine en 1678.....	69
7.2	Le procès entre les familles d'Amanzé et de Saint-Georges.....	69
7.3	La descendance de Jacques et Anne Rolin.....	78
7.4	Les seigneurs de Chauffailles.....	81
7.4.1	La bataille de Lyon, mort du Marquis de Vichy (1793).....	84
7.4.2	Mort de Cécile d'Amanzé (1802).....	86
7.5	Notes de M. le Curé Aucourt.....	86
	La Révolution de 1789.....	90
8.1	Philibert Pitoys et Antoine Arnaud.....	92
8.2	Le Citoyen Antoine Fleury.....	98
8.2.1	Déclaration du citoyen Antoine Fleury.....	99
8.2.2	L'annexion du presbytère.....	100
8.2.3	Appels aux volontaires.....	103
8.2.4	Création des fêtes révolutionnaires.....	104
8.3	Fête de la victoire.....	105
8.4	Copie d'un document - Année 1793.....	108
8.5	Les prestations de serment à la République..	109
8.6	Le Terroriste Lapalus.....	110
8.6.1	Les témoignages contre Lapalus.....	110
8.7	L'occupation autrichienne (1815).....	113
	Les maires de Chauffailles 1789-1870.....	116
9.1	Les maires depuis la révolution, jusqu'à 1870	116
9.2	Claude Troncy maire.....	117
9.2.1	Les grèves à Chauffailles (1845).....	120
9.4	Démolition de la vieille église.....	123

9.5 Auguste Goyne.....	124
9.5.1 le procès contre les riverains de l'allée du château.....	125
Églises ancienne et nouvelle.....	130
10.1 Un ermitage éphémère à Chauffailles.....	130
10.2 Église ancienne.....	132
10.2.1 Description de la vieille église : visite pastorale de 1745.....	133
10.2.1.1 Chapelle Ste Cécile.....	134
10.2.1.2 Chapelle du Rosaire.....	134
10.2.1.3 Chapelle de Notre Dame.....	134
10.2.1.4 Sacristie.....	135
10.2.1.5 Clocher.....	135
10.2.1.6 Le cimetière.....	135
10.2.1.7 Les fonds de Cure.....	136
10.2.2 Curés de Chauffailles 1610-1900.....	138
10.3 Nouvelle Église.....	141
10.3.1 Construction de l'église.....	141
10.3.2 Construction du clocher.....	146
Conclusions.....	148

Origines antiques (II^e – III^e siècles)

2.1 Les origines romaines de Chauffailles

Avant le X^e siècle, seuls Mussy, Chassigny et même le petit village de Ventrigny sont désignés dans des Chartes, nous avons donc la certitude que Chauffailles n'existait pas à cette époque et ne pouvait être que sur un sentier mettant en relation les sites de Beaujeu et Dun. La contrée était sous la suzeraineté des comtes de Mâcon, placée dans le pagus de Dun, suivant les uns, dans celui de Tourvéon, suivant les autres. Notre territoire était toujours contesté entre le Mâconnais et le Lyonnais. Le pagus qui s'est fait plus tardivement formait un territoire parfois fort étendu, divisé lui-même en Agri ou Ager qui étaient des chefs-lieux. D'après le

cartulaire de Savigny, publié par Bernard² Tancon (Tecomensis Ager) était chef-lieu et Saint-Germain-la-Montagne faisaient partie du pagus de Tourvéon. Suivant cette Charte, nous aurions fait partie du pagus de Tourvéon. La vallée du Botoret, fréquentée par des moines, des soldats ou des chasseurs n'était alors que marécages et forêts. Un mausolée avait cependant été érigé sur cette route par un nommé Tarsus qui marqua les origines de notre pays. Quelques huttes formant un hameau plus favorisé que d'autres par sa situation, attirèrent à eux une population agricole. Les habitations rurales regroupées autour d'un noyau primitif devinrent un village. Cette petite agglomération devait amener la construction d'une chapelle destinée à pourvoir au besoin religieux, et la chapelle fit naître la paroisse rurale.

Les XI^e et XII^e siècles ont été féconds au développement de paroisses nouvelles, notre pays daterait de cette époque. Dans le cartulaire de Saint-Vincent³, nous trouvons pour la première fois la mention de Chauffailles faite par un chapelain desservant notre petite église. Le damoiseau Pierre de Saint-Jean mourut en 1271, après avoir disposé de ses biens par testament. Sur les instances de quelques parents ou amis du défunt, l'évêque Guichard commit Jacob, archiprêtre de Beaujeu, pour recevoir, en présence des parties intéressées, les témoignages des personnes présentes au moment de ces dispositions. L'archiprêtre ayant accompli sa mission, transmit les dispositions suivantes à l'évêque.

Voici le texte original retranscrit. Au mois de mars, le jour indiqué, la publication en fut faite en présence de la sœur du défunt et procès-verbal en fut réglé. Le principal témoin Jean, Chapelain de Chauffailles, déposa ainsi : « *Pierre de Saint-Jean, atteint de la maladie dont il est mort, désirait être inhumé dans le cimetière de Saint-Rigaud. À cet effet, il donna à la dite église son tènement des Mures qu'il tenait d'elle en fief. De plus il ajouta qu'à l'égard de ses autres biens mobiliers et immobiliers, il s'en rapportait pleinement à ce*

² Cartulaire de l'abbaye de Savigny. Suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay. Volume 1, cartulaire de Savigny, publ. par A. Bernard, 1853

³ Section Saint-Rigaud, année 1270

qu'ordonnerait le moine Simon son frère, ce qu'il était prêt à confirmer par serment. On demanda au témoin comment il connaissait ces dispositions, il répondit qu'il était présent. En quel lieu avaient-elles été faites – Dans la maison du Damoiseau Guillaume Gaudemart en la paroisse de Mardore – À quelle époque – Le lundi soir mardi de la Pentecôte 1271. »

Dans la seconde moitié du x^e siècle, nous voyons le comte de Mâcon, entouré de ses fidèles, présider une cour féodale⁴ ainsi conçue : « À Mâcon, devant le comte Léotald, entouré de ses fidèles, Walter vicomte, Marduin, Ralit, Robert et plusieurs autres, se présentèrent plusieurs chevaliers de Saint-Vincent. Ils se plaignirent que les fidèles s'étaient emparés de l'église de Saint-Martin-de-Licy (sic), située dans le pagus de Dun, bien que Saint-Vincent en ait été investi depuis nombre d'années. Le comte s'enquit de ce fait près de ses fidèles de la région et d'habitants circonvoisins, reconnut la justice de la réclamation et rendit aux chevaliers ladite église. »

Saint Louis, roi de France, ayant acquis le comté de Mâcon, acquisition du comté de Mâcon (1238) en 1238, son bailli lui rendit compte des revenus du bailliage, l'on voit figurer parmi les prévôtés, celles de Charlieu, Châteauneuf, et en la contrée de Dun, Mussy, Chassigny, Varennes.



Figure 2.2: Charlieu-St Fortuna

Nous avons tenu par cet exposé à montrer que les chartes des cartulaires antérieures au xii^e siècle ne nous apprennent rien sur notre pays et que seul nous reste la déposition du chapelain Jean en 1270. Notre pays doit donc

⁴ Cartulaire de Saint-Vincent, charte 42 du roi Lothaire

son origine à la voie qui, passant au-dessous du col des Écharmeaux, fut créée pour faire communiquer la Saône et la Loire par cette riante vallée arrosée par le Botoret. Sur le flanc du coteau boisé de Monternat et sur le petit ruisseau de l'Aye, une petite station romaine s'établit. Cette version se trouve confirmée par la découverte que l'on fit un jour en 1840, lors de la démolition de la vieille église de Chauffailles, d'un autel romain sur son emplacement. Dans l'annuaire de Saône-et-Loire de 1859, on signale ainsi cette découverte⁵ :

« En déblayant l'ancienne église de Chauffailles, après 1840, on a trouvé et mis à jour un Autel votif, autel votif (II^e siècle), surmonté d'une statue en marbre ou pierre calcaire, haute d'un mètre, tenant dans ses bras le Mercure naissant, des tombes renfermant des squelettes assez bien conservés et des pièces de monnaie que l'on croit être d'Antonin⁶ et⁷. »

Henri Lamure signale avoir fait de nombreuses recherches infructueuses, quand une lettre d'un chercheur archéologue lui parvint : *J'ai l'honneur de vous consulter sur le sort d'un vestige d'antiquité découvert en votre ville au siècle dernier, dans les fondations d'une ancienne église que l'on démolit. Cette trouvaille mentionnée dans les annuaires de Saône-et-Loire et dans plusieurs autres ouvrages consiste dans une série de tombes en pierres, les restes d'une colonne antique ; ces*

⁵ Les Monuments et le culte de Jupiter à l'Anguipède (une créature légendaire dont le corps finit en queue de serpent) dans la cité des Éduens, Émile Thévenot, pp 427-498, In Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, 1938 (BNF/Gallica)

⁶ L'ancienne église ayant été sans doute utilisée comme halle aux draps, après 1840, nous ne sommes pas sûrs de la date de sa démolition totale, Henri Lamure a trouvé que la place de l'ancienne église a été arasée par ordre du maire Alexandre Sandrier (1848-1855) ; aucune trace de cette découverte ne figure dans les délibérations du conseil municipal avant 1850 ?

⁷ De 138 à 161, sous le règne d'Antonin le Pieux, l'Empire romain jouit d'une paix et d'une prospérité. Le nom de ce monarque a servi à désigner la lignée d'empereurs qui se prolongea de Nerva à Commode (de 96 à 192). Antonin succéda à Hadrien en 138, il respecta les croyances religieuses, à sa mort il avait désigné comme successeur le sage Marc Aurèle. La lignée des chefs de l'état fut : Nerva (96-98), Trajan (98-117), Hadrien (117-138), Antonin (138-161), Marc Aurèle (161-180) et Commode (180-192).

restes consistant dans un piédestal en 2 parties, la partie inférieure offrait une inscription ; elle a été transportée au musée lapidaire d'Autun, où je l'ai encore vue récemment ; la partie supérieure du piédestal, haute d'environ un mètre était un bloc à quatre faces présentant sur chaque face une statue en niche, on ne sait ce qu'est devenue cette dernière partie. Je présume qu'elle a dû rester à Chauffailles et peut-être près de l'actuelle église. Ce monument trouvé à Chauffailles est du plus haut intérêt pour l'archéologie et il serait à souhaiter qu'il ne fût point perdu.

Thévenot (professeur à Neuilly ?)

Je repris mes recherches, mais aucune trace de cette partie du piédestal n'est dans notre pays ; il est à présumer que les deux parties ont été transportées à Autun, puis une partie perdue [...] (H Lamure).

Nous extrayons les lignes suivantes dans *La Bourgogne du Sud Mâcon au temps des Romains*, tirées d'une étude du professeur Émile Thévenot, sur une colonne jadis découverte à Chauffailles (Saône-et-Loire). « *Les colonnes de ce genre avaient un rapport certain avec les voies romaines.* »

M. Thévenot voit dans celle de Chauffailles une colonne construite au bord de la voie de Suin à Roanne par Tarsus – Gillus. Mais, il aurait pu également tirer parti, croyons-nous du nom de Chauffailles lui-même qui est évocateur suivant Vincent, dans sa toponymie de la France, où il a fort bien démontré que Chauffailles représente un Théophiila de la colonie de Taiifail, cavaliers goths au service de l'empire romain, et dont les contingents étaient dispersés le long des voies romaines. Il existe un autre Théophiila dans la région louhannaise, c'est Tiffailles, commune de Mailly sur les bords de la Seille qui aurait la même origine. Nous ne pouvons mettre en doute l'étude de MM. Thévenot et Vincent. Mais il est certain que, par l'existence de ce chemin et de cette colonne, nous pouvons affirmer que notre pays voit son passé reculer jusqu'à l'époque romaine.

2.1.1 Un complément d'enquête

Notre groupe Histoire et généalogie a souhaité prolonger un peu, en l'an 2004, l'activité de son illustre prédécesseur de 1932.

Nous avons trouvé quelques éléments qui confortent ceux évoqués pour la première fois par Henri Lamure :

Dans une étude parue aux *Annales de Bourgogne en janvier-mars 1957, tome XXIX*, intitulée « Notes sur deux chemins anciens de Lyon en Charolais » Léon Blin, en se basant sur de très nombreuses archives, propose l'existence de deux grandes voies de communication à travers le Charolais : L'une du Nord-Est au Sud-Ouest qui aurait été empruntée par les seigneurs de Bourgogne pour se rendre en Espagne afin de soutenir la lutte des chrétiens contre les sarrasins (780-1180), l'autre du Nord-Ouest au Sud-Est empruntée par les seigneurs francs (Philippe Auguste et saint Louis) pour se rendre aux croisades.

La carte reproduite montre les traces de voies romaines trouvées et représentées en pointillés contigus dans la figure (2.3 page suivante). Cette carte nous donne la position des voies de communication pouvant exister dès la fin de l'Empire romain. L'auteur trouve une voie très ancienne partant de Beaujeu qui passe par Monsols, Aigueperse, Bois-Sainte-Marie, Ozolles pour rejoindre la Loire à Digoin. Un itinéraire alternatif rejoignait la Loire en passant en dessous du col des Écharmeaux pour rejoindre Pouilly par Chauffailles, Tancon, Charlieu.

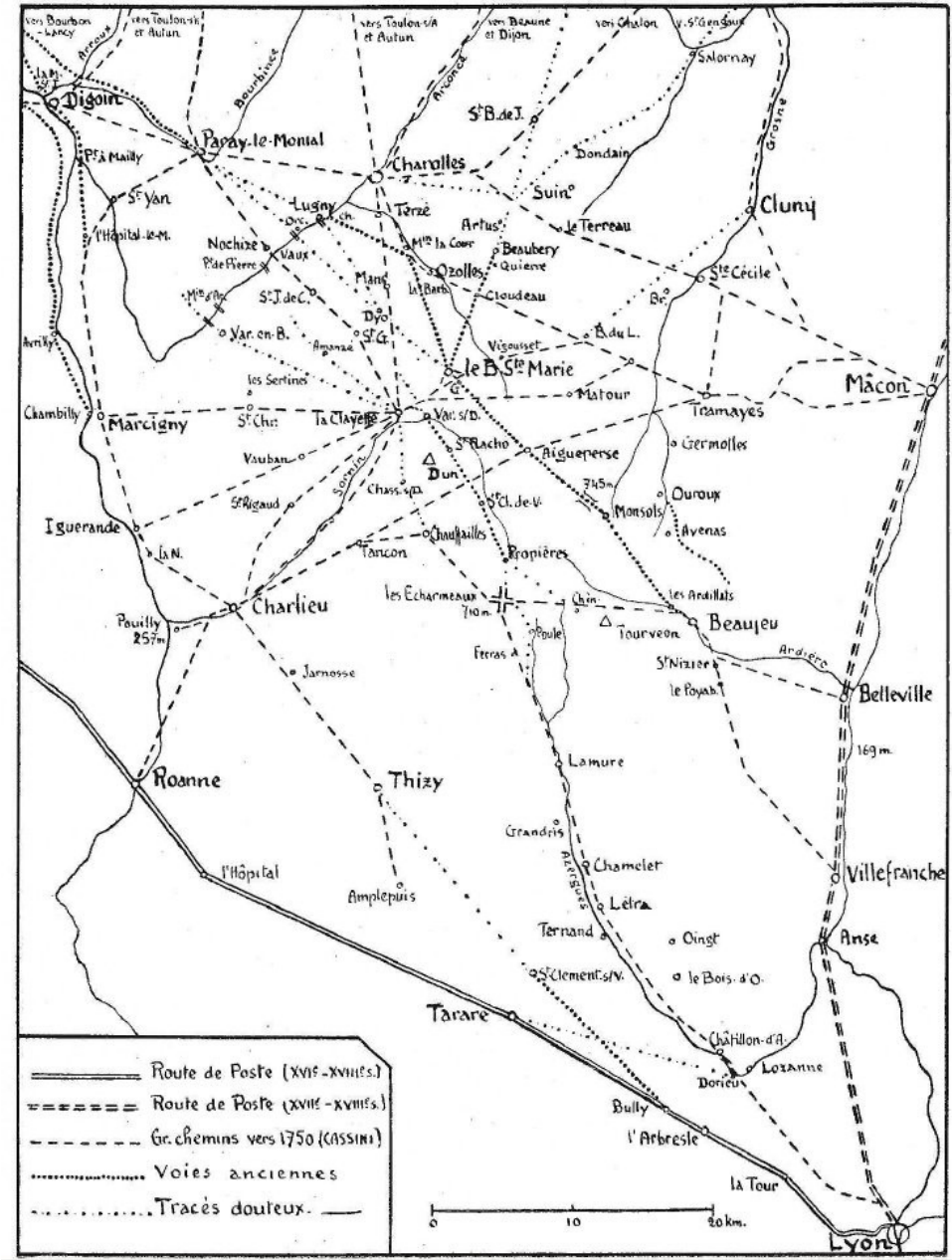


Figure 2.3: Carte des chemins anciens d'après Léon Blin

2.1.2 Le socle de la stèle est à Autun

Sur les faces du socle inférieur de cet autel, de dimensions 0.35 m de haut, dont chaque face mesure 0.60 m de large on a pu déchiffrer les mots suivants (figure : [fig:Stèle-de-Tarsus,-1]):

Transcription par le latiniste allemand Hirschfeld :

Pour la conservation de Lucilus Tasgillus fils de Julius à Jupiter Auguste et à Junon propriétaire de cette demeure vœu de bonne grâce et à juste titre.

Cette inscription permet de croire que cet autel avait été élevé par un certain TARSUS GILLIUS, fils de LUCIUS pour l'accomplissement d'un vœu.

Ce monument archéologique, daté entre le I^{er} et III^e siècle de notre ère est considéré comme le plus ancien de la contrée⁸.

Depuis cette traduction, un membre de notre collectif nous transmet ce document qui complète encore nos connaissances. Nous reproduisons intégralement le texte de l'ouvrage cité (*vide infra*).

Texte à déchiffrer	Transcription
...UCILI TASGILLUS	[PRO SALUTE L]UCILI
TASGILLUS	
LULI... - FILL... LOVI AUG...	LULI[<i>I</i>] – FILLI[<i>US</i>] LOVI
AUG[USTO]	
...JUNONI...	[<i>ET</i>] JUNONI
...ESSOR	[<i>POSS</i>]ESSOR
HUIU...MUS	HUIU[<i>S DO</i>]MUS
...M	[<i>V S L</i>] M

Figure 2.4: Stèle de Tarsus, (traduction)

⁸ Nous avons retrouvé son socle au Musée lapidaire d'Autun (figure : 2.5) et espérons pouvoir ramener à Chauffailles ce qu'il en reste.



face - a



face - b

Figure 2.5: *Stèle_Tarsus*.

2.1.3 La légende à oublier, première mention du nom

Chauffailles ? Était-ce là le nom exact de ces lieux ? Cette appellation vient-elle des origines primitives ou faut-il accrédi-ter la légende⁹ qui la concerne¹⁰

En ce temps-là, disent les anciens récits, un incendie ravageait le pays, brûlant chaumières et bois pendant plusieurs jours ; le feu se voyait de très loin et les habitants, les voyageurs et les gens des pays voisins disaient : ça chauffe, quelle chauffaille !

D'aucuns pensent que le nom de Chauffailles serait venu de cette désignation... Le mystère persisterait donc sur les origines réelles du nom de Chauffailles ?

– En 1181, au passage des troupes du roi Philippe Auguste qui venaient de Beaujeu pour mettre un terme aux agissements des comtes et vicomtes de la région,

⁹ Nous tenons cette légende qui ne repose sur rien, pour être purement fantaisiste ; nous préférons en référer au ralliement des mercenaires de la tribu des Tofaïllis.

¹⁰ Voir : <https://fr.wikipedia.org/wiki/chauffailles>

réfugiés dans leur repaire de Dun¹¹, le nom de Chauffailles n'est point évoqué.

– En 1240, un pèlerin vint de Jérusalem prêcher dans la région : Chauffailles reste ignoré.

– Ce n'est qu'en 1284 que nous voyons pour la première fois figurer le nom de Chauffailles dans un dénombrement des fiefs donnés à l'abbaye de Saint-Rigaud par les habitants de notre région. On peut donc déduire de ces actes que l'ancienne église construite sur l'emplacement de ruines romaines datait du commencement du XIII^e siècle. Il était courant de voir, après la chute de l'empire romain d'occident, le nom d'anciennes villas de colons romains se donner à des lieux de culte christianisés¹² (églises, abbayes...).

Cette époque correspond à la nomination des prêtres de l'abbaye de Saint-Rigaud. Cette abbaye joua un rôle prépondérant dans l'établissement de notre pays. Nombre de nos concitoyens en ignorent l'existence et la confondent avec la montagne du même nom. L'abbaye de Saint-Rigaud était située aux confins de la commune de Saint-Maurice et dépendait de celle de Ligny-en-Brionnais.

En 1930 l'auteur H. Lamure signale :

« une partie de la demeure, ainsi que de grandes allées sont encore debout, surmontées d'une tour. Une autre tour, menaçant de ruine fut démolie il y a environ quarante ans. On voit encore la belle entrée en ogive, la porte fortifiée avec pont-levis : des restes de murs épais forment la ceinture de cet emplacement, flanqués de tourelles dans les angles. Une dépression de terrain fait le tour des murailles, laissant le souvenir de larges et profonds fossés, qui communiquaient avec les étangs et bordaient le chemin d'accès au pont-levis.

L'église abbatiale, le cimetière, les communs ont disparu. Il reste donc de ces ruines la principale structure de cette abbaye-forteresse, vestiges imposants qui évoquent un passé de grandeur, de domination et de puissance établis grâce à la

¹¹ Forteresse qui fut prise et démolie à cette époque.

¹² Ceci est conforté par la découverte de la stèle votive, sous l'ancienne église Saint André qui se trouvait au milieu de la place de l'église actuelle.

protection des grands et au travail obscur des serfs. Les richesses acquises par les abbés, les donations des habitants fanatisés, les trésors amassés pendant des siècles s'écroulèrent et disparurent pendant la Révolution. Mais cette domination nous amène tant de fois devant la lente évolution de la fondation de Chauffailles qu'il convient de consacrer un chapitre à l'étude de l'Abbaye de Saint-Rigaud.

2.2 Annexes du Chapitre

2.2.1 Le congrès de Lyon (1990)

Nous tirons ce compte-rendu du congrès tenu à Lyon en novembre 1990, au Centre d'Études Romaines et Gallo-romaines (CÉRGR) de l'Université Jean Moulin-Lyon III, devenu depuis le Centre d'Études et de Recherche sur l'Occident Romain (CÉROR).

Les actes de cette réunion ont été publiés en 1992 dans : *Inscriptions latines de Gaule Lyonnaise*, F. Bérard et Y. Le Bohec édit., Collection du CÉRGR, n. s., n° 10, 1992 Lyon ; ils sont disponibles aux éditions De Boccard.

L'extrait concernant la transcription du professeur Hirschfeld est confirmé :

face - a : [...] | [L]ucili[us] | Tasgillus, | Iul(ii) fili[us], Ioui | aug(usto) e[t] | Iunoni, | [poss]essor | huiu[s] do]mus, | u(otum) s(oluit) [I(ibens)] m(erito), « ... Lucilius Tasgillus, fils de Julius, propriétaire de cette maison, s'est acquitté de son vœu de bon gré, à juste titre, à Jupiter Auguste et à Junon ».

Mais une seconde face de la stèle contient un texte complémentaire qui a également été traduit par :

face - b : [...] | Cl[...], | Litugeni | fi l(ius), feci, « Moi,... Cl..., fils de Litugenus, j'ai fait faire (ce monument) ».

2.2.2 Résumé extrait des conclusions du congrès

Élément architectural carré (constituant la base de statue¹³), en calcaire, dont deux faces seulement devaient être visibles. Trouvé à Chauffailles vers 1837, sous le chœur de la vieille église (place du vieux cimetière), et non à Mâcon comme on l'a écrit jadis, déposé dans les jardins du musée lapidaire, qui servent de réserves annexes pour le musée Rolin d'Autun.

2.2.3 Épitaphe et datation estimée

Selon M.-Th. Raepsaet-Charlier, ouvrage cité, « *une dédicace à Jupiter et Junon ne saurait être antérieure à la première moitié du II^e siècle. On a envisagé l'hypothèse d'un début en [Prosalute]. L'association de Jupiter avec Junon laisse penser à des dieux romains plutôt que gaulois, mais ce n'est pas une certitude ; Minerve manque pour que la triade capitoline soit au complet.* »

2.3 La nécropole trouvée par le sieur Martin (1900)

En l'année 1900, M. Martin du hameau de la Caille découvrit en labourant son champ, qui longeait l'ancien chemin des Cadoles, plusieurs tombeaux en grès. Ces tombeaux, ou plutôt ces sortes de sarcophages, se trouvaient sans couvercle et étaient vides, ce qui laisse supposer qu'ils avaient été primitivement mis à jour et que les ossements qu'ils contenaient avaient dû être dispersés¹⁴. Un de ces tombeaux fut utilisé par le propriétaire comme auge pour ses bêtes. Il resta longtemps dans la cour de sa ferme puis fut démoli il y a peu d'années.

Cadastre de 1829

Cadastre de 2004.

¹³ Cette statue a disparu parmi les objets de la collection déposés à Autun.

¹⁴ En 1900 le couple Jean Marie Martin et Claudine Marie Chanut habitait à la Caille, nous reviendrons sur cet épisode car il pourrait s'agir d'une petite nécropole mérovingienne.

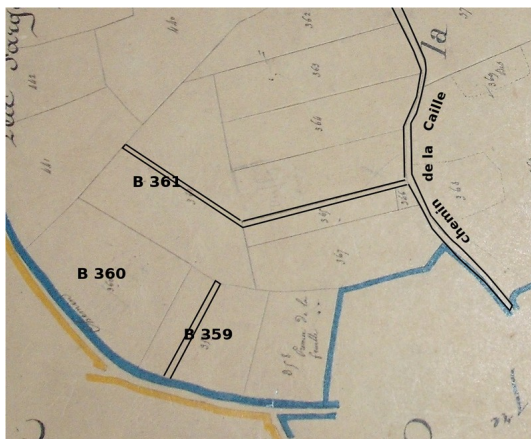


Figure 2.6: *La nécropole ancienne découverte par les Martin de la Caille.*

Récemment, au même endroit, Henri Lamure écrit que l'on découvrit un tombeau semblable en plantant un arbre (dans l'actuel clos Peguet)¹⁵. Le lecteur attentif pourra reconnaître sur les plans (figure 2.6:) l'emplacement des chemins privés permettant de rejoindre la route de Mussy, puis l'allée menant à l'arrière du nouveau cimetière, en traversant la parcelle B 359. Rappelons encore que le chemin C 127 passant derrière le cimetière rejoint par le chemin dit des Cadoles ou de Montrange la route de Châteauneuf-en-Brionnais. Il n'y a donc aucun doute, nous sommes en présence sur notre territoire de sépultures chrétiennes romaines du Bas-Empire, placées lors des inhumations dans des sarcophages ou cercueils de pierre.

De ces vestiges de l'époque gallo-romaine jusqu'au XII^e siècle, rien ne vient dissiper les ténèbres qui entourent l'histoire de notre pays.

¹⁵ On trouve au cadastre, dans le tableau des propriétés non bâties, registre des Augmentation ou Diminutions (travaux, voirie...) en 1914, Claude Peguet possesseur de (B 360) f° 1092 pour 700 m² au sol et 6680 de terre imposables.

L'Abbaye de Saint-Rigaud (1065-1793)

Avant de parler de son origine et pour l'enchaînement des faits qui vont suivre, il faut se reporter en arrière et consacrer quelques feuillets à la vicomté de Mâcon.

En 940-961, d'après divers auteurs, Walter vicomte de Mâcon (vers 950), ou Gauthier était vicomte de Mâcon, ses domaines étaient surtout situés dans la vallée du Sornin, en Lyonnais et Beaujolais. Ses principales forteresses dans notre région étaient Dun, Châteauneuf et Charlieu. En 1037, la vicomté de Mâcon passe à la famille des Le Blanc-Archambaud¹⁶.

3.1 La fondation de l'Abbaye de Saint-Rigaud

Un fils Hugues Le Blanc¹⁷ lui succède et donne une partie de ses biens à diverses abbayes notamment celle de Saint-Rigaud qui reçut aussi de la même manière d'Artaud, frère de Hugues Le Blanc, de nombreuses richesses destinées à sa fondation.

En 1065, un document nous apprend qu'un emplacement fut choisi et désigné par le pape Alexandre II et a été fondé par le pape Grégoire VII, avec le concours d'Humbert, archevêque de Lyon, de Drogon évêque de Mâcon, de puissants seigneurs tels que Hugues, comte de Chalon, Guillaume comte de Forez, Hugues Le Blanc vicomte de Mâcon et son frère Artaud Le Blanc. Ainsi fut fondée et édifiée l'abbaye de Saint-Rigaud¹⁸

¹⁶ Qualifié de vicomte en Mâconnais dans un acte en 1037. Avant de se croiser en 1036, il donna un domaine à Vigousset (Montmelard) et l'église de Saint-Laurent-en-Brionnais. En 1039, il donna le domaine de Vigneau à Semur. La vicomté s'étendait au Nord depuis La Bussière, dans la vallée de la Crosne et jusqu'à Châteauneuf-en-Brionnais, dans la vallée du Sornin et, plus à l'Ouest à Bois-Sainte-Marie. La forteresse de Dun était la pièce maîtresse détruite en 1180 par Philippe Auguste. Forteresses à Montmelard, Chevagny-le-Lombard, La Bussière, Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf.

¹⁷ Vicomte de Mâconnais, mort en 1040.

¹⁸ Archives Départementales de Saône-et-Loire, Inventaire des documents sur l'abbaye de Saint-Rigaud, H.142.

En 1067 d'importantes donations furent destinées à l'Abbaye, voici un document curieux relatif à une donation :

Moi, Artaud, fils de Boson, je donne à l'abbaye de Saint-Rigaud tous les fonds qui s'étendent entre la rivière du Supléon et le ruisseau d'Ausière, avec tous les serfs hommes et femmes, du consentement de ma femme Étienne, qui y ajoute d'autres terres désignées et serfs.

Pierre de Saint-Jean, seigneur de Saint-Julien donne le droit de justice et autres droits seigneuriaux sur la dite terre de Saint-Julien ; à condition que toutes les fois que le juge aura prononcé une sentence portant mutilation ou peine de mort, le condamné sera remis aux officiers du seigneur de Saint-Julien, et déclare avant de mourir qu'il veut être enterré dans le cimetière de l'abbaye.

Jean de Chateaufvillain¹⁹, seigneur de Luzy et Semur, cède à l'Abbaye tous les droits qu'il pouvait avoir sur la justice du village des Sertines, à condition que : tout condamné à mort sera livré nu et en chemise et en braies, aux officiers dudit seigneur et se serviront pour gibet d'un orme planté près du chemin qui va du puits de Changy à Saint-Christophe²⁰.



Figure 3.2 : *L'orme de Changy.*

En 1269, Damas de l'Épinasse, chevalier, reconnaît que la justice et autres droits seigneuriaux sur ladite terre de Saint-Julien, appartiennent aux religieux de ladite abbaye, à la seule condition que, toutes les fois que

¹⁹ Né vers 1240, baron de Semur-en-Brionnais, marié vers 1250 à Jeanne de Semur, il engagea sa seigneurie au duc de Bourgogne en 1282 qui l'administra jusqu'en 1303.

²⁰ AD S&L, ibid. H.143.

leur juge dudit Saint-Julien aura prononcé une sentence portant mutilation ou peine de mort, le condamné sera remis aux officiers dudit seigneur, qui demeureront chargés de l'exécution de ladite sentence.

En 1120, le successeur de Hugues Le Blanc à la vicomté de Mâcon fut Archambault II²¹, puis son fils Artaud Le Blanc qui donna lui aussi ses biens à diverses Abbayes, partit pour la terre sainte et mourut de misère à Gênes, après une vie très mouvementée.

3.1.1 La fin des vicomtes de Mâcon

Voici un récit le concernant et fait par Étienne de Bourbon, dominicain qui prêcha dans la région, notamment à La Chapelle-sous-Dun vers l'an 1240.

Il y avait dans le diocèse de Mâcon, en l'an 1180, un vicomte possédant des châteaux nombreux et forts. Confiant en sa puissance, il parcourait les routes, cherchant l'occasion de dépouiller les riches, vivant des vols qu'il commettait à l'égard de ses sujets et des étrangers. Voici ce que j'ai appris des anciens qui furent ses compagnons : volontairement ou par crainte de Dieu ou du Roi des Français, je ne sais, il prit la croix et, sur le point de s'embarquer, se dépouilla de ses biens, il remit ses terres et ses châteaux, savoir : Châteauneuf et le château de Dun, et tout ce qu'il possédait au comte Girard de Mâcon. Celui-ci lui promit qu'il donnerait la fille du vicomte à son fils Guillaume, mais il ne tint pas sa parole, il garda terres et châteaux et donna la fille à un homme d'armes. Les héritiers du vicomte ainsi que je l'ai vu ont agi auprès du Roi pour avoir leurs biens, mais n'ont pas été écoutés. Quant au vicomte, avant même de traverser la mer, près de Gênes, il tomba dans une extrême pauvreté ; affamé et mendiant il se mit à crier à tous ceux qui étaient dans le port que par un juste châtement, lui qui

²¹ Fondateur de l'Hôpital d'Aigueperse en 1100.

avait fait périr tant de malheureux par la faim il mourrait lui-même de faim.

Par sa fille Artaud Le Blanc laissa deux fils Renaud et Ulric, mais la vicomté de Mâcon n'appartenait plus à cette famille depuis 1200 et cette puissante branche des Le blanc s'éteignit sans descendance.

Un acte de 1212 prouve que le comte de Mâcon avait remplacé le vicomte par des châtelains car nous trouvons Pierre, châtelain dans le vieux Dun en ruines et Bernard, châtelain de Châteauneuf recevant un désistement de Chatard de la Garde en faveur de Bernard Le Blanc, abbé de Saint-Rigaud. Les témoins étaient Régnier Le Vert et Girard de Villon. Nous retrouvons ici un nom qui appartient à la terre de Chauffailles, ce Girard fut probablement l'ancêtre d'Antoinette de Villon²² qui épousa un d'Amanzé.



Figure 3.3: *Châteauneuf : Portail inférieur de l'entrée du château.*

Insensiblement, grâce aux dons et aux pouvoirs conférés, l'abbaye de Saint-Rigaud prenait de l'importance et étendait sa domination sur toute la région.

²² Fille de Jacquet de Villon qui épousa en 1416 Jean d'Amanzé, dont le fils Jacques, époux en premières noces d'Antoinette de Chantemerle en 1460, édifia l'actuel château de Chauffailles.

On note ainsi les aveux et dénombrements de fiefs faits au profil des religieux de ladite abbaye et des aveux et dénombrements de fiefs faits au profit des religieux de ladite abbaye par des particuliers, habitants d'Oyé, de Matour et de Chauffailles²³.

3.1.2 Le passage de Pierre l'Hermitte

L'époque des croisades semble avoir apporté à l'abbaye un regain d'activité. Il est même fait une intéressante mention du séjour de Pierre L'Hermitte dans une monographie des communes du Charollais et du Brionnais et il semble bien que ce récit se rapporte au célèbre prêcheur des croisades. Un autre enfant de Saint-Rigaud prenait la route et s'en allait en Orient chercher la paix et la consolation. Enfant de la Picardie, il avait d'abord porté les armes, puis s'était retiré dans l'abbaye de Saint-Rigaud. Mabillon et Ducange le disent en termes formels, dans les annales bénédictines : *Pierre L'Hermitte du territoire d'Amiens fut d'abord moine à Saint-Rigaud en Forez. Mabillon ajoute : C'est de Saint-Rigaud que Pierre L'Hermitte partit pour les lieux saints d'où il ne revint que pour exposer leur déplorable situation au pape Urbain II.*

3.2 Les donations à l'Abbaye

En 1284 plusieurs donations furent faites par les habitants de Chauffailles et de Saint-Igny-de-Roche. Ces donations faites en faveur de l'abbaye de Saint-Rigaud appelaient sur les gens de Chauffailles la condescendance de cette puissante seigneurie qui leur accordait son appui et probablement son aide matérielle dans la construction de leur église.

Il y eut en 1332 un long procès entre Hugues abbé de Saint-Rigaud et les habitants de Châteauneuf. Ceux-ci prétendaient être en possession du droit d'usage dans certaines parties de la forêt d'Avaize, appelée "Bois des Moines". Au contraire, ledit abbé et ses religieux soutenaient qu'ils étaient seuls et légitimes possesseurs de ces bois que seuls ils avaient le droit

²³ AD S&L, *ibid.* H.144, (1284-1289).

d'y chasser et qu'ils y avaient établi des garennes et des clapiers...

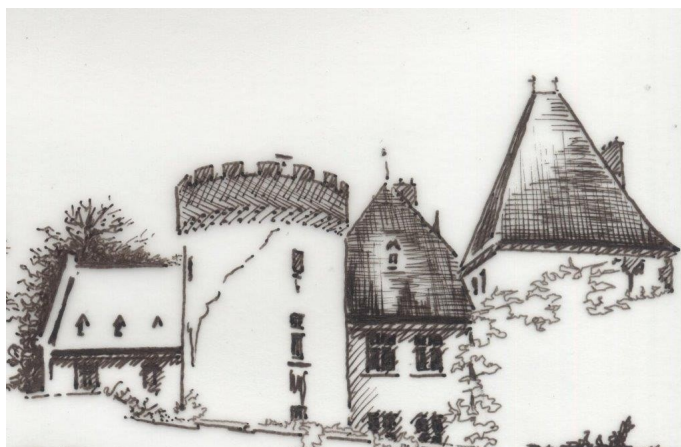


Figure 3.4: *Châteauneuf* : Le château et la tour.

En 1337, une sentence confirme aux religieux de l'abbaye le droit de haute moyenne et basse justice sur les habitants de Saint-Rigaud et de Ligny. Les habitants font appel de cette sentence, mais ils sont déboutés de leur appel et, en 1354 est accordé aux religieux le pouvoir de dresser un gibet et un pilori dans les lieux où ils ont la haute justice, et on leur confirme encore le droit sur les habitants de Ligny, et Saint-Cernin (Vauban), les habitants devront eux et leurs successeurs faire huit corvées par an et tel jour qu'il plaira aux religieux.

De 1400 à 1450, une bulle du pape Benoit XII accorde à Raoul Perrière, moine de Cluny, le titre d'abbé de Saint-Rigaud et donne l'ordre aux habitants de Ligny et Saint-Maurice de faire les réparations aux fortifications de l'abbaye. Parfois un différend survient entre l'abbaye toute puissante et quelques seigneurs voisins. Ainsi le prouve cette bulle du pape Eugène IV menaçant des foudres de l'Église, Louis de la Batie et ses complices qui empêchèrent Thomas Perrière Abbé, de prendre

possession de l'abbaye. Plusieurs excommunications sont prononcées contre les seigneurs, entre-autre, contre Charles de Busseuil seigneur de Saint-Cernin qui brave les ordres des Abbés, contre le prieur de Saint-Thibault-en-Auxois, qui n'a pas payé, au temps prescrit, les sommes dont il est débiteur (1410)²⁴.

De 1500 à 1560, le pape Léon X recommande à tous ceux qui obtiennent indûment des biens de l'abbaye de les restituer sous peine d'excommunication.

L'abbaye de Saint-Rigaud, grâce à ces prébendes et à cette prépondérance connaissait alors l'apogée de sa puissance.

La communauté était composée du Grand Abbé, d'un chambrier et d'un sacristain qui formaient le Conseil, puis dix prêtres ou novices, des juges, des serviteurs et des hommes d'armes.

L'abbé devait fournir aux prêtres ou novices un *bichet* de froment par mois, plus deux pots de vin à chaque repas, dont les deux pots font la pinte, et les soixante pintes font *l'asnée* (mesure de Charlieu) vingt-cinq sols par mois, du sel, du beurre et autres condiments.

²⁴ Pour Saint-Thibaud-en-Auxois, voir également abbayes et monastères de Bourgogne du sud :

http://pjpgmartin.free.fr/Chateauneuf_11/Chateauneuf_11_pm_3.pdf

Les guerres de Bourgogne (1469-1478)

Ce chapitre a été introduit afin d'expliciter le rôle tenu par nos seigneurs locaux dans le conflit que se livrèrent Charles, duc de Bourgogne avec Louis le onzième, roi de France.

Le début de cette histoire provient du site Atrium qui retrace l'histoire du Val-de-Travers²⁵. La suite est tirée de "Les Fiefs du Mâconnais", titre d'un ouvrage publié sous les auspices de l'académie de Mâcon par Léonce Lex, ancien élève de l'École nationale des Chartes, archiviste du département, de la ville et de l'Académie, Mâcon, Éd. Protat frères, imprimeurs 1897.

4.1 Le début de l'histoire

Guillaume, comte de Mâcon (1102-1156), de Vienne, d'Auxonne (1127-1156), et comte de Bourgogne en 1148, aurait reçu de son neveu par alliance, Frédéric de Hohenstaufen, dit Barberousse, la seigneurie du Val-de-Travers en 1153. Ce Val était une des rares voies d'accès de la Franche-Comté en Suisse.

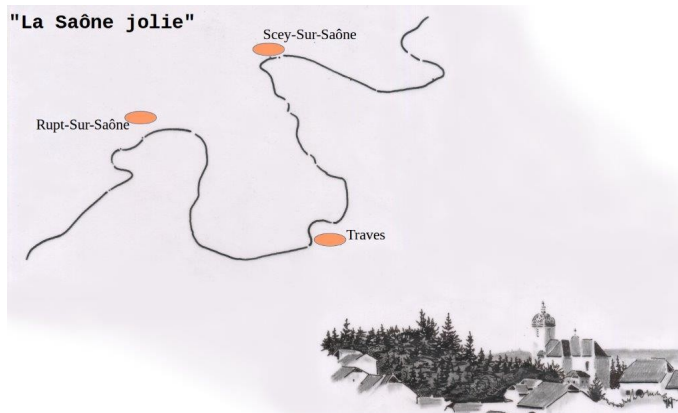


Figure 4.1: *Traves-La saône_jolie*

Traves, village typique de Franche-Comté à 20 kilomètres à l'ouest de Vesoul qui baigne dans la "Saône jolie" avec sa motte castrale, son église à clocher dit à l'impérial couvert de

²⁵ Région du Jura suisse reliant Pontarlier à Neuchâtel.

tuiles vernissées polychromes, ses maisons avec leur demicroupe et enfin leur porte de grange en arrondi.

Guillaume avait épousé vers 1120 Poncette de Traves qui lui donna : Étienne, sire de Traves²⁶, comte d'Auxonne, décédé en 1173 et... Girard de Vienne (notre comte de Mâcon (1180) de Vienne, comte de Vienne, de Mâcon (1156-1184) et en plus seigneur d'Orbe, baron de Grandson (Suisse) et connétable de Franche-Comté, qui épousa Maurette de Salins (comté de Bourgogne) ! Il mena la lutte contre le clergé de Cluny et fut défait par Philippe Auguste à Dun-le-Roy en 1180²⁷. Un diplôme de Philippe Auguste donné à Pierre Perthuis²⁸ rappelle cette campagne entre le 20 avril et le 18 septembre 1180. Par ailleurs, en parcourant l'histoire du Val-de-Travers, on apprend qu'un certain Girard aurait échangé sa seigneurie du Val contre des terres qu'Ulrich de Neuchâtel (Suisse) possédait sur la Saône, et ce... en 1218 ! Un de ses héritiers, Berthold, fit don de ces terres à Jean I^{er} de Chalon. Voici, reproduit, le résumé de cet échange : *Moi, Berthold, sire de Neuchâtel, à tous présents et à venir, je déclare que j'ai fait hommage à noble baron, monseigneur Jean, comte de Bourgogne... et que j'ai reçu de lui en fief et chasement tout ce que je possède au Val-de-Travers avec terres, prés, forêts, eaux, joux, villages, justice, plus la garde du Prieuré de la dite vallée, sauf le péage, la chasse et quelques colons qu'on appelle reyes (gens de guerre).*

Serait-ce là l'origine de la suzeraineté de la maison de Chalon sur celle de Neuchâtel ?

Nous connaissons Jean de Chalon, dit Le Sage ou l'Antique (1190-1268) dont un descendant direct Jean III de Chalon-Arlay épousa Marie de Baux, princesse d'Orange, morte en 1416. De

²⁶ Une descendante de ce couple Françoise de Choiseul de Traves épousa en 1540 François d'Amanzé, seigneur de Chauffailles.

²⁷ En fait c'est Humbert IV de Beaujeu en révolte contre son père et allié de Guillaume comte de Chalon qui aurait provoqué la campagne de Philippe Auguste. Les deux seigneurs auraient entraîné leurs voisins Girard de Vienne et Arthaud Le Blanc dans ce conflit.

²⁸ Actes de Philippe Auguste, Ed. Delaborde, **Inr8**. *De Diceto, opera. Historia.*

cette union, la maison de Chalon (sur Saône) devint celle d'Orange qui passa vers 1500 à celle de Nassau.

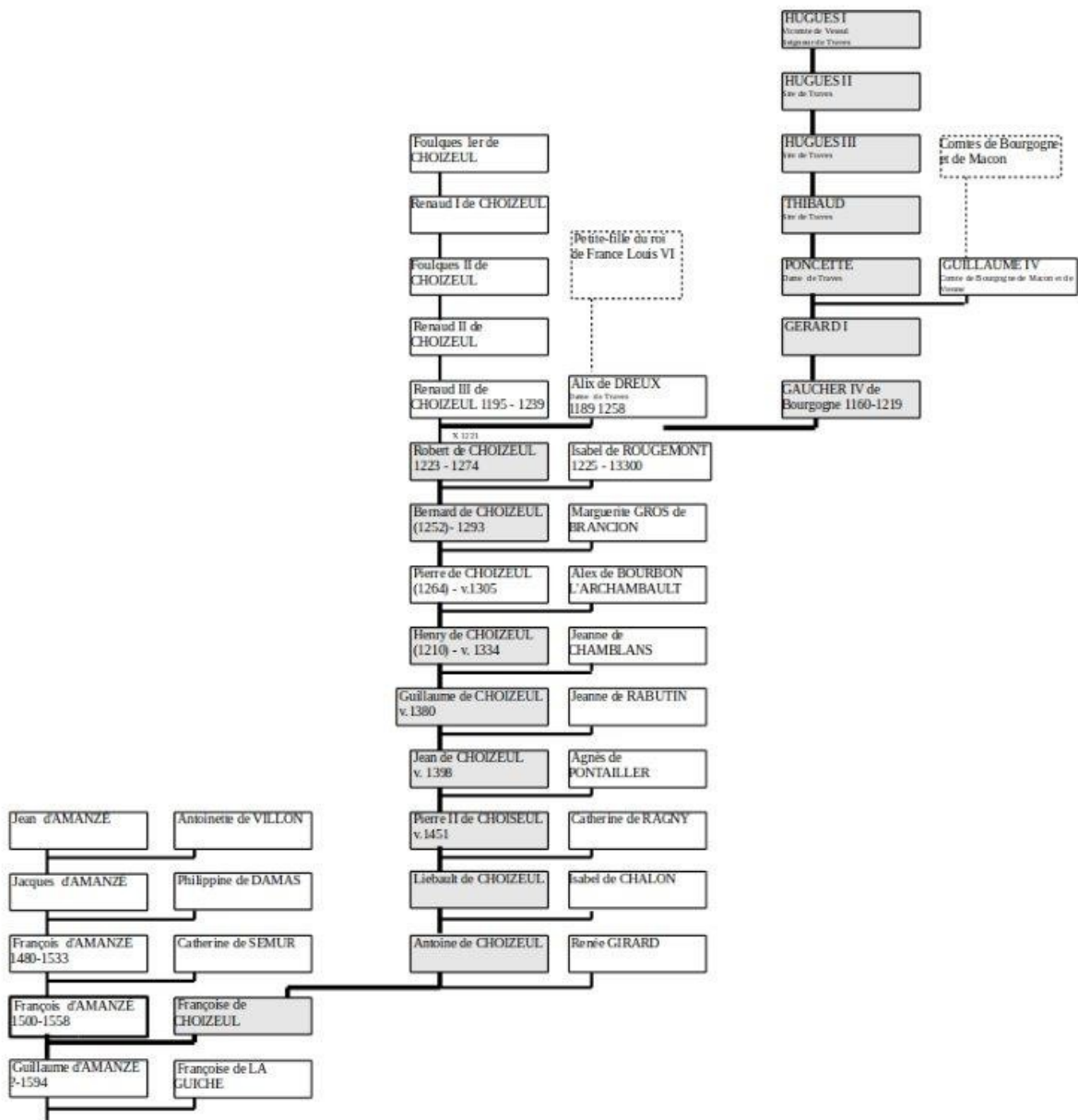


Tableau 4.1: Généalogie Choiseul.

4.2 Le rêve bourguignon, guerre de 100 ans

4.2.1 Prologue

Les seigneurs du Mâconnais, pendant tout le conflit durant la guerre de Cent Ans, restèrent plutôt fidèles au parti de Bourgogne. Le conflit engagé par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, contre le roi Louis XI se termina, comme on le sait par la défaite et la mort du Téméraire, devant les murs de Nancy. Une petite carte (figure 4.2) pourrait expliquer la stratégie du Téméraire pendant ses campagnes de conquête pour tenter de reconstituer la « Gaule-Belgique » de Lothaire et relier les états du Nord (Luxembourg, Hainaut, Artois) à ceux du Sud (duché et comté de Bourgogne). Charles veut envahir la Lorraine, il prend Nancy au jeune duc René II, il rachète en réméré²⁹ le Landgraviat d'Alsace et le comté de Ferrette à Sigismond d'Autriche en mai 1469. Puis installe son maître d'hôtel Pierre de Hagenbach en Alsace (à Ensisheim, dans le Sundgau) avec une force armée de 1500 chevaux et 4000 hommes.

4.2.2 Développement du conflit

Strasbourg et Bâle avancent à Sigismond le prix du rachat de leurs terres. Hagenbach est saisi, jugé et décapité à Breisach en 1474, ce qui est un suprême affront au duc de Bourgogne [...]

²⁹ Réméré : vente avec possibilité de rachat par le vendeur au bout d'un délai fixé.



Mouvement de l'armée (1476)

Figure 4.2: *La campagne fatale (1476-1477)*

Charles le Téméraire, fou de colère, livre bataille aux fédérés suisses à Héricourt en novembre, rentre à Nancy le 30 novembre 1475 et entame la guerre avec René II et son allié Louis XI, avec une armée de 40.000 hommes rassemblés à Nancy. Les troupes rejoignent Besançon où se tenait l'artillerie, rentrent en Helvétie par le Jura. C'est alors que se place l'épisode du Val-de-Travers (voir la figure [fig:La-campagne-fatale] itinéraire en noir), la petite garnison de la tour Bayard à l'entrée du val, vers Saint-Sulpice, avertie du mouvement de cette immense armée rameute les Suisses des villes de Neuchâtel, Bienne et Cerlier et bloque l'avant-garde bourguignonne avec une chaîne rougie au feu tendue entre les parois rocheuses (à l'emplacement de la croix marquée sur la carte). Cette immense armée bourguignonne est obligée de faire retraite pour passer par Jougne et rejoindre Grandson. On prend le château par trahison et passe au fil de l'épée les ardents défenseurs du lieu. Premier rassemblement des Cantons d'Uri et Unterwald, premières sonneries des trompes,

cris de vengeance, première déconfiture à Grandson... Tout est abandonné aux fédérés (Suisse et Alsaciens).

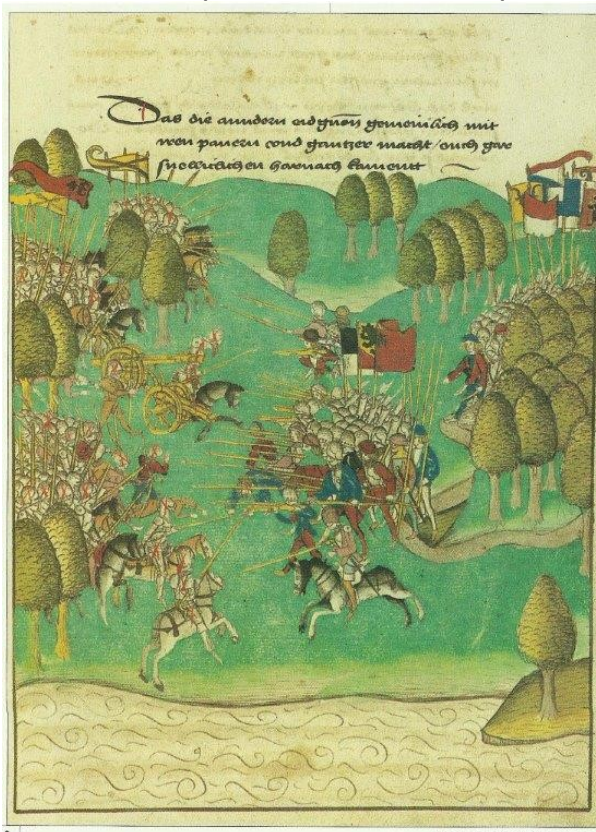


Figure 4.3: *Bataille de Grandson (1476) :*

On distingue à gauche³⁰ :

- 1. La cavalerie bourguignonne ;*
- 2. Les étendards du duc : La croix de Saint-André et le briquet ;*
- 3. À droite : les hérissons formés par les fédérés suisses.*

La nouvelle armée forte de 30 à 40.000 hommes (Bourguignons, Anglais, Brabançons, Flamands, Picards, Lombards, Liégeois) part de Lausanne pour Neuchâtel puis sur

³⁰ Attaque principale de la bataille de Grandson, in *La Grande Chronique des Guerres de Bourgogne* (« Schilling zurichois »), p.543, fac-similé, Ed. Faksimile Verlag, Lucerne.

Berne et Fribourg. Le 20 juin les fédérés avancent dirigés par Hans Waldmann et Hans Hallwyl. La cavalerie bourguignonne vient se briser contre les lances de six mètres des piquiers suisses assemblés en rangs serrés (voir figure 4-3). Charles rentre au château de la Rivière, près de Pontarlier. Il y séjourne, se reprend, et demande de refaire une armée de 40.000 hommes et le quart de la fortune de chacun de ses sujets... Il obtient seulement 3000 hommes. Après les terribles défaites de Morat et Grandson en Suisse, le Téméraire dut faire face à René II, le jeune duc de Lorraine allié du roi, qui s'opposait à la conquête de son duché qui aurait permis de relier la Bourgogne aux terres du Nord : Flandre... René II rassemble 1400 hommes de milices alsaciennes ; Nancy a capitulé en octobre 1476, reprise aux Bourguignons. René assiégé par 6000 Bourguignons part rassembler les Suisses sous les murs de Bâle le jour de Noël 1476. Il retourne à Nancy avec 8000 hommes via les Vosges et Lunéville pour recevoir de l'aide et de l'argent. Le 5 janvier 1477, René a 20.000 hommes rassemblés devant le camp bourguignon. La trahison de Campo-Basso ne laisse que 4000 hommes au Téméraire qui livre sa dernière bataille. Le Téméraire meurt de ses blessures faute d'avoir été reconnu et secouru après la bataille par un détrousseur de morts (un coup de hache lui ayant ouvert le crâne).

Il en fut fini du rêve de devenir Empereur du Saint Empire.

Voir ce site Suisse, recréant les compagnies de Bourgogne

http://www.companie-of-st-george.ch/cms/?q=fr/fr/The_Company.

4.2.3 Épilogue

Dans nos pays relevant du grand-duc de Bourgogne, Jean de Damas, premier baron de Digoine possédait encore les seigneuries Clessy et Saint-Amour par sa mère Claude de Saint-Amour³¹, fille de Claude et de Marguerite de Tournon.

Hugues de Chantemerle, seigneur de La Clayette avait été nommé bailli de Charollais par Charles le Téméraire en 1474. Louis XI le rallia à sa clientèle en le maintenant dans sa charge et en lui donnant les terres et châtelainies de Bois-Sainte-Marie³².



Figure 4.4: *Bois-Sainte-Marie*

Cependant, le Charollais, resté fidèle au Téméraire tenta de résister, suite notamment à l'ordonnance du roi, proclamant le retour à la couronne des pays, duché et comté de Bourgogne, Charollais et Mâconnais. Une guerre s'en suivit dirigée par

³¹ Mariée une première fois à Jean de Toulangeon, seigneur du lieu et de Sennecey, mariée en secondes nocces à Jean de Damas en 1464.

³² *Récit pour le sud Bourguignon, de la Préhistoire à l'aube des Temps modernes*, par J. Perche, Tome II, Éd. Les Imprimeries réunies, p. 217.

Jean de Chalon-Arlay³³, afin de maintenir le Charollais à Marie de Bourgogne, de mai 1477 à juin 1478³⁴.

Jean de Damas fut conseiller et chambellan de Philippe le Bon, gouverneur et bailli de Masconnais le 20 janvier 1446, chevalier de la Toison d'Or (1468-1481)³⁵. Marié à Claude de Saint-Amour, il eut cinq fils et deux filles. Il eut également un fils Claude, né vers 1475 d'une relation avec Catherine de Chevignier, qui fut donné de Damas par lettres patentes du roi Charles VIII de mars 1491. Le ralliement de Claude donné Claude de Damas, d'Estieugues au roi lui valut le titre de chambellan du duc de Bourbon. Il fut aussi seigneur d'Estieugues à Cours (69).

Jacques d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, dont il fut question dans d'autres sections, était un parent de Jean de Damas. Fils de Jean d'Amanzé et d'Antoinette de Villon (Tableau 4.1: Généalogie Choiseul, page 34), il se maria une première fois avec Antoinette de Chantemerle d'où est né Guillaume ; d'un second mariage, avec Philippe de Damas, est né François.

De la première branche, sont issus du mariage de Guillaume³⁶ en 1523 avec Marguerite de Semur : François marié en 1540 à Françoise de Choiseul de Traves, Guillaume marié en 1585 à Françoise de la Guiche, Antoine marié en 1613 à Françoise de Damas, Jacques comte de Choffailles, seigneur d'Arcinges et de Vis, qui épousa Marie-Anne Rolin, puis un autre Antoine (1671-1735) qui épousa Cécile de Falcony et Marie-Cécile, mariée en 1741 à Claude-Marie de Saint Georges.

Voilà rappelée la lignée de nos seigneurs de Chauffailles, disparue après la Révolution française.

³³ Prince d'Orange (1444-1502).

³⁴ Cf. J. Perche, *idem*, p. 219.

³⁵ Radié de la liste des chevaliers de la Toison d'Or par l'archiduc Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, en 1481.

³⁶ Seigneur de Mazoncle et de Mély, il conduisit François I^{er} de La Clayette à Propières, le 2 août 1524.

4.3 La prestation de serment : extrait de l'ouvrage de L. Lex

Le sort du Charolais, à l'issue du conflit entre le Téméraire et l'Universelle Aragne fut discuté pendant un an par les tenants de la jeune duchesse Marie de Bourgogne. Jean de Chalon, prince d'Orange, organisa la résistance dont on pourra suivre les détails dans l'ouvrage de Jean Perche³⁷.

Après le ralliement de Jehan de Damas, Louis XI demanda à ses nobles et vaillants sujets de lui prêter le serment dont voici la teneur. Ce texte provient de l'ouvrage de Léonce Lex³⁸ :

À tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Amanzé, chevalier, seigneur dudit lieu Amanzé³⁹ et de Choffailles⁴⁰, lieutenant général de noble et puissant seigneur Messire Jehan de Damas, chevalier, seigneur de Digoynes, de Cleissy, canton de Geugnon (71) et Saint-Amour, chef-lieu de canton (Jura), conseiller et chambellan du Roy nostre sire, son lieutenant, gouverneur et bailli de Masconnais, député en cette partie de Monseigneur le comte de Brienne, lieutenant général et gouverneur pour le Roy nostre sire en ses duchié et comté de Bourgongne, Masconnois et Charrolois, salut. Savoir faisons que l'an de nostre Seigneur courant mil quatre cens soixante dix-huyt, le mardi XXIII^e jour du moys de novembre, heure de tierce, auxqueulx jour et heure plusieurs gens d'esglise et nobles du pays de Masconnois et les bourgeois et habitants de ladicte ville de Mascon, estoient par nous et par nos lettres missives, à eux de par nous envoyées, mandez pour faire de nouvel le sèrement au Roy nostre sire en la forme que mandé nous a esté parmondict seigneur le comte de Brienne, lieutenant général et gouverneur, et par ses lettres patentes de la date du XIII^e jour de ce présent moys scellées de son

³⁷ *Récit pour le sud Bourguignon*, par J. Perche, Tome II, Éd. Les Imprimeries réunies, p. 219-223.

³⁸ Archiviste du département, de la ville et de l'académie de Mâcon, in *Les Fiefs du Mâconnais*, Éd. Protat Frère (1897).

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75105m.image.f5.pagination>.

³⁹ Canton de la Clayette (71).

⁴⁰ Chef-lieu de canton (71).

grand seel en cire vermeille à simple quehue, desquelles la teneur est telle: /

/Charles d'Amboize, comte de Brienne, seigneur de Chaulmont, lieutenant général et gouverneur pour le Roy nostre sire des duchié (et) conté de Bourgogne, Charrolois, Masconnois, et pays de Champaigne, à nostre chier et bien amé le gouverneur de Mascon ou à son lieutenant, salut.

Comme le Roy nostre sire, pour certaines causes à ce le mouvans, ait ordonné prendre et recevoir le sèremment de tous les prélatz, gens d'esglise, nobles et autres gens notables de ses pays de Bourgongne de doures en avant luy estre bons et loyaulx et le servir envers et contre tous, et soit ainsi que, pour l'occupacion que nous avons de présent pour les affaires dudict seigneur, ne pouvons vacquer en personne et ce faire, et pour ce soit besoing y commectre quelcung pour et ou nom de nous, pour ce est-il que nous, confians de voz sens, vaillance, preudommie et bonne diligence, nous (vous) avons commis, ordonné et député, et par ces présentes commetons, ordonnons et députons à assembler (ou) faire assembler au lieu que verrez estre à faire et plus convenable tous lesdictz prélatz, gens d'esglise, nobles, et autres gens notables de vostre gouvernement ou baillage de Mascon, et d'iceulx, appelez avec vous deux notaires royalux telz que verrez estre pour le mieulx, prenez et recevez le sèremment en la forme Teneur du serment : "Nous soubzscriptz, jurons aux saints euvangiles de Dieu que nous touchons présentement, par le babtesme que nous appourtâmes de dessus les fons, et sur le dampnement de nos âmes, que nous serons doures en avant bons, vrais et loyaulz subgetz du Roy nostre sire, de Monseigneur le Daulphin, son successeur, et que nous le servirons à l'encontre du duc d'Aultriche et de Mademoiselle sa femme et de tous autres quelzconques, sans nulz excepter, et jamais ne ferons ne procurerons chose que soit au préjudice et dommaige du Roy, et se nous savons qu'il se face chose qui soit préjudiciable ou dommaigeable au Roy ne à ses pays et subgets, que nous l'en advertirons et obvierons au contraire de tout nostre pouvoir. Et au surplus ferons tout ce que bons et loyaulx subgets doivent et sont tenus de faire envers leur souverain seigneur et naturel sire. Et renonçons à tous autres sèremments que nous pourrions avoir fait prédédent au contraire A.A.3, f° 22 que le vous envoyons signé de nostre main, et iceulx sèremens faites enregistrer par notaires et

personnes publiques et signer du seing manuel de ceulx qui le feront, et de tout ce que aurez rappourtez le par-devers nous et par-devers nos gens des Comptes à Dijon. Donné à Germole, soubz nostre seel armoyé de nos armes, le XIII^e jour de novembre l'an mil CCCCLXXVIII, Par Monseigneur le Comte, lieutenant général et gouverneur, L. Siclier. /



Figure 4.5: Mâcon : Ancienne cathédrale Saint Vincent.

/Se sont comparus à Mascon, en l'esglise du couvent des frères précheurs dudit lieu, par-devant nous estans et assistans avec nous honnourables personnes et saiges Maistre Guillaume Le Fèvre, licencié en loix, lieutenant général ou baillaige de Mascon, Maistre Philibert de La Ferté, aussi licencié en loix, avocat, et Claude Pennet, procureur fiscaulx dudit seigneur oudit baillaige de Mascon, les gens d'esglise, nobles, et aussi les bourgeois de la ville de Mascon. /

4.4 Premier recensement (1478)

Une des premières conséquences de la "séquestre " des biens du Téméraire après son décès fut un ordre du roy demandant le recensement de tous les habitants des paroisses du duché ; cela donna lieu à ce que l'on désigne par le nom des "Cerches de feux". Les documents utilisés dans cette page sont extraits des archives départementales de Côte-d'Or, issues des recueils de Peincédé. Les "cerches" étaient prescrites par les élus des États de Bourgogne pour répartir les impôts consentis au souverain. À l'époque où il n'y avait ni cadastre, ni recensement exact de la population imposés, les élus firent procéder à la recherche des feux dans les paroisses, de chacun des grands bailliages, qui étaient alors une circonscription administrative, judiciaire, militaire et financière.

On trouve le relevé des feux des paroisses de ce qui formera, bien plus tard, le canton de Chauffailles.

Quelques familles existaient déjà à cette époque ; elles portaient le nom des hameaux. Regardons les textes rapportés dans la section : "Cours et juridiction, série B", recherche des feux du bailliage de Mâcon. Donnons en la retranscription :

" Item, le jedy des susdits, Jehan de Chalon, et Étienne de la Forest, de la paroisse de Choffailles, comparaissants par devant nous audit lieu de la Clayete, ont affirmé par leurs serments sur (les) saints esvangiles que de tous les habitants de la paroisse de Choffailles, les noms sont :

Premièrement Villon :

Regroupe 5 feux soit 20 à 25 habitants dont les noms suivent : Jehan du Truge l'aisné, Anthoine Broat (Brouart ?), Jehan Payot ou Parot, Jehan Meansson.

À Mazoncle :

Anthoine de Mazoncle, Jehan Dubost, André de la Brousse (Labrosse), Thevenet Dorcin ?, André Gurongnet.

À Labardinière :

La vesve de Colas de Melier (Mély), Anthoine de Melier, Anthoine de Labardinière ?, Jehan de Labardenière.

Au Grand Molin :

Anthoine du Molin, Pierre du Verdier, Andrey Forests, Jehan de Monay, Jehan de Lachise, Martin Marchant, Anthoine du Perron, Anthoine Mellier, Jehan des Chimagnet, Estienne Valamon.

Monet et La Montagne :

Girard Chatillon, Pierre Despres, Vincent Turrin, Vincent Mercier, Jehan Bringr., Estienne de Laforestz, Jehan Jolivet, Anthoine de Chevadoux, Pierre de Chevadoux, Martin de Chiselles, Jehan de Montaigu, Guichart de Narbo, Colas de Lafon, Jehan Rébé, Jehan Balamont, Jehan de Charlin, Jehan du Truge de Chalaye, Girard Rébé, Jehan Chanon, Jehan Marion.

Choffailles :

Jehan Desverchères, Jehan Chapelle, Jehan Roy, Jehan François, Michault de Boyé.

Le vendredy, la visite se poursuit à Sentigné de Roche, où se présentent 20 Chefs de feux.

À Coblanc également 20 Chefs de feux.

À Chasteaulneuf où se présentent :

Angelin Dompetit, Huguenin Fr.. alias Copinet, Jehan Charlet, Benoit Robert, Jehan Papillon, Claude de Saulain, Jehan de Boune, Jehan Belin, Jehan Cousturier, Michel Cayon, Estienne Pillon, Estienne Chenal, Jehan Batuy, Estienne Jobin.

À Saint Martin de Lissy où se présentent :

Jehan Martelier, Jehan Brosset alias Deranchière, Jehan Aupelc, Jehan Cathin, Claude Genostz, Pierre Durantet, Huguenin Michel, Martin Popet, Jehan Martin, Huguenin Fillon, le grangier du seigneur.

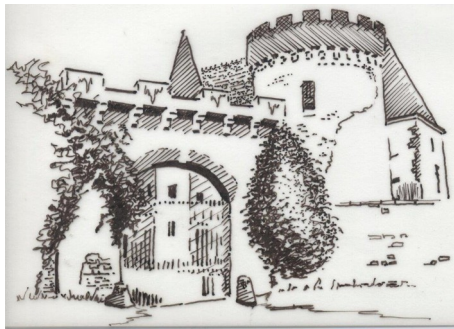


Figure 4.6: *Châteauneuf : Grille de la cour d'honneur.*

À Tancon où se présentent :

Pierre de Bernier, Jehan Michaudon, Jehan Galichon, Estienne Boneton, Estienne Berthelier, Estienne Symonet, Anthoine Pillon, Mathieu de Buget, honnete relicte de

Claude Place, Jehan Chenenar, Thomas Regnault, Pierre Piset, Claude Surdereu, Adrien Durantet, Jehan du Chaleu alias Livet, Barthélémy Germon, Humbert Panier messaigié de [mot] de Paris, Pierre Guillot, Jehan Bardiot, Jehan Rolet, Jehan Buisson, Jehan Pallesson, Anthoine Fargeaul, Jehan des Brousses grangier de Edoart de la Magdeleyne⁴¹.

À Saint Morice :

Jehan Popet, Pierre Princhon et Andrey, son fillastre (mendiant), Benoit Daulphin, Estienne Boys, Jacques Montanier, Pierre de Lafontaine, Mathieu Popet, Jehan Mondelain alias de Lafont, Huguenin Richart, Guillaume Popet, Benoit Richart, Jehan Aliz, granger du seigneur de Iestang, Philibert Renon, Jehan Blanc, Philibert de Lacharme, granger de Philibert de Molin, Gillaume Renon, Claude Saimestre, Jehan Chenal alias faimange, Estienne Berger, Jehan Dufoux, Guiot de Saulx alias Buchet, Anthoine de Lafont, Loys Reuillet (mendiant), Anthoine Tessier, granger de la... de Sirot pour Edoart de la Magdeleine, Jehan Desaulx, Pierre Desaulx (mendiant), Jehan de Corant (mendiant), Pierre Narbo, Philibert Dumontet, Anthoine Dejoux.

⁴¹ Il s'agit d'Édouard Perrière qui prit le nom de " La Madelaine " .

Les guerres de religion

De 1560 à 1600, la guerre civile de religion qui ravageait la France n'épargna point cette contrée. L'abbaye de Saint-Rigaud fut prise et pillée par les protestants, puis reprise par les catholiques ayant à leur tête Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure. Ces troubles provoquèrent une réclamation de la part de Léonard Chérand, habitant de Saint-Rigaud, lequel réclamait audit seigneur d'Amanzé de lui restituer les biens meubles qu'il avait déposés à l'Abbaye pendant les guerres de religion. Il demandait en outre qu'on congédiât ou qu'on fisse guider hors de l'abbaye sa femme Jeanne Chérand détenue, contre son gré en l'abbaye. Mais la plupart des biens de Léonard Chérand avaient été pillés par les soldats, lors de l'attaque de l'abbaye.

5.1 La guerre, désolation et reconstruction de Saint-Rigaud

Pour soutenir la guerre contre les huguenots, l'abbé avait dû faire appel à toutes ses ressources. Un procès de saisie des revenus eut lieu contre l'Abbé Jean Dumas qui ne pouvant plus payer alléguait que le trésor avait été épuisé par la solde des gens de guerre qu'il avait dû entretenir. Un ordre signé Henri de Bourbon, prince de Condé vint soulager le pays. Cet ordre portait défense à tous gens de guerre de loger, prendre fourrage, ni vivre, ni munitions, chevaux et autres choses, soit de l'abbaye de Saint-Rigaud et dépendances, soit dans la terre de Chauffailles.



Figure 5.1: *Les Huguenots et la religion dite 'Prétendue réformée'.*

Un brevet de Henri IV permet à Michel de Villecourt de résilier ses fonctions en faveur de Claude Gaspard, abbé de l'abbaye. Un mémoire de Claude Gaspard apprend

“ que le lustre de cette pauvre et désolée maison est bien flétri et obscurci, qu'il ne reste plus que l'idée, une ombre ou pour mieux dire une misérable souvenance, deux mille Livres ne suffiraient pas à remettre les édifices en leur entier, le clocher découvert, l'église sans reliquaires, ornements, bancs, vitres, livres, etc... le colombier abattu, la plupart des maisons déplanchées, les granges et étables inhabitables pour n'y avoir portes, fenêtres ni verroux ”.

Cet exposé nous montre la ruine de l'Abbaye et la désolation de nos campagnes causée par la lutte fratricide entre protestant et catholiques. Claude Gaspard remet de l'ordre dans l'abbaye, ordonne aux serfs de la région de faire les réparations aux murs de clôture, ainsi que le curage des étangs et fossés, vend les dîmes de divers pays, notamment celle de Chauffailles, au seigneur baron de Chauffailles. Rapidement l'abbaye se restaure et sous Laurent Gaspard qui lui succède, l'abbaye voit revenir sa puissance et sa splendeur passées. Ses chefs redevenus d'arrogants seigneurs bravent en maintes circonstances les ordres du roi.

Le document, retranscrit ci-dessous, trouvé dans les archives de Charolles nous met au courant de cette nouvelle suprématie du fief de l'abbaye.

5.1.1 L'assassinat de Bonnaventure Ducarre

En 1667 vivait à Châteauneuf un nommé Bonnaventure Ducarre, notaire royal qui fut tué par le sieur Antoine, avocat à Châteauneuf. Affaire Antoine Décligny (1667). Le Sieur Décligny avait un frère, abbé, et un parent, abbé également, tous deux de la domination de l'abbaye. Son meurtre accompli, Antoine Décligny se réfugia dans l'abbaye de Saint-Rigaud. Un huissier fut chargé d'exécuter la commission de prise de corps et de s'emparer de l'assassin.

Voici le procès-verbal de cet huissier⁴² :

⁴² Note du lecteur : les archives contiennent souvent des pièces éparées, constituant ainsi des dossiers incomplets d'affaires juridiques, il est donc souvent

Ayant appris que le sieur Décligny s'est retiré et réfugié dans l'abbaye de Saint-Rigaud, maison forte, m'y estant acheminé ou étant entré, ayant été aperçu par le sieur Décligny⁴³, ce dernier s'étant enfermé dans une chambre haute, n'ayant trouvé que la dame dudit sieur qui était dans une chambre basse, à l'instant survint Messire Laurent Gaspard abbé avec deux de ses religieux. Je lui ai humblement démontré et fait lecture de ma commission, le priant de la part de sa Majesté me permettre de faire perquisition de la personne de Décligny. Le sieur Abbé m'a fait cette réponse :

“Qui t'as fait si hardi d'entrer dans mon abbaye sans mon consentement ?” et que moi et mes témoins ayant présentement à nous retirer. Sous protestation de rendre l'Abbé responsable de la personne de Décligny et de demeurer et séjourner autour des murailles et portes, jusqu'à ce qu'il ait été ordonné sur le présent procès-verbal.

M'étant retiré avec mes témoins jusqu'à deux ou trois cents pas des dites portes et murailles où j'ai séjourné jusqu'au lendemain. Sur l'heure de midi survint l'aumônier du sieur abbé, lequel dit :

“ Que faites-vous là, messieurs retirez-vous, je vous le dit de la part de l'abbé, sinon l'on vous fera sortir, retirez-vous bientôt, sinon l'on vous fera charger.”

Avoir fait assembler mes témoins pour nous retirer à Châteauneuf. À l'instant le sieur abbé fit sortir de l'abbaye deux chars de deux bœufs chacun et les conduisit sur la chaussée de l'un des étangs dans le chemin que nous passions, où ils dressèrent embuscade ; laquelle faite, le sieur abbé avec plus de soixante à quatre-vingt hommes armés seraient sortis, de sorte qu'il y eut deux de mes témoins blessés grièvement par une décharge de quinze à seize coups de fusils, ce qui nous a obligé de nous retirer en diligence.

À cette puissance du droit d'asile de l'abbaye se joint, sur l'objet de dénonciations, la puissance de la persécution religieuse qui se manifeste

impossible de reconstituer l'intégralité de procès, et l'on ne connaît pas l'issue...

⁴³ On trouve dans les registres paroissiaux de Chauffailles la naissance et le baptême le premier mai 1706 d'Adrien, fils de sieur Antoine Décligny apothicaire à Chauffailles et de Jeanne Claude Dumas ? parrain Adrien François, bourgeois de Chauffailles, marraine demoiselle Marguerite Décligny.

envers les familles des nouveaux convertis au protestantisme. C'est ainsi que seize familles de la région sont poursuivies parce qu'elles ne vont point à confesse, et qu'elles furent condamnées à dix Livres d'amende pour avoir répondu à leur accusation en demandant le temps de réfléchir à ce qu'elles devaient faire !



Figure 5.2: *Départ de l'huissier pour St-Rigaud.*

5.1.2 L'affaire Marguerite Fanjoux

Une autre dénonciation est faite au sujet de la mort de Marguerite. Procès de Marguerite Fanjoux, femme de Jean Morand, cordonnier, la dite femme nouvellement convertie étant morte sans avoir reçu les sacrements, le sieur Morand et son fils cachèrent le corps pour éviter le martyre du cadavre. Jean Morand et son fils furent conduits en prison à Charolles, le père mourut en prison ne voulant point dire où il avait mis le corps de sa femme et ne veut point se confesser. On interroge le fils âgé de dix-huit ans. Il répond qu'il n'a pas abjuré et qu'il suivra la religion de son père, que c'est lui et son père qui ont porté le corps de sa mère dans un endroit qu'ils ne veulent pas désigner. Une sentence en suivit qui porte : *qu'il sera fait une figure de cire de la dite Fanjoux, laquelle sera traînée sur le derrière d'une charrette avec un écrit en grosses lettres attaché à la dite figure et portant ces mots :*

C'est ici la représentation du corps de Marguerite Fanjoux morte relapse, que le corps du dit Morand sera aussi traîné derrière la

même charrette, tous deux la face contre terre dans les rues et de là jetés à la voirie. Qu'à l'égard de leur fils ordonnons qu'il sera pris et saisi au corps et amené aux prison royales de Charolles pour être interrogé sur son obstination et dessein de vivre et mourir hors la religion catholique, et fut envoyé dans les compagnies du roi.



Figure 5.3: *Charolles : Arrestation du sieur Morand et son fils.*

5.2 La fin de l'Abbaye de Saint-Rigaud

Les manuscrits concernant l'abbaye de Saint-Rigaud deviennent plus rares. En 1663 on trouve encore mention d'un brevet de Louis XIV en date du 25 Novembre qui fait don de l'abbaye, après le décès du seigneur de Chamarande à Étienne de Sauzey, clerc tonsuré du diocèse de Lyon, lequel n'est âgé que de onze ans⁴⁴.

En 1767, après sept cents ans de domination et de vicissitudes de toutes sortes, et malgré de nombreuses restaurations, l'abbaye menace ruine. Un décret en date du 23 juillet nous apprend que les droits de l'abbaye sont incorporés au séminaire de Mâcon, que les derniers prêtres en nombre de trois : Dom Petit, grand prieur, Dom Antoine Pernetty chambrier, Dom Louis Pernetty chantre recevront une pension annuelle de 960 Livres et que les dépendances de l'abbaye seront au dernier survivant. Dom Louis Pernetty fut le dernier prêtre à la cure de Chauffailles avant 1793. La révolution

⁴⁴ A. D. S & L, H. 167.

marque la fin de l'existence des abbés de Saint-Rigaud, les murs furent démolis, les fossés comblés et les matériaux servirent à la construction des maisons. Ainsi s'acheva l'emprise formidable de cette féodalité confessionnelle de laquelle dépendaient avec droit de vie et de mort, tous les villages et châteaux dans un rayon de 10 à 15 kilomètres et qui constituaient le fief dont Chauffailles était le vassal.

5.3 Origine des Armes de la Ville de Chauffailles

Au Château de Chauffailles ; perdue sous les arbres du parc, existe encore une pierre cassée en deux, paraissant provenir de l'ancienne chapelle et sépulture en l'église de Chauffailles de la famille d'Amanzé. Cette pierre, belle en sculpture représente un ange dans les nuages un glaive à la main, puis gravés dans la pierre deux noms : d'Amanzé – Choiseul (tableau 4.1 : Généalogie--Famille, p 32). Puis plus bas un bel écusson aux armes des d'Amanzé : *“de gueules à trois coquilles d'or, une branche de chêne et une de laurier”*. Un autre écusson de date plus récente, très bien conservé, dans le mur d'une aile du Château, bâtie plus récemment, posée sans doute sur un fronton de porte, l'écusson dans un bel ornement divisé en quatre parties (écartelés) aux armes des d'Amanzé et des La Guiche (de sinople au sautoir d'or), au-dessous, une date : 1589.

En 1147, deux grands pèlerinages se préparent, celui du Mont-Saint-Michel, et celui de Saint Jacques de Compostelle, dont notre région faisait partie, la coquille devint un emblème de pèlerinage. Les pèlerins avaient pris l'habitude d'en orner leurs coiffures ; ceux du Mont-Saint-Michel avaient la petite coquille de mer, ceux de Saint Jacques de Compostelle avaient pris la plus grande, et le nom de coquille Saint-Jacques.

Les d'Amanzé prirent part à plusieurs croisades, et par la suite purent peindre sur leurs boucliers une trois coquilles suivant le nombre de leurs morts en terre sainte.

La famille de la Madeleine, seigneur de Châteauneuf comporte neuf coquilles à son blason. Ce fut l'origine des blasons des premiers chevaliers.

5.4 Lutte des Protestants et Catholiques

En 1562, une colonne de 1500 protestants, partis de Lyon suivant la vallée de la Loire pour se rendre au siège d'Orléans, s'emparent de la ville de Marcigny⁴⁵, sous la conduite de Poncenac et de Saint-Auban. Les protestants s'avancent sur Charlieu, mais ils trouvent la ville bien gardée, tout le pays autour de Belmont fut dévasté en cette tourmente religieuse.



Figure 5.4: *Charlieu et l'Abbaye bénédictine.*

En 1567, Poncenac reparaît à la tête de 6000 hommes de troupe, traverse les montagnes de Propières, Chauffailles, Belmont, évite Charlieu bien gardé par les catholiques et livre bataille à Champoly. En cette même année le Bois-Sainte-Marie, bien éprouvé déjà en 1420, par les luttes entre Armagnac et Bourguignons, fut dévasté ; depuis cette petite ville qui fut le chef-lieu d'une châtellenie importante, alla en déclinant après avoir été le siège d'un archiprêtre et d'un hôtel des monnaies, n'est plus maintenant qu'un petit village.

⁴⁵ Rappelons que le premier monastère de femmes fut créé à Marcigny par Hugues de Semur, abbé de Cluny.

Poncenac, lieutenant du baron des Adrets fut tué à la bataille de Cognat, il fut rapporté à Chanzy et inhumé dans le tombeau de sa famille, mais quelque temps plus tard, les soldats catholiques l'exhumèrent et jetèrent ses cendres au vent. Pendant qu'un lieutenant de Coligny va faire le siège de Thizy, une autre troupe sous la conduite de Briquemaud, passant par Belmont et Châteauneuf vont mettre le siège devant Charlieu, mais devant la ferme résistance du capitaine Châtelain, les protestants se replient. Harcelés dans leur retraite, ils furent attaqués entre Arcinges et Écoches, subissant un grave échec. Pour perpétuer le souvenir de cette défaite on y planta un caveau qui a conservé le nom de Croix de la Fin.

En 1576, la lutte reprend sous les ordres de l'amiral de Coligny, cette fois la ville de Charlieu se rend et paye une rançon pour éviter les suites terribles d'un combat.

Jean Marie de la Mure seigneur de Chantois, qui était venu en 1582 avertir la noblesse des environs de ce qu'on avait à craindre des Huguenots, continuait d'entretenir de bons rapports avec toute la noblesse et seigneurs de nos contrées.

Lorsque la ligue se forma en France pour empêcher l'avènement de Henri IV au trône, les seigneurs prirent partis, les uns pour la ligue, les autres pour le trône.

Guillaume d'Amanzé sollicité par le seigneur de Chantois, par ses relations aux Chanoines de Lyon et par les chefs du Lyonnais, lève et arme une compagnie de 50 hommes (Comme le montre ce document) :

Vendredi dernier jour de Mars, l'an mille cinq cent quatre vingt dix, après arrivés en l'hotel de ville de Lyon en présence de noble Jacques Avegne et des échevins. Mandement Certificatif de la somme de Cent trente six éscuz sols, payés par M. Pierre Blache commis de Guyot de Masso receveur des biens de la ville de Lyon pour l'achat de trente Arquebuses garnyes de leurs fourniments, vingt Mosquetz avec leurs banderolles pour armer une compagnie de gens de pied, levez à notre requette pour le service de la sainte union par le seigneur de Choffaille même, pour la reprise des hommes du Château de Thizy, ville et prieuré ursupés par l'ennemy en ce gouvernement.

Charlieu, Thizy, Marcigny étaient aux mains des protestants. Guillaume d'Amanzé chef ligueur sous le commandement du

marquis de Saint Sorlin rassembla toutes ces forces. L'armée se porte sur Charlieu où elle entre en furie le 4 mai 1590, après vingt-quatre heures d'assaut, le château résista quelques jours, mais il fut forcé de se rendre. Henry de Saint-Germain-d'Apchon, seigneur de Saint-André qui s'y trouvait, à la tête de 900 hommes, fut conduit à Lyon par les gens d'armes du marquis de Saint Sorlin qui ensuite se porta sur Thizy, laissant à Charlieu Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, ainsi que les Damas seigneur de Verpré avec leurs compagnies. Zacharie de Rébé commandant les protestants dans la ville de Thizy fit des prodiges de valeur pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans la place, il ne put résister au nombre et se retira dans le donjon du château avec une partie de ses troupes. Ce Château, situé sur un mamelon assez élevé, passait dans le ^{xiv}^e siècle pour l'un des plus fort du comté. Il renfermait une citerne pouvant contenir quatre nuids d'écus et de nombreuses provisions. Son enceinte extérieure, défendue par de larges fossés, était flanquée de nombreuses tours. Entre cette enceinte et le donjon se trouvaient encloses et parées de 200 maisons. Chevrières lieutenant des ligueurs, commandant en chef, prévoyant la défection de ses troupes en faveurs de Henri de Navarre, accéléra le siège du donjon, qui fut obligé de capituler le 1^{er} août 1590, après 7 semaines de siège pendant lesquelles on avait tiré 253 boulets. La capitulation porte que le seigneur Rébé remettra le château de Thizy entre les mains de M. de Chevrières. Le document porte la signature de Guillaume d'Amanzé⁴⁶. L'Abbaye de Saint Rigaud fut tour à tour prise et rendue par les protestants et catholiques. Antoine d'Amanzé, chanoine comte de Lyon seigneur d'Anglure, frère de Guillaume d'Amanzé, se mit à la tête du parti catholique et après un dur combat, s'empara de l'abbaye de Saint-Rigaud, chassant les protestants. Pendant quelques années, la lutte continua par des représailles terribles. Dornésou, lieutenant des ligueurs, s'étant emparé de Digoin, y fut surpris à son tour au mois de juillet

⁴⁶ (Notes des H. Billets dans Beaudoir ?)

1594⁴⁷ ? par le baron de Saligny et d'Amanzé protestant, fut brûlé avec les siens dans une forteresse ou il s'était enfermé.

Par représailles le baron Pierre d'Amanzé de la paroisse d'Amanzé fut tué d'un coup d'arquebuse par un ligueur, alors qu'il se tenait un soir sur le bord d'un fossé de sa maison, tenant une de ses filles par la main. La famille d'Amanzé branche aînée était protestante, la famille d'Amanzé de Chauffailles était catholique. Antoine d'Amanzé, frère de Guillaume de Chauffailles, eut une vie très mouvementée. D'abord, chanoine comte de Lyon, puis grand abbé de Saint-Rigaud. Marié le 20 décembre 1573 avec Françoise de Semur, pour laquelle Catherine de Médicis intervint auprès du pape Pie V pour lui demander les dispenses nécessaires à la régularisation du mariage. Il fut député du clergé aux états de mars 1576.



Figure 5.5: *Le village d'Amanzé.*

⁴⁷ Date incertaine.

La noblesse

6.1 Les origines de la famille Villon

Au XII^e siècle, il y avait à Chauffailles une noble famille, la famille Villon⁴⁸ qui possédait à Châteauneuf, Chauffailles et Belmont de vastes domaines. Chauffailles possède encore de nos jours un hameau portant le nom de Villon, ce qui semblerait en confirmer l'origine. Toutefois, on retrouve à Saint-Cyr-de-Favière dans la Loire une branche qui posséda longtemps la seigneurie de ce village. Le château existe actuellement, nombre de fois restauré. Il se trouve construit sur le bord d'un étang qui porte le nom d'étang de Villon. Artaud de Villon figure comme témoin dans la charte passée en 1158, par laquelle Archimbaud Le Blanc, voulant aller en Terre sainte, donne au sieur de Beaujeu tout ce qu'il possédait en deçà de la Loire, soit dans la plaine, soit dans la montagne, ses forêts, ses eaux, ses fiefs et esclaves. En 1212, Girard de Villon est témoin dans un désistement en faveur de l'abbé de Saint-Rigaud. En 1263 Gui de Villon bénéficia d'un legs de 60 sols de rente dans le testament de Guichard de Beaujeu. Dès l'année 1330, la terre de Villon était vendue à la famille de Gletteins, bailli du Beaujolais et sortait par conséquence des fiefs de la famille Villon.



Figure 6.1: *L'ancien moulin de Villon (vue au levé de soleil, vers 1650).*

Note : J. Moutié nous signale avoir trouvé une photographie montrant les traces d'une toiture contre le mur du moulin, et pouvant correspondre à une

⁴⁸ Les armes sont "de gueules au sautoir d'or".

casquette de protection de la roue, vue dans bien d'autres moulins. En conséquence, les dimensions de la roue deviennent trop importantes pour que la déverse de l'eau soit faite au-dessus de la roue, mais plutôt par dessous. Sur certains plans apparaît un mur et probablement une garde d'eau juste avant de se rejeter dans le lit de la rivière. Y aurait-il eu également une roue à aubes au pied du bâtiment qui aurait pu être entraînée avec, un petit mètre de chute pour faire fonctionner soit, des annexes à la meunerie comme la bluterie soit une autre scie dans le bâtiment agricole annexe...

6.1.2 La reprise de la terre de Villon

En 1362, le capitaine châtelain de Châteauneuf était Messire Jean de Villon. Ce Jean de nous est signalé dans une charte qui rapporte un fait curieux : Un bourgeois de la ville de Châteauneuf, Jean Perrier, ayant été tué d'un coup d'épée par le Sire Jean de Villon, la famille de la victime, s'appuyant sur les droits de franchise dont jouissait la bourgeoisie de Châteauneuf en appela à la justice du Sire de Beaujeu qui saisit les biens du Sire Jean de Villon (20 Mai 1362). Quatre jours après, dame Marguerite, femme de Jean de Villon, fit une opposition à la saisie, ainsi que Hugues de Villon, frère de Jean, ainsi que sa fille mariée à Jean de La Garde. Malgré cette opposition, la saisie fut effectuée et porta sur tous les biens et objets de la noble famille. On mentionne que parmi les objets saisis figuraient deux tonneaux pleins de vin... La famille de Villon disparu du pays après cette affaire malheureuse qui la déposséda complètement.



Figure 6.2: *Assassinat de Jean Perrier par le Sire Jean de Villon (1362).*

Ce jugement et ces actes punitifs nous montrent que la bourgeoisie de Châteauneuf avait des droits et des privilèges la mettant à l'abri des abus de pouvoir et de la violence de la noblesse. Toujours est-il qu'on ne trouve plus trace du nom de

Villon dans la région, sauf par le lieu-dit qui comporte quelques maisons et qui se trouve dans la vallée, non loin du Botoret sur les pentes boisées qui bornent la commune de Belmont. En 1375, Hugues de Gletteins, ayant marié sa fille avec Guillaume de Saint-Romain, lui remet en dot la terre de Villon, située sur les paroisses de Belmont, Chauffailles et Saint-Germain-La-Montagne. Il rachète cette terre quelque temps après au prix de deux cents Francs or, puis il l'aliène de nouveau à Jean de Lissieu et à Robert de Belmont pour huit vingt et dix Francs (90 Francs) et la rachète encore pour le même prix en 1387⁴⁹. Son fils Louis qui en hérite, ayant besoin d'argent, vend sa terre de Villon à Philippe de Praissins pour la lui racheter en 1404. Ainsi porte la charte : « *Villon sur les paroisses de Chauffailles et Saint-Germain-La-Montagne en pur libre et franc alleu, sans fief, arrière fief ou autre servitude, avec ses hommes taillables et corvéables, tenanciers, tailles, servis, blé, argent, gélines, corvées, manœuvrées, juridiction, haute moyenne et basse, chasse, compris le gros bois de Monnay pour le prix de huit vingt dix Livres⁵⁰ tournois.* » Ces ventes et rachats successifs semblent correspondre à des engagements à titre de garantie pour des avances d'argent. En 1429 ce fief noble fut donné par Louis de Gletteins aux chevaliers de Rhodes. Après être entré dans cet ordre célèbre de Saint-Jean de Jérusalem, il se fit chevalier de Rhodes pour avoir vu son mariage annulé avec Jeanne de Digoine. Peut-être faut-il voir dans ces dispositions l'origine de la chapelle de Saint-Jean, sise dans les parages de Monnay et détruite pendant la Révolution, dont une ferme porte encore le nom⁵¹. Il nous reste de cette époque un spécimen de langage, ou plutôt de patois du pays dans une charte ainsi composée : « *Tota li terra di Villon et les rentes assizes à Villon et en les perroches de Choffaille de St-Germayer et de Bealmon, ensemble les bos quaquique ils soyent en les dittes perroches ou soit en servis ou tailles ou en autres choses, quaque elles soyent avoy la seigneurie et la juridiction grand*

⁴⁹ Il s'agit sans doute d'une vente en réméré ; l'acheteur bénéficiait des revenus de la terre, mais le vendeur pouvait la reprendre au bout d'une période fixée lors de la vente pour le même prix.

⁵⁰ 160 Livres tournois. 8 fois vingt font 160, mais 8 fois vingt dix font 170

⁵¹ Lieu dit "Le bon Saint-Jean".

et petit quaunque elles soyent en les perroches susdictes avoy touz droitz et totes accions, appartenances et appandisses de les choses dessus dictes. »

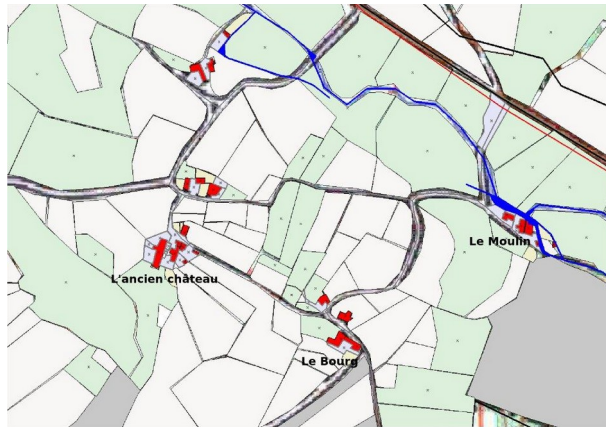


figure -a



figure -b

Figure 6.3: *Le hameau de Villon en 1829.*

La figure -a, ci-dessus, montre l'emplacement du hameau de Villon. On note l'absence de la "nouvelle route des Écharmeaux" non construite à l'époque, un raccordement à la rivière a disparu, ainsi qu'une petite construction au Nord-Ouest du plan. Les limites des terres et prés actuels (2017) n'ont pratiquement pas changé en près de 200 ans. Le moulin de Villon, situé au Sud-Est était constitué de quatre bâtiments entourés par une boucle du Botoret.

La figure -b montre le hameau en 1829.

6.2 Les origines de la famille d'Amanzé

La famille d'Amanzé est une des plus illustres et des plus anciennes du Brionnais, originaire du village du même nom, situé près de La Clayette. Une charte de l'abbaye de Cluny nous apprend qu'un certain Roger, obtint le droit de construire un château à Amanzé ; il prit le nom de Roger d'Amanzé. Il était officier du roi Philippe III⁵². Un d'Amanzé fut gouverneur de Bourgogne⁵³, un autre gouverneur de Bourbon-Lancy⁵⁴, un autre gouverneur de Picardie. La simplicité des armoiries et le choix des pièces qui les composent attestent qu'elles appartiennent à une famille chevaleresque. Les armes blasonnent "de gueules à trois coquilles d'or posées 2 et 1". La branche d'Amanzé-Choffailles, branche cadette, blasonnait "de gueules à trois coquilles d'or posées 2 et 1 à la bordure d'or". Les d'Amanzé descendraient par les Ferrusse d'Escart d'Isabeau de Bourbon et de Robert de France, comte de Clermont⁵⁵.

Dans l'histoire de Lyon par Beaulieu⁵⁶, nous lisons : *Dans les temps anciens, il existait un monument, que l'on dit avoir été élevé par les druides, lorsqu'ils occupaient l'Île-Barbe ; là était dressé un petit autel qui subsistait encore, sur lequel était la statue du dieu Apollon, dont les temples étaient à Poleymieux et, chaque fois que ces druides se rendaient à la Guillotière, à l'extrémité du pont d'Innocent IV à Lyon, pour célébrer leur cérémonie, ils passaient d'abord vers ce monument de l'Île-Barbe.*

⁵² Dit "le Hardi" (1270-1285), fils cadet de Louis IX et de Marguerite de Provence.

⁵³ Gaspard fils de Pierre fut en fait lieutenant général pour le roi au gouvernement de Bourgogne, il s'agit là d'un Amanzé du village d'Amanzé.

⁵⁴ Jean, fils de Pierre et d'Antoinette de Coligny ép: 1595 Isabeau d'Escars.

⁵⁵ Robert de France (1256-1318) comte de Clermont (1268), seigneur de Bourbonnais, ép: 1272 Béatrix de Bourgogne. La filiation est difficilement vérifiable, donc improbable...

⁵⁶ C. Beaulieu, *Histoire de Lyon depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, 1837.



Figure 6.4: *La construction du château de Chauffailles (vers 1460).*

Depuis, Rémi d'Amanzé, de cette illustre famille, oncle de Renaud, sacristain de l'église de Lyon, chanoine-comte de Lyon, alors possesseur de ce terrain où est ce monument. Fiancé à Marguerite d'Amanzé, sa cousine issue de la maison de Bourgogne. Elle se noya, goûtant avec lui des plaisirs de la pêche, dans l'étang de Véza (Vaise). Il lui fit creuser un sépulcre, sous cet autel où était jadis la statue d'Apollon, où il se rendait chaque jour pour lui témoigner son doux souvenir d'amour. Il voulut être enterré auprès de la jouvencelle, ce qui arriva quinze ans après en 1380. Il était à sa mort doyen du chapitre de l'église Saint-Jean. On voyait encore, sous le portique du tombeau cette inscription : Tombeaux des deux d'Amanzé⁵⁷.

6.3 La généalogie d'Amanzé

Voici de 1393 à 1741 la généalogie des d'Amanzé (branche de Chauffailles) :

- 1383 Guillaume d'Amanzé, seigneur de Vis, Saint-Germain et Choffailles. Une lettre de Charles VII le met

⁵⁷ Cet édifice fut démoli en 1707, d'après C. Beaulieu, in « *Histoire de Lyon : depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, ornée de Vignettes...* », pp. 99-100.

sous sa sauvegarde et le reconnaît seigneur de Choffailles dont il prit le titre de comte.

- 1416 Le mariage de Jean d'Amanzé avec Antoinette de Villon lui apporta en dot les terres de Champagny et de Chauffailles.
- 1460 Jacques époux d'Antoinette de Chantemerle, fille du Baron de La Clayette. Ce Jacques d'Amanzé avait beaucoup de biens et en particulier des vignes situées à Savigny-sous-Beaune et à Volnay. Il était seigneur de Choffailles, de Vis et des Feuillées (actuellement à Saint-Clément-de-Vers). Il fit construire le château de Chauffailles. Ce château avait l'allure d'une belle construction seigneuriale comme on les concevait au xv^e siècle. Il avait son entrée sur le chemin de Ventrigny, au Châtillon, face au chemin qui conduit à Belmont.
- 1523 Guillaume, époux de Marguerite de Semur
- 1540 François, époux de Françoise de Choiseul de Traves
- 1570 Guillaume, époux de Françoise de la Guiche
- 1600 Claude, baron de Choffailles, sans descendance
- 1620 Antoine, époux de Françoise de Damas
- 1679 Jacques, époux de Marie Anne Rollin
- 1681 Antoine, époux de Cécile de Falcony
- 1741 On doit au Comte de Saint-Georges le percement de l'allée du château.

Les routes actuelles qui sillonnent le pays telles que la rue de l'Industrie, la rue Neuve, l'avenue de Château, n'existaient pas. Seul existait de ce côté le chemin de Verdier (rue de la Poste⁵⁸) allant sur Villon. Le croisement des chemins existants (vers l'usine Paillard) mettait en communication le village Chalaye à Ventrigny et Mont-Chéry traversant la rivière du Boret sur le pont actuel qui est un des plus anciens du pays. On peut s'imaginer qu'à cette époque, le village de Chauffailles se trouvait principalement construit vers la partie sud actuelle.

⁵⁸ Toute cette description se réfère à une époque précédant la seconde guerre mondiale...

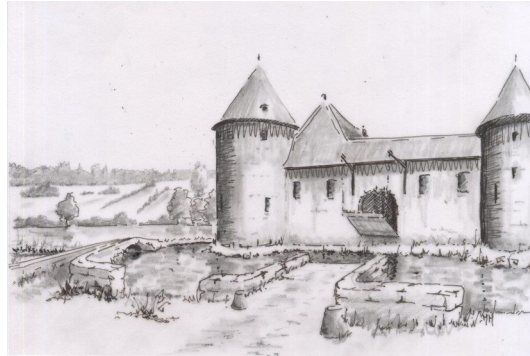
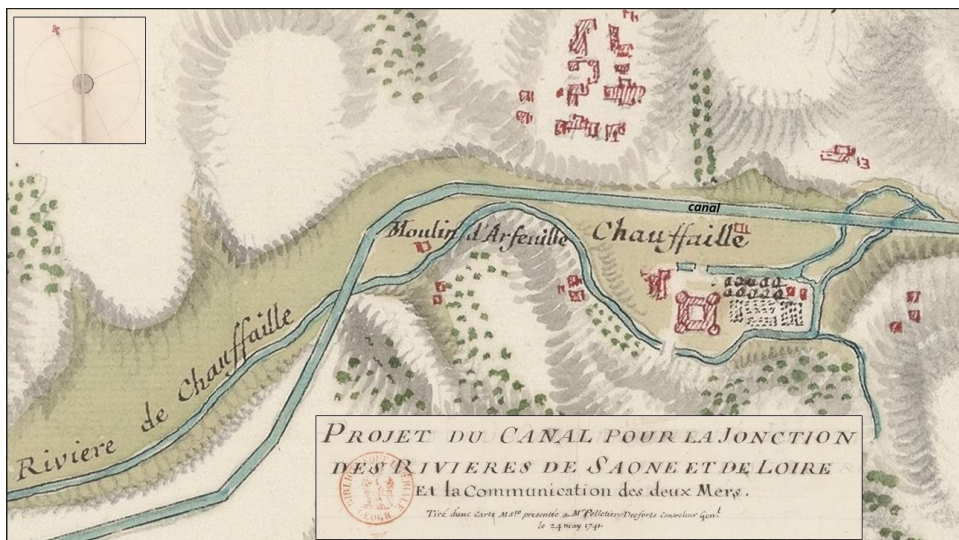


Figure 6.5: Le château de Chauffailles au Moyen-Âge.

Suivant quelques écrits, quatre tours surmontaient les murs du château. Il était entouré d'eau de tous côtés, des étangs et des fossés bordaient le chemin d'accès au pont-levis. Ces fossés et étangs étaient alimentés par le ruisseau des Fonds (versant sud de Monternat)⁵⁹.



⁵⁹ Voir : Projet de canal Saône-et-Loire,
http://pjpgmartin.free.fr/Dree_2016/Dree_2016_PM6.pdf

Projet du Canal pour la jonction des rivières de Saône et de Loire et la communication des deux mers. Tiré d'une carte présentée à M. Pelletier Desforts contrôleur général le 24 may 1741

Figure 6.6: Chauffailles (1741).

Deux tours massives, grâce à l'exceptionnelle épaisseur des murs, ont subsisté intactes à travers l'usure des siècles et des intempéries. À l'abri des tours du château fut édifée une chapelle. Jean de Briant prêtre en fut chapelain, receveur des biens et le précepteur des enfants de Jacques d'Amanzé. Cette chapelle fut rasée en 1793 avec les fortifications. Jacques d'Amanzé fit assainir les marécages, endigua le Botoret, fit creuser des fossés pour l'irrigation de la prairie qui devint une petite vallée fertile que nous appelons aujourd'hui la Saigne. Jacques eut plusieurs enfants, dont trois sont parvenus à notre connaissance : Guillaume qui fut seigneur de Chauffailles, François et Jean qui furent dans les ordres à Lyon.

Voici ce que Claude Marquet dans son magnifique livre⁶⁰ de « *Lyon renaissance* » nous apprend sur cet abbé qui serait devenu grand dignitaire de la Primatiale de Lyon.

Le 21 juin 1536, le légat du Pape, devant le pont du Rhône, attendait son entrance, qui devait avoir lieu à dix heures or, à midi, conseillers, chapitres, confréries, enfants de Lyon ne s'étaient pas encore ébranlés ; un grave événement venait de se produire à Béchevelin, où fort congrument reçu, harangué, louangé, Mgr le Légat, se morfondait... Le Chapitre de Saint-Jean qui fournissait les Papes et les Cardinaux voulait tenir les glands et marcher avant le « pallium » sous lequel allait apparaître le prélat, tandis que les échevins prétendaient porter le Dai et l'environnement. À l'entrée du roi que des marchands chaussetiers, gens de rien, se tinsent auprès de lui, cela paraissait incongru, abusif et risible, mais qu'à l'arrivée du légat du pape, des simples bourgeois, des laïcs voulussent encore paraître... « Ah, non, disait Mgr le doyen d'Amanzé de Chauffailles, ainsi que le chamarier d'Estaing, cela passait la permission ; ils feraient plutôt rosser cette canaille avec les bâtons de

⁶⁰ Nous trouvons seulement un projet de film intitulé « Myrelingue la brumeuse ».

croix, le plat de l'épée étant trop noble pour le dos de ces manants...

Cet exposé nous montre la puissance que la maison de Chauffailles avait su acquérir, ainsi que sa renommée. En 1523, Guillaume fils de Jacques d'Amanzé épousa Marguerite de Semur. Sa sœur Françoise d'Amanzé se fit dame religieuse au prieuré de Marcigny. Guillaume d'Amanzé eut l'honneur de recevoir le roi François I^{er} qui traversait notre pays après une entrevue de triste mémoire avec Charles de Bourbon. François I^{er} se rendait à Lyon par Propières et Beaujeu pour se mettre à la tête de ses armées luttant en Italie contre Charles-Quint. Voici le document qui signale cette illustre visite :

L'an 1524 et le second jour d'Août arriva François I^{er} le très chrétien Roy des François en la maison forte de La Clayette. Là, où il coucha la nuyt assisté de plusieurs capitaines, chevaliers et gentilhommes et le mercredi suivant aprins son chemin pour Propières. Traversant ainsi notre pays acclamé par les habitants sous la conduite du seigneur Guillaume d'Amanzé, des seigneurs de Mazoncle et de Mély.

De ces seigneurs de Mazoncle et de Mély il est difficile de retrouver les traces par des écrits précis, pourtant en 1427 une sentence prononcée dans un différend survenu entre l'abbesse Huguette d'Amanges et Hugues de Maizoncle écuyer, on fait mention :

Ce différent touchant le blé venant de la terre tènement appelé le mès Henriot assis au parochage de Mely et appartenant au dit seigneur de Maizoncles... est condamné à payer au profit de dame Huguette assavoir la vingtième gerbe de blé.

À Mély les anciens ont conservé le souvenir d'une antique demeure seigneuriale. Elle était située à droite de la route de Saint-Igny-de-Roche, au Pont Neuf. On l'appelait "Chesteu des corneillards", nom donné par les habitants à cause des corneilles et des corbeaux qui avaient élu domicile dans les ruines dont il ne reste absolument plus de traces. Guillaume d'Amanzé mourut de la suite de ses blessures qu'il avait reçu à la bataille de Renty⁶¹, étant lieutenant de la

⁶¹ 13 Août 1554, bataille engagée par Henri II contre Charles-Quint pour consolider les frontières du Nord-Est. Furent présents les plus grands capitaines :

compagnie d'ordonnance⁶² de Charles de La Rochefoucault, comte de Randon. Les frais des funérailles de Guillaume d'Amanzé se montèrent à la somme de cent quinze Livres ce qui laisse à penser que celles-ci furent faites en grande pompe. Ainsi en atteste la quittance passée à Pierre Bouton, notaire, à Théode de Marzé, seigneur de Belleroche et Jean d'Amanzé, comte d'Arcinges, tous deux exécuteurs testamentaires.

En 1540, François, fils de Guillaume épouse Françoise de Choiseul de Traves⁶³ ; il ne devait pas avoir plus de 16 ans. Ils eurent cinq enfants : Jeanne d'Amanzé qui fut abbesse au prieuré de Marcigny, Marie qui fut dame religieuse au même prieuré, Jean se fit chevalier de Malte, Claude et Guillaume⁶⁴.

En 1562, une colonne de 1500 à 1600 protestants partit de Lyon et, en suivant les vallées gagnèrent la Loire qu'ils désiraient côtoyer pour se rendre au siège d'Orléans. En passant, ils s'emparèrent de la ville de Marcigny.

Guise, Tavannes, Nevers, d'Aumale, le connétable de Montmorency.

⁶² Créées par l'ordonnance de Charles VII, du 28 avril 1448, elles mettent en place des compagnies de francs-archers, regroupent un contingent de 8000 hommes à la fin du règne. La Bourgogne est bien sûr exclue de l'organisation royale, puisqu'elle relève de l'autorité de nos grands ducs. Le coût de l'équipement en 1472, donne une idée du coût des habits par rapport aux armes : Une brigandine avec garde bras : 6 Livres, une épée à 2 mains : 18 sous, une salade sans visière : 20 sous, un arc : 7 sous. Louis XI réorganise ces compagnies à la mort de son père et structure la cavalerie qu'il regroupe en lances de 6 hommes. in revue *"Le Moyen Âge"*, janvier-février 2004, n°38, Éditions.Heimdal, Bayeux.

⁶³ On retrouve sur ce site le lien probable des comtes de Mâcon avec la famille de Traves : Mâcon-Traves <http://worldroots.com/ged/pomer/dat32.html>.

⁶⁴ Le lien au grand armorial ne donne pas cette filiation trouvée dans les papiers du grenier du château de Chauffailles ... Armorial de France

http://perso.orange.fr/pjpmartin/img/Famille_Amanze.jpg



Figure 6.7: *Marcigny : Impasse de la bouchère.*

L'abbaye de Saint-Rigaud fut tour à tour attaquée par catholiques et protestants, prise, reprise, pillée cette forteresse eut beaucoup à souffrir de la guerre de religion : Seigneurs et gens du roi se livrèrent à d'incessantes batailles en prenant l'abbaye comme forteresse⁶⁵. Ce fut Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure qui, se mettant à la tête du parti catholique livra un dur combat pour s'emparer de Saint-Rigaud, il y réussit et en chassa les protestants. À la même époque un lieutenant des seigneurs s'étant emparé de Digoin y fut surpris au mois de juillet 1593 par les barons de Saligny⁶⁶ et d'Amanzé et brûlé avec les siens dans une forteresse où il s'était enfermé. Par représailles le baron Pierre d'Amanzé fut assassiné alors qu'il se tenait auprès d'une de ses filles âgée de quatre ans ; cinq coups d'arquebuse l'abattirent sans qu'on sût d'où ils avaient été tirés. Un cordonnier fanatique fut arrêté et exécuté ; les autres, tous gentilshommes ne furent pas inquiétés. Guillaume d'Amanzé qui épousa en 1585 Françoise de La Guiche bénéficia du renoncement à l'héritage paternel de ses deux frères, Jean et Claude, le premier prononçant ses vœux dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dont il devint chevalier et le second s'engagea dans les armées du Roi. Jeanne d'Amanzé devenait abbesse de Marcigny et trois de

⁶⁵ On retrouve cet épisode dans l'histoire des villes et villages du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

⁶⁶ Cousin d'Antoine.

ses frères mouraient en combattant pour le royaume⁶⁷ dans les armées du roi.



Figure 6.8: *Le Tailleur de pierres.*

⁶⁷ Pour le roi !

Le Trésor des Amanzé

7.1 Le décès d'Antoine en 1678

À la mort d'Antoine d'Amanzé ce fut son fils Jacques, mari d'Anne Marie Rolin, qui devint châtelain de Chauffailles.

Nous connaissons cette histoire de trésor, par le détail d'un imposant procès qui fut rendu au bailliage de Mâcon le 4 avril 1678⁶⁸. Dans une première partie de 260 pages on trouve la liste de plus de 300 personnes de Chauffailles et des environs créanciers du seigneur pour des sommes dépassant 40.000 Livres, vient ensuite l'inventaire détaillé des biens laissés par le défunt. À la requête de Jean d'Amanzé, on apposa les scellés au château, car ce seigneur avait accusé son frère d'avoir usurpé ses droits. En retour, une autre plainte fut déposée par Anne Marie Rolin contre le sieur d'Arcinges. Elle l'accusait d'avoir fracturé les meubles du château et d'avoir dérobé argent et papiers ; elle intenta une action contre son beau-frère, non seulement pour présomption de vol, mais pour maltraitance et accusation mensongère. Un long procès s'engagea en spoliation d'héritage à la requête de Gabrielle d'Amanzé, femme de messire de Saint-Georges contre son beau-frère qu'elle accuse pareillement d'avoir enlevé et fait disparaître le testament de sa mère Françoise Damas, baronne de Chauffailles. Ce procès fit sensation à l'époque.

7.2 Le procès entre les familles d'Amanzé et de Saint-Georges

Voici quelques éléments relevés par Henri Lamure dans les attendus et auditions au procès :

- Celse Tachon, demeurant au château de Chauffailles, agent d'affaires de M. le comte de Chauffailles, dépose avoir signé l'acte de révocation dont il est fait mention, comme aussi les actes de quatre testaments faits par les défunts sieur et châtelain de Chauffailles, il ne se souvient que de la date du dernier qui était au

⁶⁸ Inventaire, fonds Vichy déposé à la médiathèque de Roanne, carton 1, liasse 9.

mois de novembre 1671, il n'a eu aucune connaissance du contenu des testaments et ne sait ce qu'ils sont devenus. Il se souvient que lorsque l'on présenta à la dame de Chauffailles l'acte du dernier testament, elle ne voulut pas le signer avant d'en avoir parlé au sieur de Chauffailles, son mari ; elle le signa ensuite.

- Linin Magnin, maréchal à Chauffailles dépose avoir vu la dame de Chauffailles, craignant qu'un de ses fils nommé Basile, sieur d'Estieugues, ne se saisisse d'une cassette où il y avait de l'or et de l'argent, la déposa entre les mains de Jacqueline Billon, sa belle-mère, qui la rendit depuis, ce qui était un cadeau pour le mariage de Saint-Georges.
- Jean Duperron, dit cadet, cordonnier à Chauffailles, dépose qu'il y a environ deux mois et demi, étant à l'étude d'un notaire de Tancon nommé Claude Verchère, il lui fit voir un papier sur lequel était écrit : Testament de M. et Mme de Chauffailles, et lui dit que c'était là le sujet des contestations entre le sieur d'Arcinges et le sieur de Saint-Georges. Dépose encore qu'il était dans la maison de Benoît de la [mot⁶⁹] quand arriva un nommé Lespérance qui était agent des affaires de M. de Chauffailles qui dit qu'il était ennuyé de lire les papiers de la dite maison et de les mettre en ordre ; ayant classé un état des contrats de rente qui revenait à plus de 40.000 écus et qu'il estimait n'en avoir pas fait la moitié.
- Antoine Boisseau, huissier royal à Châteauneuf dépose que s'étant rendu au château de Chauffailles, après le décès du seigneur, avec un nommé Sabatin, dit la Rive, qui demandait à emprunter une somme au sieur d'Arcinges, ne put lui prêter, les meubles étant encore sous le sceau. Dépose également qu'il a eu souvent des commissions du sieur de Chauffailles, pour exiger le paiement des sommes à lui dues par des saisies en meubles ou des fonds, que les trois dernières saisies étaient contre les héritiers Robin, Boisson et Dutroncy, pour des sommes qui reviennent à 1780 Livres.

⁶⁹ Commencant par "Ch."

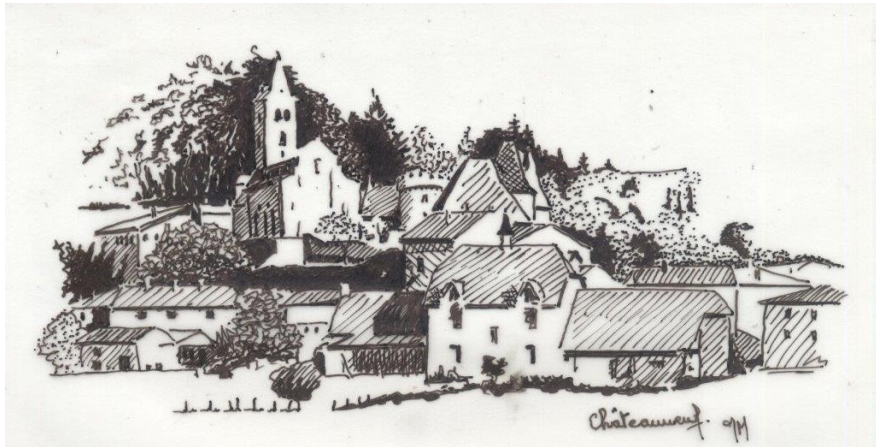


Figure 7.1: Châteauneuf : vue générale.

- Jean Aubonnet, dit Roland, laboureur de Chauffailles dépose avoir demeuré granger en un domaine de Chauffailles appelé du Montet, pendant cinq ans, pendant lesquels il a ouï dire par le bruit commun qu'il y avait quantité d'or et d'argent dans le château de Chauffailles, déclare être redevable au château d'une obligation de 48 Livres.
- Toussaint Duperron, marchand à Chauffailles dépose avoir signé comme témoin le dernier testament de M. de Chauffailles, il y a environ 7 ou 8 mois, déclare être redevable au château d'une obligation de 100 Livres.
- Jean Aucourt, marchand à Saint-Maurice, dépose qu'il est débiteur d'une somme de 400 Livres par obligation à Monsieur de Chauffailles.
- Étienne Tomachot, laboureur à Saint-Maurice dépose que le nommé Robin, laboureur du même lieu, s'étant trouvé à la foire qui se tenait au bourg de Chauffailles, il y a environ 10 ans acheta du seigneur de Chauffailles deux bœufs au prix de 100 Livres.
- Jean Chuzeville dit Cabu, laboureur à Belleroche dépose qu'il a entendu dire et répéter de tout temps que la maison de Chauffailles était riche et pécunieuse et d'autant plus que les d'Amanzé avaient beaucoup de revenus et faisaient peu de dépenses, même que ceux qui avaient besoin d'argent s'adressaient à eux, c'est ainsi qu'il sait qu'un nommé Lespinasse de la paroisse de Belleroche, au hameau des Gobets est redevable du seigneur de Chauffailles, mais il ignore le montant de la dette.

- Jean Desbats, laboureur à Bellerocche raconte que le seigneur défunt a toujours été réputé pour un homme fort aisé ayant beaucoup augmenté la valeur de sa maison par ses épargnes et par les prêts qu'il faisait et que Jacques Gaillard et Jean Foret demeurent chargés de la moitié chacun de ce qui était dû au seigneur de Chauffailles, laquelle somme est déclarée au partage par Legoyne, notaire à Poule.
- Jean Ratinier, laboureur à Azolette dépose que quelque temps après le décès du seigneur de Chauffailles, s'entretenant avec un valet de la maison, celui-ci lui dit que l'on avait mis les scellés au château à la requête du sieur de Saint-Georges et que le sieur d'Arcinges, son beau-frère avait fait disparaître la plus grande partie des papiers et de l'argent qui avait été porté dans l'appartement de M. le comte de Chauffailles son père. Un témoin affirme à nouveau qu'il a toujours entendu dire qu'il y avait quantité d'or et d'argent au château.
- Jean Botton, laboureur à Azolette déclare que peu après le décès du châtelain, s'entretenant avec un valet, ce dernier lui dit que M. de Saint-Georges avait fait mettre les scellés trop tard car M. d'Arcinges son beau-frère avait fait transporter bien des choses chez son frère de la Motte.



Figure 7.2: Azolette : Château de Plumet.

– Pierre de Chizelle, laboureur à Azolette dit qu'il a été granger pour les châtelains à Azolette et à Saint-Germain pendant 23 ans, pendant lequel il a toujours estimé que la maison de Chauffailles était très impécunieuse et entendu que la plupart des habitants de la région

étaient redevables. On lui aurait dit aussi que depuis plus de quinze ans, il y avait deux tonneaux pleins d'argent au château.

- François Decligny, curé major de Saint-Paul-de-Châteauneuf dépose qu'il y a environ trois ans, s'étant rendu au château de Chauffailles, le défunt sieur n'étant pas encore réveillé, il monta dans une chambre haute dans laquelle il rencontra un sieur Tachon, agent d'affaires de la maison qui feuilletait des papiers pour trouver des obligations contenant des paysans de Saint-Maurice, entre autre un nommé Tomachot, il remarqua une cassette auprès de Tachon d'environ 2 pieds de longueur et un de largeur, autant de hauteur, pleine d'obligations contre des particuliers qu'il travaillait pour exiger le remboursement. Ce jour, il vit le sieur d'Arcinges remettre à son père environ 200 Louis d'or et pistoles d'Espagne qu'il avait requis pour lui à Villefranche ou aux environs.
- Claude Poyet, laboureur à Châteauneuf dépose qu'il y a environ 20 ans, son père travaillant à la couverture du château de Chauffailles, l'envoya auprès de madame de Chauffailles chercher des clous dont il avait besoin, celle-ci l'ayant introduit dans son cabinet, il vit sur les carreaux trois monceaux d'écus blancs, demis écus et des pièces de quinze sols et qu'il y en avait la valeur de quatre mesures de blé. Il remarqua également sur les ais et tablettes du cabinet de petits sacs remplis d'or et il ajouta qu'il a entendu dire par un granger de ladite dame, un nommé Benoît, qu'au temps où l'on tenait les grands jours, elle avait fait cacher deux caisses remplies d'or et d'argent, l'une vers le fait du toit l'autre enterrée dans la cave.
- Antoine Peguin, curé de la paroisse de Maizilly, déposa que peu de temps après la position des scellés au château de Chauffailles, et en une maison appelée la Motte, il s'entretenait avec le sieur d'Arcinges, Mme de Sevelinges et Mme d'Amanzé il disait que lui, sieur d'Arcinges étant à Mâcon pour le jugement d'un procès qu'il avait avec M. de Saint-Georges son beau-frère, procès qui fut jugé à l'avantage du sieur Saint-Georges, celui-ci lui demanda s'il voulait s'en retourner avec lui, le sieur d'Arcinges répondit qu'il ne pouvait partir que le lendemain, ayant encore des affaires à traiter en ladite ville et en même temps, il avait fait conduire son cheval hors de la ville par une servante de l'hôtel et avait fait telle diligence pendant la nuit qu'il s'était rendu à Chauffailles en trois ou quatre heures avant le sieur Saint-Georges ; il fut même sur le point de faire lever le pont-levis. Dépose aussi que Mme d'Amanzé lui a dit que le jour où l'on fit la

position des sceaux, un nommé Galland, précepteur des enfants du comte d'Amanzé lui remit en dépôt de la part du sieur d'Arcinges un sac contenant environ quatre boisseaux dans lesquels il y avait une cassette et au-dessus quantité de papiers et qu'elle estime qu'il y avait de l'or et de l'argent dans la cassette qui pesait beaucoup. Le jour suivant, le sieur d'Arcinges accompagné de Galland, en l'absence de Mme d'Amanzé prit et emporta le sac et son contenu.

- Jean François Voisin, agent d'affaires de Madame la comtesse de Chauffailles dépose que le jour du décès de M. Antoine d'Amanzé, Jean d'Amanzé, sieur d'Arcinges, entra dans son cabinet où ayant séjourné quelques temps il revint dans une chambre où était madame Rolin sa belle-sœur, avec le sieur de La Douze, juge de la terre de Chauffailles qu'il avait mandé pour conférer avec lui. Le sieur de la Douze et madame Rolin dirent au déposant qu'ils avaient trouvé les papiers du cabinet tout en désordre et la cassette ouverte. Ils déposent aussi que le lendemain, par ordre du sieur d'Arcinges, il fit porter par Galland un sac contenant deux cassettes en la maison de la Motte appartenant à Claude, son autre frère, mais qu'il n'a pas connaissance de ce que contenaient les cassettes. Le même jour, le sieur d'Arcinges fils portait des papiers chez des laboureurs du voisinage. Deux jours après, le sieur d'Arcinges l'ayant mené avec lui au château de la Motte, il ouvrit en sa présence un coffre, en sorti le sac, me remit la plus petite cassette avec l'ordre de la garder dans ma chambre du château de Chauffailles. La grande cassette fut remise dans une armoire de Mme Rolin. Le déposant garda pendant trois jours la petite cassette dans sa chambre, pendant que se faisait l'inventaire et néanmoins, il n'a pas vu ce qu'elle contenait. Il estime qu'il y avait des papiers et aussi de l'or et de l'argent, tant qu'il put en juger par le poids et le son qu'elle faisait en la remuant. La grande cassette demeura cinq à six jours dans l'armoire, le déposant l'ayant vue ouvrir par le sieur d'Arcinges remarqua qu'elle était remplie d'obligations et d'autres papiers ; il donna en garde à Mme Rolin deux bourses dans lesquelles il y avait cent quatre-vingt Louis d'or et deux sacs de monnaie blanche pour environ 4 à 500 Écus. Dit de plus que le nommé Tachon agent d'affaires des d'Amanzé, peu de jours avant le décès avait reçu 2000 Livres, laquelle somme n'a pas été comptée dans l'inventaire, dit aussi que le sieur d'Arcinges avait passé des obligations au profit du sieur Viragaud qui est homme d'église de ses parents.

- Antoine Delaroche, laboureur de Mussy dépose qu'il y a environ 26 ans qu'il avait une pièce d'or valant huit pistoles qu'il voulu faire changer en la maison de Chauffailles pour prier Mme de vouloir faire le change, elle conduisit le déposant dans son cabinet où étaient la dame de Saint-Georges et sa fille. Dans ce cabinet, il vit deux bonnes, l'une remplie de pièces de quinze sols et l'autre de trente et une toute remplie d'écus blancs dont il ne sait la quantité. Ayant reçu la monnaie de sa pièce, il se retira.
- Jacques Truges, tisserand à Mussy dépose qu'un jour étant allé payer des intérêts à la dame de Chauffailles, elle entra en présence du déposant dans son cabinet, portant dans son tablier beaucoup d'argent qu'elle jeta en un coin du cabinet où il y avait un grand tas comme si elle avait jeté sur une taupière de blé.

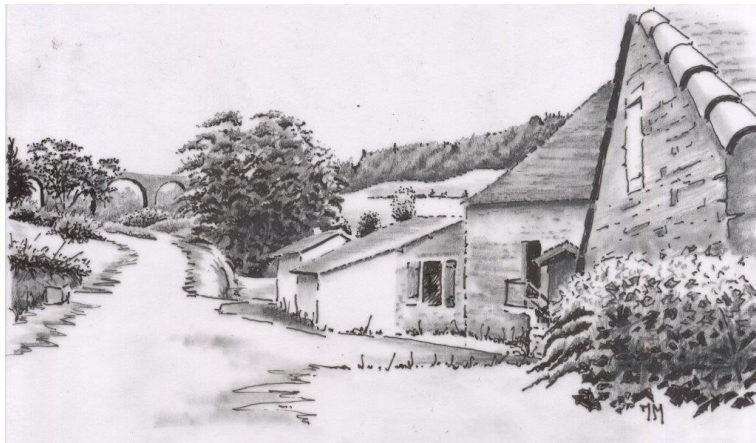


Figure 7.3: *Mussy-sous-Dun.*

- Jean Desportes, notaire à Mussy dépose qu'il y avait un grand nombre d'or et d'argent et obligations au château. Qu'il avait entendu dire par son père qui fit toutes les affaires de ladite maison pendant très longtemps, qu'il y avait tant d'or et d'argent que le seigneur et la dame ne savaient pas ce qu'ils avaient. Dit encore qu'il a entendu dire au sieur Tachon, qu'après la mort de la dame mère, il trouva dans une vieille armoire 1000 Écus qu'il remit au sieur de Chauffailles père.
- Pierre Fonteret, laboureur de Chauffailles dépose qu'il aida porter avec Tachon, agent d'affaires et homme de confiance du sieur d'Arcinges, deux sacs d'or et d'argent dans la maison de la veuve Perron, au bourg de Chauffailles.

- Louis de Lacoste d'Écoche dépose qu'il y a environ huit ans, il alla en la maison de Chauffailles pour y emprunter une somme de 100 Livres. Qu'étant dans une grande chambre, côté droit de ladite maison, le sieur de Chauffailles était assis auprès d'une table sur laquelle il y avait quantité d'argent de la hauteur d'un pied, dans lequel, le sieur d'Arcinges en présence de son père, prit 100 Livres qu'il prêta au déposant et lui fit passer obligation à son nom.
- Françoise Dubost, dépose que la défunte dame de Chauffailles fit un jour conduire, il y a 14 ans, dans une caisse, sur un char de l'or et de l'argent au château d'Estieugues, lequel char était traîné par quatre bœufs. Elle a aussi entendu dire à un homme d'Écoche, maintenant décédé, qu'il était une fois entré dans le cabinet de la dite dame où il avait vu un monceau d'or derrière lequel il aurait pu se cacher.
- Jean Desbryères, laboureur de Cours, dépose qu'il a été domestique au château, que les sieurs et dame vendaient du blé. Elle mettait l'argent dans le chapeau du déposant qui en diverses fois le porta dans le cabinet de Madame où il le jetait sur un grand tas en forme de taupière qui était dans un coin. Un jour, il accompagna ladite Dame au château d'Estieugues et y monta un sac de peau qui assurait environ deux pieds de longueur et était rempli de pièces d'or.
- Dame Lucrèce de Sirvinges, épouse de Claude d'Amanzé, âgée d'environ 27 ans, a déclaré être belle-sœur du sieur d'Arcinges et dépose que le jour où l'on apposa les scellés au château, le nommé Galland, précepteur des enfants de M. le comte de Chauffailles apporta à la déposante un sac contenant deux boisseaux et une grande cassette dans la maison de La Motte. Le dit Galland la pria de la part du sieur d'Arcinges de mettre le tout en sûreté pour être conservé. Il ne sait s'il y avait de l'or ou de l'argent, mais estime néanmoins qu'elle pesait beaucoup. Le sac fut mis dans le coffre de la servante et la clef remise au sieur d'Arcinges, lequel dit que c'étaient des papiers qu'il avait distrait à fin qu'ils ne fussent pas compris dans l'inventaire. Dépose en outre que s'entretenant avec son beau-frère, celui-ci lui dit que le sieur Saint-Georges cherchait inutilement le testament d'Antoine d'Amanzé et de sa femme, que son père l'avait brûlé et qu'il en avait fait un autre, par lequel il était héritier, que l'on ne trouverait pas au château beaucoup de valeurs et peu d'or et d'argent. Sur quoi le sieur PEGUIN étant présent lui dit qu'il en disait beaucoup et que cela pourrait lui porter préjudice. Elle ne dit rien d'avantage. Elle ajouta qu'elle a entendu dire à un nommé Desmanet,

habitant le bourg de Chauffailles qu'après la mort d'Antoine d'Amanzé on avait porté plusieurs effets dépendants de la succession chez un nommé Desportes du même lieu.

- Antoine Verchère, sergent ordinaire de Chauffailles, dépose qu'il signa le testament de Françoise Damas épouse du comte d'Amanzé qui fut reçu par un nommé Buchet, notaire à Coublanc ; la dite Dame mourut trois jours après.
- Jacques Jolivet, tailleur d'habits et marchand à Chauffailles déposa qu'il a travaillé maintes fois au château, que pour y prendre des étoffes, à un cabinet dans lequel il remarqua qu'il y avait des cassettes et des sacs contenant de l'or et de l'argent.

Ce long défilé de témoins fut suivi encore de bien d'autres dépositions, parmi lesquelles les nommés Sabatin de Chauffailles, Louis Aufrère, marchand, Jean Galland, diacre du diocèse de Lyon, et précepteur des enfants du comte de Chauffailles, Dumont, le valet de chambre du seigneur, François Boisson, notaire à Belmont, Claude Peguin avocat à Châteauneuf, Maître Léon Thivend, notaire royal à Lyon, Nicolas Aleigne, maître arquebusier à Charlieu.

Il n'est pas nécessaire de rajouter à ce long rapport de dépositions, dont l'énumération déjà longue suffit à donner une idée claire de l'émoi que causa dans notre village cette ténébreuse affaire.



Figure 7.4: Charlieu : Rue Mercière.

7.3 La descendance de Jacques et Anne Rolin

La mort prématurée, sur le champ de bataille, de Jacques d'Amanzé laissa à sa veuve Marie Anne Rolin le soin d'élever trois enfants, Antoine, Jean-François et Élisabeth. Marie Anne Rolin fit sa reprise de fief auprès de la Chambre des Comptes de Dijon, en 1681 pour son fils Antoine qui devint seigneur de Chauffailles, selon la tradition, sa sœur Élisabeth entra comme religieuse au prieuré de ?

Les actes de naissance des deux garçon de Jacques d'Amanzé se trouvent dans les registres paroissiaux de Chauffailles :

L'an mil six cent soixante et douze, le cinquième jour de may est né noble Anthoine d'Amanzé, fils légitime et naturel de Messire Jacques d'Amanzé, seigneur comte de Chauffailles et de dame Marie Anne Rolin, sa chère épouse et compagne, a été baptisé par moi, curé de Chauffailles dans l'église du dit. Et le trentiesme did. Moy avec la permission de no (tre) seigneur de Mascon, nous luy avons inpozé le nom et apliqué la Cérémonie dans la chapelle du château dudit Choffaille. Le douziesme jour du moy et an que dessus et a esté Mre Antoine son parrain aut et puissant seigneur messire Antoine d'Amanzé son grand pere paternel et sa maresne a este noble dame dame Anne Chareton sa grand mere maternelle. Faict en presence des soubsignes.

Lamaine Choffaille, Anne Chareton, J. Damanze, Anne Verchere, Damanze francois, Jean Thivent Basset pbre curé de Choffailles.

Le second acte vous est livré tel que saisi dans le fonds des registres paroissiaux déposé aux Archives départementales de Saône-et-Loire :

L'an mil six cent septante et quatre et le douziesme jour de juin, par moy soubsigné pretre curé de Choffailles a esté baptisé dans l'église dudit Choffailles Jean François, fils de Mre Jacques d'Amanzé, cher.⁷⁰ comte de Choffailles et de dame madame Marie Rollin, lequel estoit né le 14 juin 1673 et a esté son parrain Mre Jean d'Amanzé son

⁷⁰ Cher. = Chevalier.

Table des matières

7.3 La descendance de Jacques et Anne Rolin.....78

oncle paternel, seigneur d'Arcinges et autres lieux et sa maraine dame madame Jeanne Françoise Pillechotte, sa tente maternelle, dame de Saint-Didier-de-Formans, Marlieu, Villon, Jarnost, Eschoche, fort lequel enfan avait esté cy-devans ondoyé par Anthoine de Monseigneur de mascon. En présence des sousignés Mre Gabriel de Rétis, Cher sgr de Marsangue, gentilhomme des ordres de la chambre du Roy, bailly du pays et souveraineté de Dombes et commissaire des guerres au département de Beaujolais, de Léger Rollin estant sgr de Montoux, premier exempt des gardes de Monseigneur frère unique du roy. Ont signé :

Pillechotte, J. d'Amanzé, d'Amanzé Chofailles, M. Rollin Maître de camp, Goyffon, Maringue, Montoux, labbé de Rétis, François d'Amanzé, Lachaize, Imbert, Decligny, Brac curé de Vernay et Basset curé de Choffailles.

Il n'est pas rare à cette époque que l'on retarde le baptême d'un nouveau-né ; coutume curieuse si l'on considère la foi religieuse dans laquelle vivaient nos ancêtres !

Jean d'Amanzé, seigneur d'Arcinges et parrain de Jean-François, légua ses biens à son filleul, suite à son décès survenu à la bataille d'Abbeville en 1694, il avait alors le grade de lieutenant. Un acte de décès a été envoyé au curé de Chauffailles, l'abbé Dumont qui l'a reporté dans les registres paroissiaux :

Ce jour'd'hui vingt-cinquième du mois de Mars 1694, le soussigné Curé de Chauffailles certifie avoir reçu une lettre de Messire Becquin Dufrénel, Curé de la ville d'Abbeville (Picardie), par laquelle il me marquait que le quinzième du courant, il a enterré dans son église le cadavre de Messire Jean d'Amanzé de la maison de Choffailles (âgé d'environ 20 ans), lieutenant dans les Armées du Roy, lequel avait reçu tous les sacrements nécessaires à son salut. Dumont, curé.

Ainsi, Antoine, capitaine de Dragons dans la compagnie de cheveu-légers hérita de tous les biens de la famille d'Amanzé.

En 1715 Antoine d'Amanzé seigneur de Chauffailles épousa Cécile de Falcony, un garçon naquit de cette union en 1716, les archives communales nous livrent l'état civil de cet enfant :

« Haut et puissant seigneur Anthoine d'Amanzé fils de Messire Antoine d'Amanzé, Comte et seigneur de Chauffailles, Arcinges, Saint-Germain, Écoches et autres places ; et de haute et puissante dame, Dame de Falcony, a été baptisé sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale de Saint André de Chauffailles, lequel vint au monde le jour d'hier septième jour de Mars à trois heure du matin ; a été parrain, haut et puissant seigneur Messire Antoine de Saint Georges, Marquis de Saint André d'Apchon, seigneur du dit lieu et autres places, lequel étant retenu malade a donné procuration à Jean Moulis, docteur en théologie, Archiprêtre de Charlieu, pour donner son nom à l'enfant nouveau-né et de répondre au dit seigneur aux Cérémonies accoutumées du baptême ; a été marraine haute et puissante dame Marie Anne Molin veuve de puissant seigneur Messire Jacques d'Amanzé de son vivant seigneur de Chauffailles et autres places, grand-mère du dit Antoine. Ont signé : Moulis Curé de Charlieu, Molin d'Amanzé, Saint Georges Marquis. Les Cérémonies ont été faites en présence des soussignés ce jour du huitième Mars 1716. » Bardet curé.

Une autre naissance eu lieu en 1718. Voici l'état civil bien moins grand que celui de son frère Antoine.

« Le 7 octobre 1718 a été baptisé Damoiselle Marie-Cécile d'Amanzé fille légitime de Haut et puissant seigneur Anthoine d'Amanzé fils de Messire Antoine d'Amanzé, Comte et seigneur de Chauffailles, Arcinges, Saint-Germain, Écoches et autres places et de haute et puissante dame, Dame Cécile de Falcony, son parrain a été François Delaye et Claudine Aulas sa marraine. Ducharne Curé».

Le fils d'Antoine d'Amanzé dût mourir dans son jeune âge car on ne trouve plus sa trace. Avec lui s'éteignit après 400 ans d'existence la vieille et noble famille des d'Amanzé de Chauffailles. Le 22 décembre 1741, Marie Cécile d'Amanzé sa sœur, prend pour époux Claude Marie de Saint-Georges, capitaine au régiment d'Auvergne, seigneur d'Etieugues de Saint-André, Cours et dépendances et devint seigneur de Chauffailles. Sans aucun doute possible, Chauffailles ne s'est jamais appelé Saint-André et le nom Chauffailles est plutôt d'origine gallo-romaine. Les tombes trouvées en déblayant le

vieux cimetière appartenent aux d'Amanzé et non aux Saint-Georges. La Révolution avait fait oublier les d'Amanzé pour ne songer qu'aux Saint-Georges comte de Saint-André-d'Apchon (Loire) qui pris pour épouse la dernière des d'Amanzé en 1741.



Figure 7.5: *Belleroche : Le Bourg.*

7.4 Les seigneurs de Chauffailles.

Le comte de Saint-Georges était haut justicier de Chauffailles par transfert de son épouse Cécile d'Amanzé. La justice de Chauffailles s'exerçait aussi à Belleroche pour la partie du territoire situé en Beaujolais. La maison de Saint-Georges possédait de grandes ressources et nombre de cultivateurs des environs leur devaient reconnaissance. Voici un reçu parmi plusieurs.

« Ayant pouvoir de madame la Comtesse de Saint-Georges, j'ai reçu de Antoine Farjaud l'aîné, du hameau de Villon, la somme de neuf livres, sept sous, neuf deniers qu'il doit à la rente noble de Chauffailles, en reste des servis échus à la St-Martin mil sept cent cinquante-sept, suivant la cote d'Antoine Farjaud (folio 192). Signé Colon »

Les archives de Chauffailles sont muettes sur le nombre d'enfants du sieur de Saint-Georges mais nous trouvons en 1764 une publication de mariage d'une de ses filles.

« Publication des promesses de mariage Mariage ! Vichy - Saint-Georges de très haut et très puissant seigneur Messire Abel Claude

Marie marquis de Vichy, guidon de la gendarmerie, fils de très haut et très puissant, seigneur Messire Gaspard de Vichy comte de Champron, marquis de Laborde, baron des baronnies de Sombornin et Malain, seigneur de Chamesson, Puit, L'Étang, Villeret, Montceau, Verssaugue, Savigny, Money, St-Marie (etc), maréchal des Camps et Armées du Roi et de très haute et très puissante dame, Madame Marie Camille Diane d'Albon comtesse de Vichy son épouse d'une part et de très haute et très puissante damoiselle, Mademoiselle Claudine Marie Josèphe de Saint-Georges fille de très haut et très puissant seigneur Messire Claude Marie comte de St Georges, baron de Chauffailles, seigneur d'Arcinges, Écoches, Cours, Estieugues, Saint-Germain-la-Montagne, Vis et La Guilliermière, Chevalier de l'Ordre militaire de St Louis et de très hautes et très puissante dame, Madame Marie Cécile d'Amanzé comtesse de St-Georges son épouse D'autre part. Les seigneurs et dames ont reçu la bénédiction nuptiale à Saint-André en Forez, de Monseigneur l'évêque de Dijon le 5 décembre 1754.



Figure 7.6: *Saint-Germain-la-Montagne.*

Il est à peu près certain que le sieur de Vichy aménagea l'ancienne maison de la Caille pour en faire une maison de plaisance et servir de retraite à la Révolution aux dames de Saint-Georges, dont les maris étaient émigrés.

Une plaque de foyer conservée par le propriétaire actuel de cette maison et qui porte un bel écusson aux Armes de France éclairé par un soleil fait remonter l'origine des bâtiments au règne de Louis XIV. La famille de Vichy dont on parle dans la publication de mariage comte de Vichy-Champron avait un

magnifique château à Montceaux-l'Étoile près de Marcigny. Ainsi en parle Courtépée :

“Je me rendis de Marcigny au château de Monsieur le marquis de Vichy. Ma plume ne peut exprimer tous les sentiments de mon cœur envers ce digne seigneur qui me reçut et me traita pendant deux jours ; il est très riche et très généreux n'a que 36 ans ; il a construit dans l'église au fond du sanctuaire, une chapelle qui est un vrai bijou où il doit placer le mausolée en marbre de Madame Saint-Georges, sa jeune épouse morte l'an passé”.

Cette jeune femme marchait à grands pas dans le chemin de la vertu lorsqu'une mort prématurée l'enleva en 1775. Elle a été si regrettée que le jour de la fête du patron terminé ordinairement par une fête baladoire, les paysans répondirent aux étrangers qui venaient y prendre part : *“Il n'y a pas de fête cette année, la paroisse est en deuil, notre mère est morte”.*

Madame de Vichy née Saint-Georges avait donc onze ans de mariage, elle laissa de jeunes enfants puisque nous voyons après la Révolution un de Vichy propriétaire du château de Chauffailles, héritant de sa grand-mère Cécile d'Amazé épouse de Saint-Georges. Le baron de Saint-Georges seigneur de Chauffailles avec ses enfants, étant morts en combattant contre le général Humbert, officier des armées de la République. La jeune madame de Vichy, par une singulière destinée du sort, était morte dans l'ancien château de ses ancêtres.

Gaspart de Vichy-Champrond, père du marquis Abel Claude Marie avait acquis la seigneurie et le château de Montceaux l'Étoile, ancienne possession des Saint-Georges, son fils et sa famille s'y installèrent en 1767. C'est là qu'il eut plusieurs fois la visite de l'abbé Courtépée, qui pendant ses vacances parcourait la Bourgogne pour rassembler des matériaux qui devaient lui servir pour rédiger sa célèbre *« Description de la Bourgogne »*.

Dans une de ses visites monsieur le marquis, lui rappelant le beau trait de ses vassaux dans la douleur de la mort de Madame de Saint-Georges son épouse, lui dit *« Aurais-je assez de sang et d'argent, pour payer de pareils sentiments »*.

Aussi il est plutôt le père que le seigneur de ses sujets, il ne souffre parmi eux aucun procès dont il veut être l'arbitre.

7.4.1 La bataille de Lyon, mort du Marquis de Vichy (1793)

Dans un bulletin de la société d'Études du Brionnais, J.B Derost s'exprime ainsi :

En juillet 1793⁷¹, quand Précý vint à Lyon prendre le commandement des troupes lyonnaises soulevées contre la Convention, Vichy se souvint qu'il était officier et vint offrir à Précý son épée, nommé colonel de Brigade il joua un rôle important aux côtés de Précý pendant le siège de Lyon. Il montra toujours dans les combats un courage invincible notamment dans le combat de Perrache où, à la tête de ses cavaliers il fondit sur l'ennemi qui prit la fuite. Javogues, qui avait assisté de loin à ce combat, se réjouissait d'annoncer au Comité du Salut Public, sur le dire de ses agents

« Que le Ci-devant marquis de Vichy, riche de cent mille écus de revenu était mort ».

Bien qu'il se fût courageusement exposé dans les combats du 29 septembre, le colonel de Vichy était vivant. Après la prise de la ville par le citoyen Dubois-Crancé, monsieur de Vichy fils (Abel Claude Georges Cécile) se rendit chez une personne de sa connaissance (c'était une jeune femme de condition modeste nommée Cécile) et lui fit part de l'embarras où il se trouvait ainsi que son père. Celle-ci le rassura et lui montra dans son appartement une cachette où deux personnes pouvaient prendre place. Monsieur de Vichy fils enchanté, s'empressa d'aller communiquer cette bonne nouvelle à son père, mais celui-ci refusa de profiter de cet asile et rejoignit la colonne en retraite. De Vichy fils, commandant la cavalerie eut son cheval tué sous lui. Néanmoins il combattit vaillamment à pied jusqu'au moment où Précý ordonna la retraite et traversa la Saône. Ne pouvant suivre, faute de monture, il alla se réfugier dans l'asile qu'il avait reconnu. M. le marquis de Vichy se joignit à la colonne de cavalerie qui fut bientôt au point où elle devait traverser la Saône, mais le cheval du malheureux

⁷¹ *Généalogie I de Précý et Mis de Vichy 1793*

père de Vichy ne voulut pas se mettre à l'eau malgré tous les efforts. Cette cruelle position le décida à aller chercher un asile dans un bois⁷² qu'il voyait à peu de distance et vint s'y blottir. À peine s'était-il écoulées quelques heures que plusieurs personnes se dirigèrent vers le buisson occupé par le marquis, aperçu, on lui ordonne de sortir, c'étaient des militaires chargés de fouiller le bois. Il est saisi au collet par deux hommes. C'est ainsi que le marquis fut conduit à Lyon et fusillé le même jour. Pendant que ces événements se passaient à Lyon, les séquestres avaient été mis sur les biens du marquis situés à Montceaux-l'Étoile comme biens d'émigrés. Le Directoire de Marcigny avait pris un arrêté prescrivant l'extraction des matières de plomb, cuivre et fer enfouies dans les caveaux destinés à recevoir les mânes des ci-devant prêtres et ci-devant nobles.



Figure 7.7: *Marcigny : La halle.*

La municipalité de Montceaux s'empressa de déférer à cet arrêté, le tombeau de la marquise fut fouillé, ses restes profanés, le mausolée mis en pièces. Courtépée, quinze ans auparavant ne prévoyait pas cette conclusion, le bon historien n'aurait jamais voulu envisager une aussi sombre tragédie.

⁷² Le bois d'Alix.

Telle fut la reconnaissance des vassaux ; le château, les biens, les meubles furent vendus nationalement comme propriété d'émigrés. Sur un acte du 26 août 1825 (Registres de Lyon) et sur l'audition des témoins qui ont déclarés, l'un qu'il fut impossible d'obtenir un sursis de 24 heures, l'autre qu'on a vu M. de Vichy quand on le conduisait au supplice, le troisième présent à l'exécution a vu tomber M. de Vichy la face contre terre. Il est établi que M. de Vichy est décédé à Lyon le 15 octobre 1793. Le défunt laissait deux fils dont nous connaissons seulement Abel Claude Georges de Vichy qui hérita en 1800 des biens du château de Chauffailles de sa grand-mère décédée madame de Saint-Georges née Cécile d'Amanzé.

7.4.2 Mort de Cécile d'Amanzé (1802)

Marie Cécile d'Amanzé veuve Saint-Georges née à Chauffailles, profession de bourgeois, décédée le 23 nivôse⁷³ à 7 heures An X, âgée de huitante deux ans, sur la déclaration de Joseph Odin son ancien domestique et Joseph Lafond cultivateur son voisin.

Signé : Le maire Vincent Durix

7.5 Notes de M. le Curé Aucourt

En 1760, Chauffailles compte 268 feux, environ 800 habitants. C'est un centre important par son commerce de la fabrication de toiles de coton d'abord, puis de chanvre et coton enduites. Cette fabrication devint si active qu'il fut nécessaire de créer un bureau de vente tel qu'il existait dans les villes voisines. Les vestiges de ces ateliers se voient encore de nos jours au Bois d'Art servant de remise.

Dans les archives communales, suivant les notes du curé Aucourt, on lit :

– En 1761, il y eut 12 mariages, 80 naissances, 46 décès (13 grands, 33 enfants).

– En 1762, 6 mariages, 52 naissances, 100 décès (47 grands, 53 enfants). Cette année, nous dit-il, la sécheresse a

⁷³ 13 janvier 1802.

été si grande que beaucoup d'enfants succombèrent faute de lait ; les moulins ne pouvaient plus moudre ; notre Botoret fut à sec depuis le 10 juillet jusqu'au 14 du mois d'août.

– En 1763, 13 mariages, 44 décès (22 grands, 22 enfants). Cette année le 26 juin, une grêle terrible a ravagé une partie de la paroisse à 4 heures du matin, le même fait c'était produit le même jour en 1761.

– En 1764, 17 mariages, 66 naissances, 59 décès (18 grands, 41 enfants). L'hiver fut fort doux, très peu de neige et de gelées. Le 9 janvier, il y eut un orage avec éclairs et tonnerres comme au mois de juillet. L'année a été pluvieuse et assez chaude pendant l'été, peu abondante en blé, beaucoup de foin. Le blé valait à la Saint-Martin 46 sols la mesure, le vin a été abondant mais de médiocre qualité.

– En 1765, 10 mariages, 61 naissances, 43 décès (23 grands, 20 enfants).

– En 1766, 11 mariages, 62 naissances, décès 23 grands, 2x enfants.

De cette époque date la création de la grande allée du château, Monsieur le comte de Saint-Georges y fit planter des tilleuls bordant la belle avenue. Cette avenue partant de la grille actuelle du château, empruntait un petit passage desservant les terres de la maison de Chauffailles, coupait le petit chemin de Belmont (aujourd'hui route nationale n°76), coupait plus haut le chemin de Verdier, puis débouchait en haut du Bois d'Art (route n°10).



Figure 7.8: Belmont : Chapelle Saint-Claude.

Lors de sa construction le sol était boueux, aussi madame la comtesse de Saint-Georges pour se rendre aux offices, se faisait précéder par des serveurs porteurs de planches qu'ils déposaient devant les pieds de Madame.

L'avenue porta le nom de « l'Allée » jusqu'en 1906, date de la pose des bordures du trottoir, et bien que vieille de près de 200 ans on lui donna le nom de rue Neuve.

Le nom des d'Amanzé fondateurs de notre pays était toujours oublié.

Ici Amis lecteurs, je me permets quelques couplets extraits d'une revue locale et chanté par le vieux Chauffaillon :

Pour le nom de l'Allée
On aurait pu trouver
Un nom qui symbolise
Les grands de notre ville
Et devrait s'appeler
Avenue d'Amanzé

C'est le nom des châtelains
D'une époque c'est certain
Qui d'un petit village
En fit notre Chauffailles
Pour l'honneur du pays
Tirons les de l'oubli

La Révolution de 1789

Le 26 juillet 1789, la nouvelle de la prise de la Bastille parvient dans nos campagnes. La Révolution se fait sentir, des bandits parcourent le pays, saccageant et pillant les châteaux. Le 28 juillet, la révolte commença dans tout le Mâconnais, toutes les paroisses des environs s'étaient soulevées presque en même temps. La demeure des Saint-Georges, ancien château des d'Amazé, ne fut pas oubliée.



Figure 8.1: *La Révolution.*

Nos paysans gardant le souvenir des causeries au coin du feu concernant le trésor des d'Amazé et dans l'espoir de le découvrir, pillèrent le château. La maréchaussée et les militaires de Mâcon vinrent rétablir l'ordre dans nos paroisses et nombre de mutins furent conduits à Mâcon.

Malgré les informations et les interrogatoires, on ne put découvrir les vrais instigateurs de la révolte. Beaucoup

déposèrent qu'ils se croyaient autorisés, quelques-uns étaient porteurs de billets qu'ils disaient être du roi. Un témoin affirme avoir entre les mains un de ces billets ainsi conçu: *De part le Roi, il est permis à tous les gens des campagnes d'aller dans tous les châteaux du Mâconnais demander les terriers et en cas qu'on les leur refuse, ils peuvent saccager et piller, aucun mal ne leur sera fait.* Sur la proposition des membres du Comité de Mâcon une lettre patente de Louis XVI fit grâce aux émeutiers. *Considérant que des gens mal intentionnés ont profité de l'agitation qui régnait dans les esprits, pour égarer une multitude facile à séduire... accorde grâce entière à tous les prévenus et pour parer à tout danger, la Garde Nationale fut organisée.* Les sieurs Durix, Vernay et Deplace furent nommés commissaires à Chauffailles et organisèrent la Garde Nationale, ordonnèrent que le marguillier sonnerait les cloches tous les soirs à dix heures pour annoncer la retraite à chaque citoyen. Le 15 janvier 1790, Semur fut d'abord choisi comme chef-lieu du district mais ne tarda guère d'être supplanté par Marcigny. Le district de Marcigny était formé des cantons de Marcigny, Chauffailles, La Clayette, Semur, Saint-Christophe et Châteauneuf.

Le canton de Chauffailles était formés de 4 paroisses: communes de Mussy, Tancon, St-Igny-de-Roche et Coublanc.



Figure 8.2: *Saint-Christophe-en-Brionnais : Le mur d'argent.*

8.1 Philibert Pitoys et Antoine Arnaud

23 décembre 1790. Philibert Pitoys, curé de Varennes-sous-Dun, est nommé président du district de Marcigny, honneur qu'il gardera près de trois ans. Philibert Pitoys est né à Chauffailles. Voici l'acte de naissance : *Ce jour'hui 3éme jour de may mil sept cent trente huit, a été baptisé Philibert Pitoys dit Labeaume, fils légitime du sieur Antoine Pitoys dit Labeaume maistre chirurgien résidant au bourg de Chauffailles et de dame Laurent sa femme. Le parrain a été le sieur Philibert Pitoys dit Labeaume maistre chirurgien de la paroisse de Vauban et la marraine demoiselle Henriette Verchère qui ont signé. Curé Dumas.*

Antoine Pitoys père est mort à Chauffailles le 12 décembre 1771.

Président du district Philibert Pitoys se fit remarquer par sa loyale conduite envers la République et sa clémence. Il fit partie de l'assemblée pour la nomination des curés assermentés, dont quelques-uns furent sincères, mais beaucoup fomentèrent des troubles surtout dans les campagnes.

Dans le courant d'octobre 1791, l'administration du district sous la présidence du citoyen Pitoys s'exprime ainsi : *Considérant que le trouble qui règne dans plusieurs de nos communes n'a été occasionné et ne se perpétue que par les prêtres qui ont refusé d'obéir à la loi du 27 novembre 1792, plusieurs d'entre eux paraissent se renfermer dans les bornes de la prudence et ne se conduisent que d'après leur conscience ; mais il en est dont la conduite n'est pas aussi pure et dont toute l'application est de soulever les fidèles contre leurs vrais et légitimes pasteurs obéissants aux lois; nous pourrions ajouter, de porter la discorde dans le sein des familles qui jusqu'alors étaient les plus unies. Notre district jouirait de la tranquillité la plus parfaite sans l'erreur dans laquelle on a jeté un grand nombre de nos concitoyens en les persuadant que le secret sur la Constitution civile du Clergé porte atteinte à la religion. Choisis par eux pour veiller sur leurs intérêts, pourrions-nous mieux employer notre temps qu'à leur procurer l'union et la tranquillité qu'on leur a ravies et à rétablir dans le sein des familles la paix qu'on s'attache à bannir.*

Le 28 juillet 1792 à la suite du refus de serment de loyauté envers la République par plusieurs prêtres restés dans la région, le comité du district s'exprime ainsi:

Peut-on voir d'un œil tranquille ces prêtres qui refusent de prêter serment à la République, sous prétexte qu'il est contraire à leur croyance religieuse, semer la discorde dans la société qui les nourrit, désunir les ménages les plus unis, diviser le père avec les enfants, les maris de leurs épouses et les frères et sœurs entre eux.

Le 4 nivôse An II (24 décembre 1793), le citoyen Pitoys président du comité du district de Marcigny, fatigué de la lutte contre la révolte des prêtres, donnait sa démission. Les troubles s'étendent chaque jour d'avantage surtout dans nos campagnes, les autorités du district se réunissent pour aviser le moyen de réprimer les insurrections de Varennes-sous-Dun, Chauffailles, Mussy et Tancon.

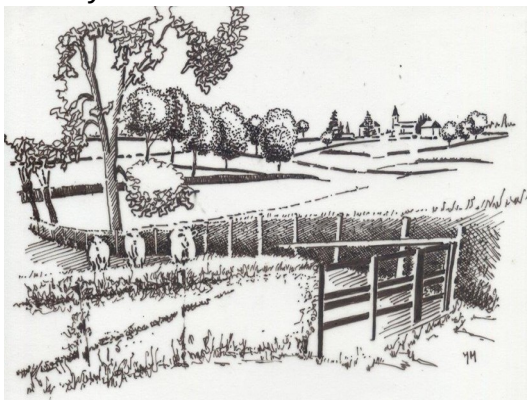


Figure 8.3: *Tancon vue générale.*

Aujourd'hui 4 nivôse An II, le Conseil du District, le Comité de surveillance, le Conseil général de la commune, les juges de paix de la ville et du canton où il a été fait lecture de plusieurs lettres qui annoncent que depuis trois jours, il s'est manifesté dans plusieurs Communes du district, déjà citées, des rassemblements de femmes, filles et jeunes gens armés de pierres, de piques et bâtons pour empêcher l'accès des église aux magistrats et bons citoyens qui s'y rendirent pour l'étude

des lois et la pratique des vertus civiques ; qu'il en résulte des troubles et insurrections dont plusieurs individus ont été les malheureuses victimes et qu'ils étaient sur le point de se propager dans les communes environnantes si le zèle, l'activité, le courage de bons républicains n'étaient parvenus à les calmer. Considérant que dans tous les temps, les opinions religieuses ont été le prétexte que les ennemis de la chose publique ont saisi pour soulever les esprits faibles ; convaincu que ce sont les curés qui ont ourdi les trames des mouvements dangereux qui se sont fait sentir. Considérant que ce n'est qu'en mettant les ci-devant prêtres dans l'impossibilité de nuire, qu'on pourra parvenir à éteindre les germes et prévenir les désastres d'une nouvelle Vendée.

Arrêtent :

Article 1 :

Tous les prêtres qui se sont trouvés dans les communes à l'époque des insurrections seront mis provisoirement en état d'arrestation comme suspects,

Article 2 :

Injonction demeure faite à tous les autres prêtres de se rendre dans les vingt quatre heures dans le chef-lieu du district pour y être sous la surveillance se rendre dans les vingt-quatre heures dans le chef-lieu du District pour y être sous la surveillance des autorités constituées et à défaut par eux d'obtempérer sur le champ, ils seront arrêtés et traduits dans les maisons nationales.

Le citoyen Pitoys, curé de La Clayette et Varennes-sous-Dun, s'y rendit le premier et devint secrétaire de la municipalité.

Le 27 décembre 1793 furent arrêtés et internés à Marcigny:

- François Pernety curé de Chauffailles,
- Claude Renard curé de Coublanc,
- Antoine Ducray curé de Châteauneuf
- Antoine Michon curé de Dun-la-Montagne
- François Duvernay curé de Tancon.

Le 31 décembre 1793, le citoyen curé de Chassigny avise le district de Marcigny, que le jeune vicaire de Saint-Laurent,

Claude Marie Chaumont, caché chez sa mère au Pont Chevalier, continue la révolte; la gendarmerie de La Clayette se rend au Pont-Chevalier, la mère répond qu'il est parti depuis deux semaines, arrêté sur le territoire de Chauffailles, il est interné à Marcigny.



Figure 8.4: *Chauffailles : Arrestation du vicaire Chaumont.*

Le 23 octobre 1794, au conseil général, le citoyen Boisset, représentant du peuple en mission, donne au citoyen Pitoys un élogieux témoignage de civisme.

– Considérant que le citoyen Pitoys curé de Varennes-sous-Dun et La Clayette, s'est prononcé ouvertement pour la Révolution dès son origine, s'y est attaché avec zèle, que dès les premières élections, le peuple l'ayant porté à l'administration du district, il en a rempli les fonctions pendant près de trois ans, avec civisme pur et un grand zèle, à s'acquitter de ses devoirs, s'efforça de faire comprendre à ses concitoyens avantages de la Révolution par des harangues patriotiques.

– Considérant en outre, que depuis le 5 nivôse dernier époque à laquelle il est venu se fixer parmi nous, il n'a cessé de se rendre utile à la municipalité qui est privée de secrétaire et en a tenu lieu gratuitement.

– Considérant, qu'il s'est toujours soumis aux lois, en montrant le bon exemple, son attachement à la liberté, à l'égalité et de sa haine à la tyrannie.

Certificat est accordé au citoyen Pitoys, relatant les faits ci-dessus. *Pour lui servir et valoir ce que de droit.*

Le 24 novembre 1794, Philibert Pitoys se démet de ses fonctions ecclésiastiques et se retire dans sa famille. Le 8 avril 1795, le citoyen Pitoys revient aux honneurs. Ses concitoyens le nomment membre du directoire du district. Le citoyen Boisset représentant du peuple le destitua de ses fonctions pour avoir marqué de la faiblesse à l'exécution des lois. Excommunié par les uns, destitué par les autres il se retire de la vie politique. Le 8 avril 1797, il reprend ses fonctions curiales à Varennes-sous-Dun où enfin au Concordat, il fut nommé définitivement curé. Il mourut âgé de 70 ans.

H. Mouterde, auteur d'un ouvrage sur La Clayette, donne un souvenir à propos de Pitoys. J'ai connu un vieillard, le père Laroche mort à 93 ans qui se rappelait de lui: *C'était un rude homme ! Quant-il entrait à l'église et qu'il disait "place" fallait voir comme on se rangeait... À sa mort ma mère et une autre femme pleuraient. Je me mis à dire : Que ces femmes sont bêtes de pleurer pour un homme mort. Ma mère me mis le grappin sur la tête, je me souviens !*

Il avait donc conservé l'estime de ses paroissiens et quel roman fut sa vie.

Rendons hommage à ce vieux Chauffaillon dont l'éloquence et la fermeté contribuèrent à l'apaisement de notre pays.

Antoine Arnaud, fils de Gilbert Arnaud, jardinier au bourg, est né à Chauffailles le 23 Août 1742, sa marraine était

demoiselle de La Grenette et son parrain, Antoine Pitoys dit Labeaume, fut l'oncle de Jean Arnaud, maire en 1815 et le grand oncle du propriétaire de La Grenette, aujourd'hui notre mairie. Nommé vicaire le 21 février 1768, Antoine Arnaud fut en 1772 spécialement affecté au service de La Clayette. À la Constitution civile, le 18 février 1791, il donna sa démission et se fit inscrire sur le registre de la garde nationale puis fut nommé officier public et secrétaire de la commune de La Clayette. Camarade d'enfance et grand ami de Philibert Pitoys avait comme lui adopté les idées révolutionnaire. Il mourut à La Clayette en 1809 à l'âge de 67 ans. Benoît Verchère né à Mussy fut vicaire à Varennes-sous-Dun, comme son curé Philibert Pitoys, il prêta serment à la Constitution puis fut nommé curé constitutionnel à Montceau-l'Étoile, par la suite se maria et devint instituteur à La Clayette en 1803, décédé en 1842.

8.2 Le Citoyen Antoine Fleury

Le 10 brumaire An II de la République, les citoyens Jean Thivin, Jacques Monet, Georges Devaux, Adrien Monet, Antoine Debiesse, Antoine Déal, Baptiste Deplace, Jean Lamure, Jean Marchand, François Laurent, Jean Boyer, Pierre Dupuis, Jean Auclair, Jean Duperron, Claude Monery, Pierre Andros, Ferol Grisard, Benoît Collonge, Benoît Chizelle, Claude Vernay, Louis Martin, François Matray, Jean Marie Jolivet, Claude Millet, Claude Aucourt, Dominique Chaumont, Claude Buisson, Vincent Durix, Jean Boucaud, Antoine Lamure, Claude Lager et Pierre Magnin, tous citoyens de la commune de Chauffailles, s'assemblèrent au lieu ordinaire sur la convocation du citoyen Vincent Durix président, pour élire un président adjoint et un agent sont nommés agent et adjoint pour Chauffailles, Claude Vernay, Baptiste Deplace.

Pour la commune de Mussy sont nommés Pierre Dumoulin agent et Jean Marie Martin adjoint. Pour la commune de Tancon, Pierre Verchère et Jean Martin. Pour la commune de Saint-Igny-de-Roche, Jean Denis et Pierre Chollier. Pour la commune de Coublanc, Jean Marie Vadon et Pierre Dessertine.

Le canton réuni, nomme : – pour président Antoine Fleury, notaire à Saint-Igny-de-Roche, – pour secrétaire, Bardin de Saint-Igny-de-Roche, – pour juge de paix, Jean Fleury propriétaire à Tancon.



Figure 8.5: *Saint-Igny-de-Roche : L'église.*

8.2.1 Déclaration du citoyen Antoine Fleury

Citoyens, je suis on ne peut plus sensible à l'honneur que me font mes concitoyens en m'appelant à la place de président d'administration cantonal ; pour laquelle je n'ai ni les talents, ni les lumières nécessaires, bien que cette place est incompatible avec celle de notaire, que j'exerce depuis seize ans y étant plus instruit qu'en administration et par cela plus utile à mes concitoyens. Néanmoins comme il ne faut pas que la chose publique souffre, je me ferai un devoir de me rendre utile à ma patrie. C'est pourquoi je déclare que j'accepte provisoirement la présidence dont on m'a honoré ; si cette place était salariée, il serait plus facile de trouver des sujets et je n'hésiterais pas à la refuser. Cependant, je prévois que quand même je ne pourrai pas l'exercer longtemps étant éloigné du Chef-Lieu d'une lieue, et attaqué de la goutte qui me fait marcher pendant cinq mois de l'année avec des béquilles; je ne pourrai en remplir les fonctions, c'est alors que je serai forcé de donner ma démission.

Maintenant, j'offre à ma patrie et à mes concitoyens tout, à ce que je pourrai faire pour eux dans ma retraite, à quel moment que ce soit, ils me trouveront toujours prêt à les seconder gratuitement, heureux si, par-là, je puis leur donner des légères preuves de ma plus vive reconnaissance et du regret que j'ai de ne pouvoir répondre définitivement à leur confiance, raison qui m'ont déjà fait refuser la place d'Électeur dont on voulait me décorer.

Signé: A. Fleury président

À Saint-Igny-de-Roche, hameau Thomachot, on voit encore la maison de Fleury ancien notaire. Ancienne maison bourgeoise surmontée d'une tour carrée, à l'entrée de la cour une belle porte en pierre artistique, dénote une autre origine que celle de la maison ; au-dessus de cette porte un écusson dans une couronne tressée dont les armes sont effacées par la suite des temps. Les anciens du village raconte que monsieur Fleury après la ruine du château de Verpré, ancienne demeure

des comtes de Damas, fit transporter à son habitation l'ancienne porte du château de Verpré, que l'on voit encore de nos jours au village de Thomachot.

Le 18 frimaire An II⁷⁴, l'administration du district avise le comité cantonal pour soutenir les armées de la République, de fournir les cent cinquante-six quintaux de foin et quatre-vingt-quinze quintaux de paille assigné au canton. Savoir:

- cinquante quintaux de foin et trente-cinq de paille pour Chauffailles
- cinquante quintaux de foin et trente-cinq de paille pour Mussy
- quinze quintaux de foin et six de paille pour Coublanc
- quinze quintaux de foin et six de paille pour Saint-Igny-de-Roche
- vingt-six quintaux de foin et treize de paille pour Tancon.

8.2.2 L'annexion du presbytère

Au départ de M. Pernety curé de Chauffailles, le presbytère étant libre, on y installa un instituteur communal, puis par la suite le sieur Dupperon s'y installa à son tour, Antoine Ducray ancien curé de Châteauneuf relâché de la maison nationale de Marcigny, pris la dernière chambre.

À la séance du seize nivôse An IV (6 janvier 1796), un membre du comité fait observer que depuis que l'administration municipale est constituée, elle est obligée de voltiger de domicile en domicile pour tenir ses séances, ce qui devient gênant, et demande la demeure fixe d'un secrétariat dans l'ancienne cure. Le Comité après examen arrête:

- que les citoyens Dupperon et Antoine Ducray qui se sont placés dans les dits appartements sans y être autorisés seront invités à se retirer et rendre les appartements libres, l'agent Vernay est chargé de l'exécution de l'arrêté.
- La réparation du presbytère pour loger les archives, une chambre pour bureau, une salle pour pour les séances, ainsi qu'une prison, à la somme de 1835 Francs.

⁷⁴ 8 décembre 1793.

- À la séance du seize nivôse An IV⁷⁵, l'administration arrête:
- qu'il sera alloué pour traitement 150 mesures de grains au secrétaire Louis Barbin,
 - que le citoyen Claude Marchant est nommé gardien des prisons, concierge et crieur public,
 - que le citoyen Vincent Labrosse est nommé piéton, avec pour attributions de se rendre trois fois par semaine à La Clayette à l'arrivée des courriers pour retirer de la Poste les papiers à l'adresse de l'administration et pour porter dans les communes du canton les dépêches et convocations qui seront adressées par l'administration.



Figure 8.6: *La Clayette : Le château et son étang.*

Le vingt nivôse An IV, le commissaire exécutif du département de Saône-et-Loire s'est rendu auprès de la municipalité du canton de Chauffailles et a fait les demandes suivantes :

1. Existe-t-il dans le canton des parents d'émigrés ?
Réponse : il existe à Chauffailles la citoyenne Amanzé St-Georges, grand-mère des Vichy émigrés.

⁷⁵ 6 janvier 1796.

2. Existe-t-il des prêtres qui exercent une influence dangereuse sur les habitants de la région ? Réponse de Vernay et Deplasse : Il existe le nommé Blanchard dont on ignore l'origine faisant les fonctions du culte catholique à Belmont (Loire). Le nommé Chuzeville prêtre déporté exerce à Belleroche. Le nommé Boisson, déporté, est rentré à Saint-Germain-la-Montagne, le nommé Chaumont à Azolette. Copier, prêtre déporté, exerce à Poule et Gondart exerce à Propière.

3. Existe-t-il dans le canton des forêts appartenant à la République ? Réponse : Il y a environ 30 arpents de forêt provenant de l'émigré d'Anglure, les gardes forestiers ont été nommés par le district⁷⁶.

En séance du 26 pluviôse An IV⁷⁷, le Comité décide qu'une nouvelle et dernière sommation sera faite aux citoyens Ducray et Dupperon pour l'évacuation des bâtiments curiaux et qu'un délai de 24 heures leur est accordé, la citoyenne Saint-Georges donne asile au citoyen Ducray.

Le 2 messidor⁷⁸, en exécution de l'arrêté du 5 prairial⁷⁹, le président cantonal Fleury, requiert que les scellés soient apposés à Chauffailles sur les meubles et effets de la citoyenne Saint-Georges, mère des Vichy émigrés.

Des mesures de sécurité furent prises contre la comtesse de Saint-Georges, mais elle ne fut pas inquiétée ; ce serait à cette époque et pour faire plaisir aux habitants qu'elle aurait divisé en parcelles le versant sud de Monternat et l'aurait donné au village de Chalayes.

Le 12 brumaire An V⁸⁰ de la République, le président Fleury fait appel aux volontaires dans cette belle allocution :

⁷⁶ L'arpent était d'environ 40 ares pour notre pays.

⁷⁷ 15 février 1796.

⁷⁸ 20 juin 1796

⁷⁹ 24 mai 1796

⁸⁰ 2 novembre 1796.

8.2.3 Appels aux volontaires

Citoyens, braves militaires qui avaient si puissamment défendus notre patrie et qui vous êtes immortalisés par les victoires que vous avez remportées ! Ô vous tous qui êtes rentrés dans vos foyers et vous qui n'avez pas encore partagé la gloire de vos camarades, écoutez la voix de votre mère Patrie qui vous appelle, partez, partez sans balancer, volez sous vos drapeaux respectifs, allez cueillir les derniers lauriers, venez prendre vos ordres de route à l'administration. Le ministre de la Guerre dit par sa lettre du 8 vendémiaire que vous serez reçus à bras ouverts par vos frères d'armes ; le département par son arrêté du même mois vous l'assure. Répondez, je vous en conjure à mon invitation fraternelle et au réquisitoire que je vous fais, en exécution des dites lettres et arrêtés de partir sur le champ ; ne flétrissez pas votre gloire en forçant vos administrateurs à prendre des mesures regrettables pour tous, desquelles il résulterait que vous serez toujours obligés de partir ; le ministre dit aussi que les communes qui n'ont pas fait partir les volontaires qui doivent rejoindre seront tenues de fournir un homme pour chaque volontaire manquant et qu'il sera pris parmi les gens non mariés parvenus depuis le 23 août 1793 à l'âge de 18 ans, à leur défaut parmi ceux des 25 à 30 ans.

Lisez aussi l'arrêté, vous verrez que la paix est prochaine, que vos frères d'armes vont rentrer couverts de lauriers, vous aurez un combat terrible à soutenir avec eux, sans cesse ils vous reprocheront votre lâcheté, vous aurez encore à craindre la recherche de ceux qui vous auront remplacés.

Partez donc je vous en conjure puisque tout vous y convie et que ce soit le seul avertissement que vos administrateurs aient à faire pour vous décider.

(Signé Fleury)

Le 29 Ventôse An V⁸¹, le citoyen Fleury fait de nouveau appel aux volontaires par cette proclamation :

Citoyens du canton de Chauffailles, empressez-vous de venir prendre vos ordres de route pour défendre vos drapeaux. Rendez-vous à l'invitation du brave Bonaparte, de ce général inconnu et invincible, de ce général qui marche de victoire en victoire, qui surpasse en faits héroïques les généraux les plus fameux de l'Antiquité, et qui fait des prodiges de valeur ; de cet ami, de ce père du soldat à qui il donne 17 sous par jour et une bouteille de vin ; ce n'est point au combat, c'est à la Victoire qu'il vous appelle, allez cueillir des lauriers, allez forcer vos ennemis à faire une Paix honorable pour votre pays et revenir couvert de gloire.

(Signé Fleury) Archives municipales.

8.2.4 Création des fêtes révolutionnaires

Pendant cette période révolutionnaire, pour maintenir le pays dans un bon état d'esprit, des fêtes nombreuses étaient instituées.

Les archives de notre ville mentionnent que :

- La fête de la Juste punition du Roi avait lieu le 8 Germinal
- La fête de la Jeunesse le 16 Germinal
- La fête de l'Agriculture le 26 Messidor
- La fête de la Liberté le 9 Thermidor
- La fête de la Victoire le 10 Prairial

Toutes ces fêtes étaient à peu près semblables ; avec le plus d'éclat possible, la garde nationale du canton était rassemblée au chef-lieu, des discours étaient prononcés puis des chants patriotiques, suivis d'un repas fraternel.

⁸¹ 19 mars 1797.

8.3 Fête de la victoire



Figure 8.7: *Chauffailles : Fête de la victoire.*

Compte rendu⁸² d'une fête de la Victoire célébrée à Chauffailles An IV de la République.

L'an IV de la République Française et le dix prairial⁸³ vers les neuf heures du matin, les membres de l'administration municipale du Canton de Choffailles, et leurs adjoints, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séances, pour se rendre avec le Commissaire du Directoire Exécutif près cette administration à la fête qui doit être célébrée ce jourd'hui en l'honneur des Victoires remportées par nos frères d'armes et ce en exécution de la Loy du 18 floréal, de l'arrêté du Directoire Exécutif du 20 du dit mois de floréal dernier et de la Convention qui a été faite par l'administration par le réquisitoire du Commissaire. A dix heures, l'administration municipale, le Commissaire du Directoire Exécutif, accompagné par la Compagnie du citoyen Guiard, capitaine étant en cantonnement dans le canton de Choffailles qui se sont

⁸² Nous respectons le style et l'orthographe de ce document historique.

⁸³ 29 mai 1796.

fait un honneur de donner un relief de plus à la fête par leur présence, escorté encore par la garde nationale du Canton, est parti du sein de ses séances pour se rendre au pied de l'Arbre de la Liberté⁸⁴, où l'on avait élevé un Autel à la Patrie, sur lequel était déposé des trophées d'armes, de lauriers, d'oliviers, ornés du ruban tricolore.

Aux quatre coins de l'Autel étaient écrits en gros caractères et en placard, toutes les victoires remportées par nos braves frères d'armes, sur le retour du Roy. A côté, était une table sur laquelle se tenait le Secrétaire général de l'administration tenant un registre ouvert, en exécution de l'article 3 de l'arrêté du Directoire, sur lequel, ont été de suite inscrits tous les noms des citoyens du Canton qui donnent leur temps et leur vie à la défense de la Patrie, avec indication de l'armée où ils servent et rappel des victoires que les Armées de la République ont remportés. Les noms de ces braves défenseurs, comme étant les plus distingués. Le Président leur a donné l'accolade fraternelle en témoignage public de la reconnaissance nationale. D'autres gradins étaient élevés sur lesquels étaient placés toutes les Autorités Constituées du Canton. Le cortège était formé d'un char de triomphe chargé de la masse des dépouilles remportées par nos braves défenseurs sur les ennemis de la Patrie, sur lequel était encore six jeunes filles vêtues de blanc, ceintes d'un ruban tricolore, portant en main des branches de laurier et d'olivier. Le char était conduit, entouré et gardé par des bergers et bergères vêtus de même, tenant en main leurs houlettes garnis de rubans tricolores en forme de guirlande, huit vieillards venaient ensuite appuyés sur l'épaule de leurs petits enfants, portant chacun un fauteuil, pour les faire reposer; suivait le peuple qui couvrait la place et poussait des cris mille fois répétés de

⁸⁴ L'arbre de la Liberté était placé devant la face de l'ancienne église actuellement place du Marché, l'entrée faisait face à la rue Saint-Clément.

Vive la République, Vive la Convention, Vive nos braves Armées !

Le silence le plus profond étant fait, divers orateurs ont prononcé des discours tendant à faire connaître l'intrépidité des braves défenseurs, les victoires sans nombre remportées à raviver l'esprit public et le patriotisme, à faire oublier les haines et les vengeances et à établir la paix, l'union, la concorde, le respect et l'obéissance aux loys, ensuite on a chanté des chants des hymnes guerriers sans nombre et des cris de

Vive la République !

n'ont cessé de se faire entendre de toute part.

La fête s'est terminée par des soupes villageoises, banquets civiques, où l'on a porté des " santés ! " à nos augustes représentants, à toutes les Autorités constituées et pendant toute la Cérémonie différents salves de mousqueterie se sont fait entendre.

De tout quoy a été rédigé ce procès verbal qui a été signé par tous les citoyens présents qui on su le faire.

Plus de 40 signatures figurent au bas de ce document et parmi les signataires on reconnaît les vieux noms chauffaillons : les Lacombe, Mombarnier, Troncy, Dupperon, Martin, Giraudon, Lamure, etc.

Chanson de nos pères

Non plus de Roi, Vive la République,

Plus d'opresseurs, Vive la Liberté,

L'égalité, la Couronne Civique,

Jette au néant, la Royauté.

Le vieux Chauffaillon



Figure 8.8: *Fête de la victoire.*

8.4 Copie d'un document – Année 1793

L'administration Municipale du Canton de Chauffailles, assemblée dans un lieu qu'elle a choisi pour etc..., à l'effet de répondre aux questions du Ministre de la Justice sur différents objets, déclare :

1. *Qu'il n'existe aucun détenu dans son Arrondissement depuis plus d'un an, qu'une mauvaise prison ou plutôt un cachot de largeur environ 5 pieds et de longueur environ 8 pieds appartenant à la femme Saint-Georges, ex-noble.*

2. *Cette prison est si meurtrière qu'à peine y a-t-il resté 24 ou 48 heures qu'il tombe malade; elle est si petite que lorsque l'on arrête quelques prévenus, l'on est obligé de les faire garder dans les chambres jusqu'à ce qu'ils soient interrogés par la Justice...*

3. *Le Bourg de Chauffailles qui est un endroit des plus florissants du département, rivalisant avec les endroits du ci-devant BEAUJOLAIS et où affluent un nombre infini de gens, mériterait d'avoir une Gendarmerie et une maison d'arrêt à détenir les prévenus. Que pour parvenir à y construire une maison d'arrêt, il existe une place publique sur la hauteur de vingt-cinq pieds en œuvre et trente de*

longueur, n'étant d'aucune utilité publique puisqu'elle n'est jamais qu'encombrée de bois, laquelle construction serait très peu dispendieuse. Il n'y aurait que trois murs à construire et l'on étayerait les bois sur les murs de la Grenette et au cachot ci-devant dénommé.

Cette construction à faire serait distribuée en deux maisons d'arrêt, l'une pour les citoyens appelés par la justice correctionnelle et l'autre à ceux appelés par la justice municipale et un logement pour le concierge et au second étage il y aurait ceux appartenant à l'administration municipale.

8.5 Les prestations de serment à la République

Le 1^{er} Vendémiaire an VI, le citoyen Antoine Ducray prête serment à la République : Ce jourd'hui 1^{er} Vendémiaire an VI, s'est présenté au greffe de l'administration du canton de Chauffailles le citoyen Ducray, ministre des cultes à Chauffailles qui par obéissance à la loi a dit : Je déclare prêter serment de haine à la royauté, de fidélité et d'attachement à la République et à sa constitution de l'an trois. Étienne Toulon, ministre des cultes à Mussy prête serment à son tour, François Monteret exerçant à Saint-Igny-de-Roche et Claude Reignard curé à Coublanc se soumettent à la loi, le prêtre Vincent exerçant à Tancon se dérobe à toutes les recherches.

Le 22 Floréal, le citoyen Benoît Duperron, notaire à Chauffailles est nommé président à la place du citoyen Fleury démissionnaire. Le citoyen Durix, ancien membre du comité est appelé à de nouvelles fonctions.

Un extrait du Registre de l'état Civil de Cécile d'Amanzé, signé par Durix, rapporte le décès de Marie Cécile d'Amanzé, veuve de Saint-Georges, née à Chauffailles le 9 octobre 1718, profession de bourgeois, décédée le 23 Nivôse à 7 heures, An X, âgée de huitante deux ans, sur la déclaration de Joseph Odin, son domestique et de Joseph Lafond, son voisin. Après bien des vicissitudes et des tourments, après avoir vu le départ des siens pour l'exil et vendu une partie de ses biens, la dernière d'Amanzé fut enterrée, près de ses ancêtres, dans l'ancien cimetière (aujourd'hui place du marché).

8.6 Le Terroriste Lapalus

Dans cet aperçu historique de la Révolution de notre pays, je ne puis passer sous silence les agissements du terroriste Lapalus, commissaire du peuple à la Révolution, qui le mit souvent aux prises avec notre vieux Chauffaillon Philibert Pitoys. Lapalus est né à Matour, après avoir fait quelques études, il fut clerk de notaire à Mardore, et s'y distingua par une conduite assez mauvaise, son genre de talent le fit choisir pour être commissaire du comité de sûreté générale de la Convention et juge de la Commission de Feurs, dont il fut un membre des plus ardent, il couvrit notre pays de délégués qui lui rendaient compte de l'agitation des habitants.

8.6.1 Les témoignages contre Lapalus

Le peuple appelait ses délégués, les chiens de Lapalus.



Figure 8.9: *Chauffailles : Les chiens de Lapalus.*

Dans une lettre, datée 1897, le Sieur Muguet de Sully s'exprime ainsi : *Lapalus ne m'est pourtant pas inconnu. Dans mon*

enfance, et depuis même, beaucoup de personnes, ayant vécu avec les contemporains du fameux terroriste, m'ont renseigné sur son histoire. C'était un homme sanguinaire et féroce, il a laissé dans toute la région ou s'exerçait sa triste influence une renommée qui tournait à la légende. Tous le monde le connaissait comme un Robespierre de province ; ce nom seul jetait l'effroi. La mère de famille menaçait ses enfants pas sages, de les donner à Lapalus s'ils ne voulaient pas adopter une meilleure conduite. Bref, son nom était l'égal du nom de Mandrin à Chauffailles, La Clayette, Belmont, Charlieu et Beaujeu, toutes les victimes de ces régions étaient envoyées à Feurs par les chiens de Lapalus.

Madame C. de Baubery, âgée de 87 ans qui a passé son enfance à Sévelinge (Loire) s'exprime ainsi, parlant des chiens de Lapalus. « *C'étaient ses correspondants, ses rabatteurs de gibiers de prisons ou de guillotine, il y avait de ces chiens là, dans chaque localités, maintes fois, à La Clayette, mon pays natal, j'ai entendu dire de tel et tel que son père, son grand-père était un des chiens de Lapalus, pour la région il y avait le père Montchanin, un homme de six pieds, le père Laroche, un nommé C. qui a encore des descendants au pays. L'arrestation de Louis de Fautrières, habitant au château de Corcheval, paroisse de Baubery, mis fin aux agissements du terroriste Lapalus et devint à son tour suspect par les comités de Roanne et Lyon. »*

Le 16 Nivôse An II⁸⁵ (5 Janvier 1794) Lapalus tenta de se justifier auprès de Dorfenille et Millet. Commissaires Nationaux, citoyens collègues et amis. « *On m'assure que les Roannais font toujours beaucoup de bruits pour avoir la liberté des citoyens de leur Commune que j'ai fait arrêter d'après les ordres que l'on avait. Dans ce nombre, il y a des commissaires à terrier et quelques personnes perfides qui avaient mené divers citoyens ouvriers, d'après les renseignements que j'ai pris, on m'a assuré que ces derniers n'avaient aucune intention perfide et qu'ils avaient été trompés par ces gens de lois. Comme je n'en connaissais aucun, lorsque je les fis arrêter, il m'était impossible de discerner ceux qui méritaient d'être punis. Pour ceux qu'on connaissait, j'ai obtenu du représentant Javogne, un ordre qui m'autorisa à les libérer. Croyez-moi avec les principes fraternels. Lapalus (Signature).*

2^e lettre 21 Nivôse, An II (10 Janvier 1794)

⁸⁵ Extrait des Archives de Lyon.

« Citoyen, Représentant, Je reçois ta lettre, ton mandat d'arrêt a été exécuté de suite tu sais que j'ai fait emprisonner tous les Ci-devant nobles des districts de Roanne et la région membres du Congrès de Lyon, aristocrates de ces scélérats qui savent que je connais leur conduite contre révolutionnaire depuis 1789, que je veux faire le tableau de leurs infâmes délits pour les faire tous figurer à la guillotine. Ils ont formé, avec leurs parents, amis et fanatiques, une trame des plus considérable pour me perdre, ils ont joué tous les ressorts et emploient tous les scélérats que l'Aristocratie leur infante, pour me déjouer, mais rien ne me fera changer d'avis. Avant que je parte pour Paris, il faut que nous portions un dernier coup à ces infâmes. On vient de m'annoncer que ces scélérats ont obtenu de la commission, un mandat d'arrêt contre moi, et bien je préviens ! Depuis 1789, je vote auprès de la Commission, pour rendre compte de ma conduite, et de mes opérations révolutionnaire, (je vais) leur faire voir qu'un Républicain ne doit rien craindre, et qu'ils doivent se prévenir contre la perfidie de l'aristocratie. Enfin, représentants, frappons, frappons des coups terribles, si nous ne voulons pas voir renaître dans ces départements, une seconde contre révolution, car les ennemis de la liberté y sont en plus grand nombre qu'on ne pense. Lapalus. »

3^e lettre frimaire An II 29 Novembre 1794

« À Javogne. Citoyen représentant,

Révolutionnaire depuis 1789, sauveur des montagnes du haut Beaujolais qui sans moi auraient été le théâtre d'une seconde Vendée. J'informe contre les chefs qui voulaient faire éclater une contre révolution en Juillet dernier, le premier noyau en a été formé. Je porte à Paris l'information. La Convention décréta, l'arrestation des chefs, au nombre (desquels) étaient l'abbé Varenard du district de Villefranche et deux notaires. Ma conduite courageuse et révolutionnaire fut connue de ton collègue et ami. Le comité de sûreté générale m'a donné une commission pour faire arrêter dans les Départements du Rhône, Loire et Saône-et-Loire. Mais l'on m'a encore instruit que ta porte sera fermée, que tu es indisposé contre moi, que tu m'accuses d'avoir favorisé les riches et d'avoir fait emprisonner les patriotes. Je suis étonné que tu juges un Républicain sans l'entendre. Comme toi je hais les riches, comme toi je les ai frappés et je défie quiconque de justifier que j'ai parlé, logé, vu et

mangé chez aucun riche. Si tu me trouves seulement un soupçon, je consens à être guillotiné de suite. Il ne m'appartient pas de juger le crime des personnes chargées d'exécuter la loi, je devais m'assurer de tous ceux qu'elle a frappés. Ne me juge pas sans m'entendre et tu verras qu'on t'a trompé tu reconnaîtras un républicain qui fit arrêter ceux de sa famille qui étaient coupables et qui a donné les matériaux pour guillotiner un parent. Veuillez me donner (m'accorder) l'heure (nécessaire) pour te parler. Salut et Fraternité. »

Lapalus Arrêté à Paris, il fut jugé et condamné à mort le 24 germinal, An II, comme complice des Chaumettes, il était âgé de 26 ans.



Lapalus, Révolutionnaire, citoyen représentant du Rhône, Loire-et-Saône-et-Loire.

Figure 8.10: *Lapalus, Révolutionnaire.*

8.7 L'occupation autrichienne (1815)

En 1809, à la suite du Concordat, le presbytère fut rendu au culte, et la mairie fut transportée dans la maison actuelle Bérerd, rue de l'Indépendance⁸⁶, ancienne place d'Elbe.

⁸⁶ Rue des jardins (en 2017).

En 1815, après la chute de l'Empire, les Autrichiens venant de Beaujeu envahirent notre pays. Je me souviens d'une vieille femme qui se plaisait à nous raconter l'occupation de notre pays par les troupes autrichiennes. Bien jeune à cette époque elle en avait néanmoins conservé quelques souvenirs, elle nous disait qu'un jour, sortant de l'église où tout le monde était, elle vit sur la petite place beaucoup de soldats qui s'installèrent d'abord au presbytère, puis le gros de la troupe campa au bout du bourg, actuellement la pension Guénaud à l'angle de la route de Mussy et de la route de Charolles. Les Autrichiens sous le commandement du colonel Simony, rançonnèrent le pays en blé, en fourrage et bœufs. Mal vus par nos braves paysans, la ville fut imposée pour la somme énorme à cette époque de 8.020 Francs. Parmi les notables, monsieur Deville maire et monsieur Valory notaire furent pris en otage et enfermés au presbytère tant que la somme ne fut versée. Malgré tout le bon vouloir des habitants, on ne put trouver la somme complète. Messieurs Deville et Valory, au nom de la commune, envoyèrent les sieurs Vernay, Chanut et Dutremble propriétaires à Chauffailles, chez Monsieur Delacharme notaire à Matour qui prêta 500 francs.

En 1820, cette somme n'était pas encore rendue, M. Delacharme fut obligé d'intenter un procès à la commune pour la somme due, qui avec intérêts et les frais se montait à 814,45 Francs.

Dans une lettre du 9 Mars 1835 (N°14) il est dit

« Il paraît que cette somme a été empruntée pour la grande réquisition. Mais elle a été rendue par l'État depuis longtemps. Il paraîtrait que ces Messieurs ont gardé la dite somme pour leur propre compte, et qu'alors ils doivent être passibles des intérêts et des frais, ainsi que de la somme en faveur de la commune, plus 200 Francs que la fabrique de l'église leur prêta dans le même temps et pour les mêmes causes. »

Le 8 Décembre 1809, suivant acte de Monsieur Valory notaire à Chauffailles, M. Devichy petit-fils de Saint-Georges Damanzé vendit le château et ses dépendances à Monsieur

Pierre Deville. En 1820 M. Devilaine construisit sur l'emplacement de l'ancienne basse-cour du Château une blanchisserie moderne pour l'apprêtage des toiles et coton. La supériorité des procédés employés par Messieurs Devilaine et Thouron pour le blanchissage et l'apprêt des toiles ont valu à cet établissement le premier rang en France, occupant de nombreux ouvriers jour et nuit. Les vieux Chauffaillons se rappellent avoir vu une rangée de tombereaux chargés de pommes de terre stationnant dans l'allée du Château, attendant leur tour pour entrer à l'usine. À cette époque ma grand-mère paternelle, occupée à l'usine, gagnait 13 sous par nuit, en ce temps-là, les œufs valaient 6 sous la douzaine. Par la suite M. Charles Thouron en devint le régisseur et résida au château, M. Thouron né à Genève d'une famille protestante en 1785, est mort à Chauffailles en 1856. Il fut chef de bataillon de la garde cantonale de 1830 à 1848. Sous l'administration de Claude Guilloux Maire, le canton s'était grossi des communes de Chassigny, Châteauneuf et Saint-Maurice. Sous celle de M. Deville la cité était devenue industrielle et la commune comptait 2500 habitants.



Figure 8.11: *Chassigny-sous-Dun : La chapelle.*

Les maires de Chauffailles 1789-1870

9.1 Les maires depuis la révolution, jusqu'à 1870

1. Louis Labrosse maire 1789 -1793
2. Benoît Duperron agent national 1793 -1^{er} Frimaire an III
3. François Martin agent national 1^{er} Frimaire an III -20 Mess. An III
4. Benoît Duperron agent national 20 Mess. An III – 16 Nivo. An IV
5. Claude Vernay agent national 16 Nivo. An IV – 25 Prai. An IV
6. Claude Belay agent national 25 Prai. An IV – 21 Germ. An V
7. Vincent Durix agent national 21 Germ. An V – 22 vend. An VI
8. Jean Labrosse agent national 22 vend. An VI – 20 Flor. An VI
9. Georges Devaux agent national 20 Flor. An VI – 10 Therm. An VII
10. Jean Denet agent national 10 Therm. An VII – 21 Flor. An VIII
11. Vincent Durix agent national 21 Flor. An VIII – 1er Nivo. An XI
12. Claude Guilloux maire 1^{er} Nivo. An XI – 10 Mai 1815
13. Jean Arnaud maire 10 Mai 1815 – 15 Août 1815
14. Claude Max maire 15 Août 1815 – 21 janvier 1816
15. Pierre Deville maire 21 janvier 1816 – 14 Septembre 1830.
16. Isidore Gay, notaire, Maire 1830 au 24 Octobre 1830
17. Charles Chavanis (fut le premier à former des ouvriers pour le tissage de la soie)
18. Claude Troncy maire du 1^{er} Avril 1832 au 8 Mars 1835
19. Frédéric Ravier maire du 8 Mars 1835 au 7 Juillet 1838
20. Jean Germain maire du 7 Juillet 1838 au 20 Juin 1845
21. Jean Sandrier maire du 20 Juin 1845 au 30 Janvier 1852
22. Jean Chamfray maire du 30 Janvier 1852 au 4 Février 1855
23. Jean Gay maire du 4 Février 1855 au 8 Avril 1857
24. Jean Villard maire du 8 Avril 1857 au 21 Juillet 1861
25. Auguste Goyne du 21 Juillet 1861 au 28 Septembre 1870.

9.2 Claude Troncy maire



Figure 9.1: *Chauffailles, place du marché vers 1835.*

Claude Troncy avait pour adjoint Antoine Thivin et Jean-Marie Jolivet, à cette époque, notre église trop petite pour contenir la population, et elle était presque en ruine, menaçant d'engloutir les fidèles. Monsieur le maire entreprit le projet de construire une nouvelle église. Dans une lettre à l'évêque d'Autun datée du 25 Février 1833 on lit: « *Depuis que j'ai été appelé aux fonctions de Maire, je me suis uniquement attaché à faire le bien de la Commune, autant qu'il a été en mon pouvoir et voudrais en même temps réprimer les abus commis par mes prédécesseurs. C'est pourquoi, Monseigneur, je viens à ce sujet implorer votre recours dans cette circonstance. Ayant une église qui menace ruine par sa vétusté et qui pour la population est de moitié trop petite. Je m'efforce de faire des épargnes du denier communaux et désirerais que la fabrique en fit autant : Jamais nous n'avons vu ni les budgets ni la révision des comptes de cette administration, qui sans faire ces embellissements à l'église ont néanmoins, je ne sais comment, dépensé l'argent au fur et à mesure. Cependant, depuis un an que je suis au milieu d'eux, je m'aperçois qu'avec de l'économie l'on pouvait faire des épargnes par-là, nous pourrions d'un commun accord commencer un édifice convenable pour un Chef-lieu de Canton. Je désirerais Monseigneur être autorisé par vous à vérifier les comptes et budgets de la fabrique depuis environ 20 ans et savoir par ce moyen ce qu'est devenu l'argent de cette importante administration. Je vois aussi que le tronc qui n'avait pas été ouvert depuis le 5 décembre 1830 l'a été le 20 Janvier*

dernier dans lequel il devait avoir environ 400 francs, il ne s'y trouve que 73 F 25. Cependant les actes de décès de 1831 s'élevant à 61, les naissances à 114 et les mariages à 23, En 1832, les décès à 112, les naissances à 108 et les mariages à 20, chaque acte rend à la Commune 0,75 Centime indépendamment de cela 0,50 centime pour le drap mortuaire quand il sort. Comme voilà 4 ans que les membres de cette administration ont été nommés et qu'ils n'ont subis aucun changement, il serait de toute nécessité, d'après la loi de pourvoir au changement des membres qui doivent être changés et m'autoriser à faire remplacer ceux qui depuis 20 ans sont attachés à cette administration sur lesquels les plaintes de la Commune rejaillissent et auxquels on voudrait demander la révision des comptes. En attendant l'avantage de votre réponse... etc

signé Troncy Maire

À la suite de cette lettre qui attaquait la gestion de la fabrique, monsieur Circaud, alors curé de Chauffailles attaquait du haut de la chaire M. Troncy. Nous en avons la preuve par une autre lettre de M. Troncy à M. le curé Circaud.

« Chauffailles 31 Juillet 1833 Le Maire de Chauffailles à Me le Curé,

Pour éviter des frais à l'église vous n'ignorez pas que je me suis chargé de l'orne les jours qu'elle doit l'être, et si elle ne l'a pas toujours été, c'est vous seul qui en êtes la cause. Je suis on ne peut plus étonné que vous vous opposiez à ce que la marguiller orne ou fasse orner l'église, je le suis encore davantage de la discussion que vous m'avez élevée aujourd'hui à l'église au moment d'une cérémonie religieuse de première Communion et du refus à me communiquer l'ordre d'ornement, le prétexte que vous avez fait valoir ne peut vous justifier, et quoique cet ordre soit en latin, faites m'en transmettre dans les 24 heures une copie. Je ne crains pas de vous déclarer, Monsieur le Curé que si vous n'obtempérez pas à ma demande, j'en écrirai à Monseigneur, auquel je ferai part des tracasseries que vous faites ou faites faire depuis quelques temps et qui doivent cesser pour le bon exemple. J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur le Curé que peu doit vous importer par quelle personne l'église soit ornée, il doit vous suffire qu'elle le soit à temps, aux heures que vous indiquerez et que vous ferez connaître pour que vous n'ayez rien à redire. Je vous le répète, à l'avenir, plus de tracasserie directe ou indirecte de votre part... etc.

Signé Troncy (Maire) »

La querelle continua entre le maire et le curé jusqu'en 1834, se terminant par la mort de Monsieur Circaud.

François Didier Élisabeth Circaud, originaire d'une famille de La Clayette et d'Oyé⁸⁷, fut curé de Chauffailles de 1830 à 1834, enterré au cimetière de notre commune où vous voyez la tombe il y a peu d'années.

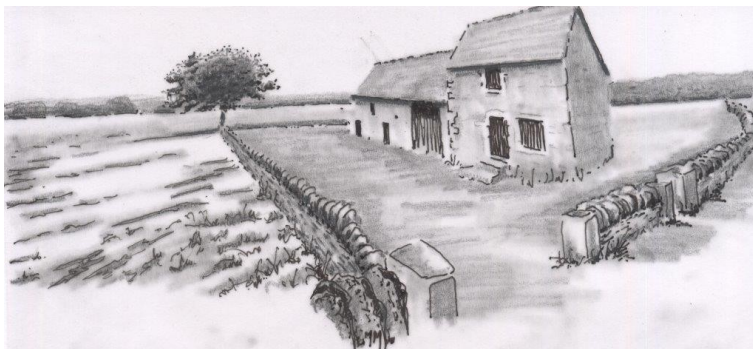


Figure 9.2: Oyé : Maison brionnaise.

Troncy prit une part active au projet de la construction de l'église comme président de la commission d'étude, avec monsieur l'abbé Beurier, trésorier. Il agrandit la place du marché en démolissant le mur de clôture du cimetière et il a fait commencer le nivellement.

En 1836, nos parents étaient encore enterrés dans l'ancien cimetière entourant la vieille église (actuellement place du marché). À cette époque un rapport fut présenté par l'Évêque d'Autun au sujet de la salubrité publique contre les inhumations au centre de l'agglomération.

En 1828, la commune avait acheté à M. Deville propriétaire et maire de Chauffailles une terre de 19 ares, suivant acte passé en l'étude de M^e Guilloux notaire à Chauffailles, en présence de M^e Gay, notaire et premier adjoint. Ce fut le commencement du cimetière actuel; pendant très longtemps subsista l'appellation de "Terre à Dury" pour désigner ce lieu de

⁸⁷ dont les armes étaient d'argent à une bande d'azur chargée de trois besans d'or.

repos, appellation dont se servent encore les vieux Chauffaillons, mais il faudrait dire *Terre à Deville*.

De 1830 à 1838, l'aménagement de la place se poursuivit, ainsi que le transport des ossements de l'ancien cimetière. Dans une lettre du 11 avril 1833, M. Troncy prie M. le Préfet de donner un avis favorable pour la construction de la route de Belmont qui faciliterait le commerce local avec les commerçants de Cours, Thizy et Tarare. Le chemin actuel étant très mauvais, les voitures n'y peuvent passer, que le trafic ne se faisait qu'à cheval et à dos de mulet.

Cet ancien chemin passait au centre du village, à Monnet puis par Conforchon.

Une réponse du 4 décembre 1835 à une lettre de M. le Préfet demandait des renseignements sur l'industrie du pays, M. Troncy répondit que les établissements de chanvre et de coton sont satisfaisants, que quant à la soie quelques tentatives ont été faites pour établir le tissage dans le canton, surtout dans le bourg de Chauffailles, que la main des ouvriers habitués aux tissus grossiers sont inhabiles à cette nouvelle fabrication. Les origines de la fabrication de la soie remontent donc en l'année 1835.

En 1846, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Sandrier, maire, vote une somme de 40 Francs à la fabrique de soierie pour les quatre meilleurs ouvriers qui se seront les plus distingués par leur travail et assiduité ; d'après l'avis de la commission la 1^e prime sera de 15 F. la 2^e de 12 F. la 3^e de 8 F. la 4^e de 5 F.

9.2.1 Les grèves à Chauffailles (1845)

Alexandre Sandrier, Maire de 1846 à 1852 eût à surmonter des difficultés et à réprimer l'esprit frondeur du pays. Le 4 mars 1845, un nommé Duperron de Belmont fut arrêté un jour de foire, la foule menaçante força les gendarmes à le libérer.

Dans une lettre à M. le maire, le préfet déplora cet évènement en s'exprimant ainsi: *Votre Canton et des Cantons voisins paraissent hostiles à la gendarmerie, le capitaine émet l'opinion que pendant quelque temps l'action de la brigade de Chauffailles sera impuissante à*

assurer l'ordre les jours de foire et de marché. Il demande qu'une demi compagnie de troupes de ligne soit envoyée pour trois ou quatre mois en garnison dans la commune.

Le maire répondit au préfet que l'envoi de troupes dans la commune fera augmenter les charges qui pèsent si lourdement sur les habitants, il prie de surseoir à tout mouvement. Le 22 mars, la réponse du préfet dit que ce fâcheux état de choses tient principalement à ce que les tribunaux ne jugent pas avec sévérité et qu'ils confortent les scènes trop fréquentes de la nature de celles qui se sont passées à Chauffailles le 4 de ce mois.

« Vous pensez du reste que l'envoi de troupes de ligne serait tout à fait superflu, que la garde nationale et tous les habitants de Chauffailles dans un cas grave se lèveraient comme un seul homme pour défendre l'ordre et la protection de tout agent de la Force. Je suis heureux, Monsieur le Maire de recevoir l'assurance que vos administrés dans le nombre desquels ne compte pas le sieur Duperron, sauraient dans un cas grave donner une protection efficace aux personnes et aux propriétés. Quoiqu'il en soit, puisque des scènes fâcheuses se renouvellent fréquemment les jours de foire et marché, il importe de prendre des mesures qui y mettent un terme. Pour atteindre ce but, il est nécessaire que vous mettiez sur pied un nombre de Gardes nationaux suffisant les jours de foire et marché. »



Figure 9.3: *Les grèves à Chauffailles (1845).*

En 1846, le 27 Octobre, Monsieur le sous-préfet fit connaître à M. le maire que le sieur Chassy, marchand de grains à Beaujeu rendait responsable la commune de Chauffailles des pertes que l'émeute du 17 août dernier lui fit

éprouver en s'emparant de vive force d'un chargement de blé qu'il transportait, pour se l'approprier à un prix inférieur au cours. Il demandait à la commune 427 Francs sur le prix du blé et 200 Francs de dommage et intérêt. Monsieur le maire répondit au sous-préfet que « le 16 Août dernier, le prix du froment sur la place de Chauffailles était de 6 francs les cinq décalitres ou double boisseau, le lendemain quelques marchands étrangers se répandirent dans les diverses communes, payant le blé bien supérieur à celui de la localité. Chassy acheta le blé 7 francs et 7,05 le double boisseau, le bruit de cet évènement se répandant, bientôt une vague de terreur s'empara de la classe ouvrière qui trembla pour leur avenir. Quelques centaines d'ouvriers exaltés, tous entraînés par la crainte de la famine se ruèrent sur les chars pour les décharger sur la place publique et s'emparer du grain. Chassy échappa avec peine à la foule au milieu des imprécations. Je me rendis sur les lieux avec les hommes de la brigade mais nos efforts furent inutiles, puis, auprès de Chassy enfermé dans une salle de l'Hôtel de Paris qui n'osait sortir ou se montrer. Cet homme, sans force et sans résolution devant l'orage n'osait même pas tenter la fuite. Alors, suivi de quelques notables, je lui dis : La force publique est insuffisante pour votre défense, vendez votre grain 6 francs, si vous ne faites aucune concession, l'administration vous défendra de toutes ses forces, mais elle sera écrasée, vous succomberez à votre tour et vos marchandises pillées. Écoutant le sage conseil et devant de nombreux témoins, il donna l'ordre de vendre aux ouvriers et au comptant au prix de 6 francs. Il résulte que Chassy, au lieu d'avoir cédé à la violence a écouté un conseil qui lui était dicté par la prudence, qu'il a souscrit à une perte non pas contraint mais librement, au milieu de personnes dont le caractère public, le courage, l'influence, pouvaient l'abriter peut-être. Il est donc inadmissible que le sieur Chassy réclame à la commune un supplément à une vente librement consentie.

Sandrier

9.4 Démolition de la vieille église

Alexandre Sandrier fit démolir la vieille église et terminer le nivellement de la place du marché. Une dépression de terrain existait entre les maisons Maurette et Fargeaud, permettant le passage au ruisseau de l'Aye, un aqueduc fut construit et la dépression comblée, une même dépression existait sur le chemin de Verdier près de la maison Millet, (actuellement rue de la Poste), un égout fut construit et la dépression comblée.

Dernièrement en creusant dans cette petite rue pour le passage des eaux, les ouvriers trouvèrent à 0,60 m de profondeur un pavage dont les pavés arrondis laissèrent voir un long usage d'une voie très ancienne. Dans cette même fouille, on trouva une médaille en bronze au millésime de 1826, représentant l'archange terrassant le Dragon, suivant l'avis de quelques personnes, cette médaille devait commémorer la pose de la croix de fer sur la place du même nom qui eut lieu en cette même année 1825 (Aujourd'hui place de la République)

En 1860, lors de l'agrandissement du cimetière, cette croix de fer fut enlevée et placée au centre du cimetière, où nous la voyons aujourd'hui.



Figure 9.4: *Démolition de la vieille église.*

9.5 Auguste Goyne

Auguste Goyne , maire du 12 octobre 1861 à septembre 1870, né à Saint-Germain-la-Montagne le 13 octobre 1816 mourut à Chauffailles au Château Damanzé le 2 juin 1882.

Il fut conseiller général du canton de Chauffailles de 1848 à 1852 et de 1861 à 1873. Il avait épousé la fille de M. Lacroix, député de Saône-et-Loire ; il n'eut pas d'enfant. Son père avait été aide de camp du général Dumouriez.

Délégué de Saône-et-Loire à la haute cour de justice en 1866 qui jugea le prince Pierre Bonaparte à Blois, après l'assassinat de Victor Noir, journaliste tué d'un coup de pistolet par le prince.

Au départ de M. Goyne pour Blois, ses adversaires politiques le ridiculisèrent, une caricature trouvée dans un livre aux archives communales le représente avec un tête de baudet, un chapeau haut de forme tombant sur ses grandes oreilles, le binocle sur son nez, habillé à la française avec un parapluie et au bout de sa canne un "pacuset" de chardon. En dessous et en grosses lettres « Départ pour Blois », dans les angles des petits pains à cacheter permettent de situer l'affichage à cette époque.

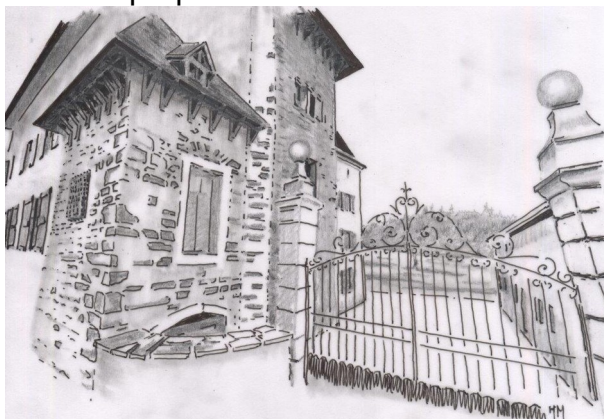


Figure 9.5: *Saint-Germain : Château de Vavre .*

9.5.1 le procès contre les riverains de l'allée du château

Propriétaire du château depuis 1836, M. Goyne avait, en 1840, intenté un long procès aux riverains de l'allée du château qui avaient construit des maisons et pris du jour sur cette allée. Extrait des minutes du greffe de la justice de paix de Chauffailles:

« Ce jourd'hui, vingt-deux janvier mil huit cent quarante, en l'audience publique devant nous Lamothe, Juge de Paix au Canton de Chauffailles étant assisté de Jean JOurnain, notre greffier, s'est présenté le sieur Benoit Buchet domestique chez H. Pierre Goyne, homme de loi et propriétaire demeurant à Vavre, commune de St-Germain La Montagne, comme fondé de pouvoir par sa procuration sous seing privé en date du 22 Janvier 1840 lequel nous a expliqué que par exploit Champfray notaire à Chauffailles, Me Goyne a fait citer:

- 1. Charles Chavanis,*
- 2. Jean Claude Duperron et dame chavanis son épouse,*
- 3. Prosper Chavanis,*
- 4. Jean Marie Faussemagne,*
- 5. le nommé Auberge,*
- 6. Jean Troncy,*
- 7. Mathou,*
- 8. Morel,*
- 9. Sivignon,*
- 10. Depaix,*
- 11. Therville,*
- 12. Jean Laroche,*
- 13. Gatin maréchal ferrant pour avoir pris des ouvertures sur l'allée du château dont il revendique la propriété. »*

« M. Goyne prétend que par acte passé devant Me Guilloux notaire il y a environ 5 ans, il est resté adjudicataire du château et de ses dépendances provenant de la succession de Me Pierre Marie Deville que le château et ses dépendances avaient été acquis par ledit depuis de longues années et provenaient de M. de Vichy-St-

Georges (ancienne famille d'Amanzé) que de tout temps l'allée du château a fait dépendances d'icelui et avait été établie pour son utilité et son agrément, implantée dans des haies vives qui dépendaient que de tout temps les dits arbres et haies ont été ébranchés et tondu par les gens du château, que depuis, plusieurs constructions ont été établies à droite et à gauche de la dite allée par plusieurs des cités qui ont pris des jours et ouvertures sans y avoir aucun droit que le citant entend conserver la propriété de cette avenue qui part de la grande route N° 10 (le haut du bois d'Art) et va aboutir au château du Nord au Midi. »

En conséquence le citant conclu à ce qu'il soit dit et reconnu et déclaré propriétaire de l'allée et que les ouvertures établies par pure complaisance ne pourront acquérir aucun droit à les laisser subsister, celui-ci étant toujours maître de les faire disparaître sans que l'on puisse lui opposer aucune espèce de prescription, sont condamnés tous les cités aux dépens de l'instance sauf autres demandes de conclusions.

Ouï : M. Jacques Chignier qui nous a fait ses observations a demandé à ce qu'elles soient légalement inscrites dans notre procès verbal ainsi qui suit.

« L'allée est un chemin public. »

- 1. Parce qu'elle est le prolongement du chemin vicinal de la Juberie, venant d'Anglure, partie duquel fut supprimé par Mr de St-Georges dans son intérêt, lors de la confection de cette allée la partie supprimée traversait le jardin du sieur Burnichon et se prolongeait jusque près la Croix Chavanis sur les héritages de la dite dame et conduisait à Belmont, à Écoches, à Saint-Igny-de-Roche passant au château pour cette dernière commune il fut remplacé par l'allée.*
- 2. Parce qu'elle est le prolongement du chemin vicinal venant de Belmont à Écoches pour ceux qui veulent aller au quartier du bois d'Art ou chemin de la Juberie pour Anglure et Saint-Igny-de-Vers.*
- 3. Parce qu'elle est le prolongement immédiat et nécessaire du chemin traversant le bois de Mont Chéry venant de Saint-Igny et Coublanc.*

4. *Parce qu'elle est classée et reconnue dans le cadastre, lequel cadastre a été signé par M. Deville représenté par M. Goyne, lequel était maire de Chauffailles à l'époque, M. Deville en sa qualité de maire était de droit appelé à surveiller le cadastre qui a eu lieu sous ses yeux et doit être regardé en quelque sorte comme son ouvrage. Dont les cités ont droit au jour sur cette allée, mais quand même que l'allée serait la propriété exclusive de M. Goyne, les haies qui la sépare des fonds et qui la bordent de chaque côté, appartiennent de droit aux propriétaires des fonds parce qu'elles ont été plantées pour la garde et la conservation des même fonds et non de l'allée qui n'en avait pas besoin, et que M. De Vichy ou ses mandataires ne se les ont pas réservés, il est ajouté que les fonds voisins de l'allée doivent se desservir par son secours puisqu'il n'y a pas d'autres manières et qu'il n'y a pas eu lors des ventes, exc1usion à cet égard, et que d'autre part il y a prescription, les cités désignés plus haut se sont présentés pour obéir à la justice et se sont retirés.*

Les conclusions du juge restent entières et le tribunal de première instance de Charolles après avoir donné la genèse de la construction et de l'aménagement de cette fameuse avenue confirme le jugement.



Figure 9.6: *Charolles, son église ... ville d'eau !*

Monsieur Chignier prétendait que les haies avaient été plantées pour la conservation des fonds, M. Goyne affirmait que l'intention primitive des seigneurs était d'embellir cette allée dont ils étaient très fiers et que M. Devichy entendait conserver cette prérogative. M. Goyne ne voulut donc pas faire le sacrifice d'un avantage qui lui était cher ; toutefois par la suite il se montra arrangeant et n'eut aucune difficulté à s'entendre avec les propriétaires riverains.

Ce procès avait créé à M. Goyne, dont la nature conciliante et bon enfant semblait l'éloigner des chicaneries, pas mal de critiques et les partisans de l'avis de M. Chignier lui firent maintes fois sentir leur mauvaise humeur.

Malgré tout cela, M. Goyne laissa un excellent souvenir à ses administrés en contribuant à l'embellissement du pays. C'est ainsi qu'il fit planter de platanes l'avenue de la rivière qui fait communiquer le chemin du Tour du Bois avec la route de La Clayette et reliait ainsi l'allée du château.



Figure 9.7: *Chauffailles : Avenue de la rivière.*

Églises ancienne et nouvelle

10.1 Un ermitage éphémère à Chauffailles

Sur l'un des monts qui cernent la cuvette où s'étale la ville de Chauffailles, le seigneur du lieu, messire Claude d'Amanzé fit bâtir en 1628⁸⁸ une chapelle avec logement pour un ermite : c'était au midi sur le mont Chéry. Six ans plus tard, le 6 août 1634, le fondateur faisait dresser par maître du Perroy, notaire royal, un acte juridique décrivant l'ermitage et réglant les conditions de résidence de l'ermite. Ce dernier ne l'avait pas attendu pour s'y installer : c'était Antoine Montillet.

Cet ermitage, Notre-Dame de Montchéry, comprenait une chapelle avec une sacristie, deux chambres y attenant avec galerie, cour, jardin et terre. Un prêtre résident devait desservir la chapelle qui serait le siège d'une confrérie mariale. Chaque premier dimanche du mois, ainsi que les jours de fêtes solennelles de la Vierge, la messe de Notre-Dame du Rosaire y serait célébrée et après le chant des vêpres une procession s'y déroulerait à l'entour au chant des litanies de Lorette. De plus quatre messes de fondation y étaient établies: l'une pour les défunts de la confrérie mariale, la seconde pour le fondateur durant sa vie et les autres pour l'âme de ses ascendants ; enfin l'ermite s'engageait à aller célébrer deux messes par semaine le mercredi et le vendredi dans la chapelle du château de Chauffailles à moins qu'une fête ne tombe ce jour-là auquel cas, elle serait remise au lendemain.

Pour faire face à ces obligations étaient allouées annuellement à l'ermite :

⁸⁸ Date attestée sur le linteau en pierre de taille de l'entrée de la chapelle. Cette pierre a été utilisée au début du XIX^e siècle pour fermer le soupirail d'une cave d'une maison au lieu-dit Laval à mi-chemin entre le sommet du mont et la ville. Elle est habitée par M. Grizard, ancien secrétaire de mairie que nous remercions pour les renseignements fournis ; on lit sur la dite pierre "Claude d'Amanzé 1628" elle est mentionnée dans le P.V. de la visite de 1746.

- 10 mesures de froment,
- 20 mesures de seigle
- 1 botte, soit deux tonneaux de vin claret pur et net ou pour la valeur de la somme de 20 livres⁸⁹
- un lard salé ou pour la valeur de la somme de 12 livres
- 2 pintes d'huile de noix à la mesure de Chauffailles
- 2 livres de cire et la somme de 20 livres tournois dont la moitié sera employée chaque année à l'entretien et réparation du dit ermitage.

Ces prestations seront fournies pour la fondation par le seigneur de Chauffailles et ses successeurs du dit lieu à l'avenir ; Antoine Montillet, prêtre ermite présent au dit ermitage les acceptant à son profit pour lui et ses successeurs. À chaque St Martin d'hiver (11 novembre) sera payé le premier terme, à la prochaine par conséquent, puis de six mois en six mois, par moitié au choix et option de l'ermite et ses successeurs.

L'ermite devra être prêtre et approuvé par l'Ordinaire pour faire le service divin. Si, à l'avenir, il n'y avait pas d'ermite résidant, le seigneur fondateur veut que les pères Cordeliers de Charlieu jouissent de l'ermitage à charge d'assurer le service les dimanches et jours de fêtes solennels de la Vierge pour la confrérie. Pour faire face à ces obligations le seigneur fondateur impose spécialement les biens meubles et immeubles de son domaine du Montil sur la paroisse de St-Igny-de-Roche, le père Antoine, les ermites ses successeurs ou à leur défaut les pères Cordeliers de Charlieu pourront recevoir ou prendre revenus et profits du dit domaine sans forme ni figure de procès ni être tenus à restitution.

Il pourra prendre son bois de chauffage dans les taillis acquis par le seigneur de Ventrigny⁹⁰.

Sont présents comme témoins le prieur du couvent des cordeliers de Mâcon, Pierre Jacques Jouanneau docteur en

⁸⁹ Notons qu'une vigne a existé sur les pentes de la colline jusque vers 1930.

⁹⁰ Ventrigny était une maison forte à environ 400 m de l'ermitage, côté SE avec quelques maisons.

théologie, Potignon prêtre curé d'Arcinges⁹¹ et noble Antoine de Chéraud demeurant à Chauffailles.

Antoine Montillet ne nous est pas autrement connu. Jacques Montillet peut-être le frère ou le neveu du précédent. Il intente une action en justice entre 1648 et 1650 contre Antoine d'Amanzé frère du fondateur qui hérita comme légataire universel de Claude à la place de son fils François tué au siège de St Omer en 1647. Les prestations prévues au contrat n'avaient pas été fournies ni les sommes payées. La sentence prescrit qu'Antoine d'Amanzé devra payer suivant les stipulations du contrat⁹². Aucun acte de décès ne figure au registres paroissiaux ; ces deux ermites sont allé mourir probablement dans leur pays natal. Le silence s'étend sur la chapelle de Montchéry. Un siècle plus tard elle est mentionnée dans la visite de Mgr de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, le 20 juin 1746⁹³.

10.2 Église ancienne

La mauvaise entente du curé Circaud avec monsieur Troncy, maire, avait retardé le projet de construction de l'église, mais l'état de ruine de la vieille église menaçant de s'écrouler, le projet fut poursuivi avec monsieur Ravier, maire et Bajard, curé en 1835.

⁹¹ St Igny-de-Roche et Arcinges sont des paroisses voisines la 1^{re} à 3,5 km au SO de Chauffailles.

⁹² Il faut noter que cet Antoine d'Amanzé s'astreignait à une stricte économie étant donné sa nombreuse famille : il eut dix-huit enfants. Même, d'après la tradition locale, il détroussait les marchands de vin qui traversaient la forêt voisine. Deux de ses fils Jacques, baron de Chauffailles comme son père et Claude seigneur de la Motte (St Jean ?) moururent subitement au moment du procès des poisons (1679). Y furent-ils impliqués ?

⁹³ Cf. Visites de Mgr de Lort de Sérignan in Annales de l'Acad. Mâcon, 3^e sér. t. III, 19 pp. 528-529.



Cette église, nommée Saint-André, était orientée vers l'Est.

Figure 10.1: *Chauffailles : L'ancienne église, vue du Sud-Ouest.*

10.2.1 Description de la vieille église : visite pastorale de 1745

Le plan cadastral (figure : 10.1) nous montre son emplacement, orienté à l'est, la face située près de l'Hôtel-de-Ville par une ligne parallèle à la maison Bansac, longeant le perron et le presbytère se terminant à environ 7 ou 8 mètres du pilier gauche du porche de l'église actuelle. À la suite se trouvait une petite place dont le ruisseau de l'Aye formait limite. Le passage pour se rendre au presbytère était situé entre les maisons Longin et Bansac, un deuxième passage était situé entre les maisons Guillaume et Lamure.

Monseigneur de Lort de Sérignan Valras, dans sa visite pastorale en 1745 nous dit :

« L'église est en trois parties : l'une, forme le sanctuaire fort petit, lambrissé d'un bois de sapin, bien "cadetté", éclairé de quatre vitraux garnis de barreaux de fer, le chœur est aussi petit, renfermé entre quatre piliers de pierre de taille, n'empruntant le jour que par les vitraux du sanctuaire. Sur une pièce de bois peinte est, en haut de la nef, un crucifix de bois peint.

La nef est longue de vingt pas sur onze de large, les murs intérieurs n'en paraissent pas mauvais ; il y a néanmoins une fente dans celui qui est du côté du soir. La chaire à prêcher en bois de noyer en cul-de-lampe avec son dossier, couronnement et degré, est contre le mur côté gauche. »

10.2.1.1 Chapelle Ste Cécile.

Au côté gauche du chœur est une chapelle, formée par une balustrade toute en voûtes à arêtes, éclairée d'un vitrail, carrelée, dont les carreaux ont besoin d'être réparés, avec un marchepied de bois, sur deux gradins sont deux chandeliers et un crucifix de bois avec un vieux tabernacle ; ladite chapelle est sous le vocable de Ste Cécile ; elle appartient au seigneur de Chauffailles.

10.2.1.2 Chapelle du Rosaire.

En haut de la nef, sur la droite un autel sous le vocable de Notre Dame du Rosaire, représenté sur un tableau, un peu effacé dans un cadre de bois de noyer ; entre deux colonnes torsées, avec corniche et couronnement, dans une niche est une petite statue de la Vierge en bois doré, couverte d'un rideau de laine à franges d'or faux, sur un gradin, deux chandeliers de bois doré et un crucifix de bois noir.

10.2.1.3 Chapelle de Notre Dame.

Du côté de l'évangile, un autre autel, en tout semblable au précédent, sous le vocable de Notre Dame de Pitié. Dans la niche sont deux statues indécentes (sic), attendu leur vétusté, nous ordonnons qu'elles soient détachées et enterrées.

Les statues mises hors services en raison de leur vétusté étaient enfouies dans le sol et non brûlées. Plusieurs de ces statues et images de la Vierge, ont été parfois retrouvées. On aurait tort d'attribuer toujours ces enfouissements de statues aux guerres de religion ou à la révolution.

10.2.1.4 Sacristie.

Ensuite nous sommes rentrés dans la sacristie au côté droit du sanctuaire, de grandeur médiocre, éclairé de deux vitraux voûtés en voûte forte, mais dont l'enduit est fêlé en plusieurs endroits et ne pouvant être réparé attenante au clocher.

10.2.1.5 Clocher.

Sur le côté droit du chœur est un espace où il n'y a point d'autel, partie fermée par un tombeau des seigneurs de Chauffailles on y communique par un arc en pierres, éclairé d'un seul petit vitrail. Dessus est le clocher formant une grosse tour carrée, menaçant ruine de toute part, mais principalement du côté du soir, où l'angle est ouvert, et où le mur est incliné presque dans toute son étendue.

Il y a deux cloches bien sonnantes, l'une du poids, environ de huit cents livres, l'autre de six, mais on ne peut sonner qu'une en branle parce qu'en les sonnait toutes deux, elles causent l'ébranlement qui font craindre pour sa chute, ladite tour est d'une élévation médiocre et couverte de tuiles creuses.

Les fonts baptismaux de pierre sont pratiqués dans l'épaisseur du mur au bas de l'église côté gauche, ils sont garnis d'une cuvette de cuivre et d'un boisage en forme de placard, la piscine de pierres est à côté et les eaux de pierres dans le mur.

10.2.1.6 Le cimetière

Le cimetière entoure l'église, limité au nord par la maison Bansac et le mur de clôture du presbytère.

L'élévation de terrain formant le perron a été laissée lors du nivellement de la place pour la sécurité des murs.

À l'est, s'étendait la petite place citée plus haut jusqu'à la naissance de l'escalier de l'église actuelle; au midi, longeait la grande route en contre bas de deux mètres environ.

Au couchant, la limite du monument s'étendait jusqu'à environ le tracé de la rigole qui sert d'écoulement aux eaux de la rue Antonin Achaintre.

Lort Sérignan de Valras ajoute :

La porte principale, le cimetière porte un petit chapiteau supporté sur deux colonnes en bois, il y a une belle grille de fer à cette entrée pour empêcher les bestiaux d'y pénétrer ; le cimetière est entouré de murs couverts en tuiles creuses.



Figure 10.2: *Chauffailles : Vieille église vue depuis le S-E.*

10.2.1.7 Les fonds de Cure

La nomination de la Cure de notre pays était fondé par monsieur l'abbé ou le chambrier de l'abbaye de St-Rigaud⁹⁴. Le vicaire était payé par le seigneur Amanzé de Chauffailles à raison de cent cinquante Livres par an qui devait célébrer deux messes par semaine dans la chapelle du château. Le décimateur était le seigneur de Chauffailles dans toute la paroisse, les dîmes se lèvent de douze la treize pour les seigles et arômes, de treize la quatorze pour le froment, orge, vin, chanvre mâle et femelle et pour les menus grain se dîment dans

⁹⁴ Les archives départementales (série H 143) nous apprennent qu'il n'y avait qu'un simple chapelain desservant l'église en 1270.

les coffres, cependant dans les terres où il n'y aurait pas treize gerbes, le décimateur en prend une.

Le sieur curé prend les dîmes du côté de St-Germain-la-Montagne et Mussy-sous-Dun, le Roy a commencé du lieu appelé l'Épinay-Magnin, au pied duquel a été plantée une borne visant et tirant à une roche appelée le Mérain, proche le bois de Lanuel du côté de Bise, laquelle sert de borne et de ladite borne tirant aux trêves de la croix des noyers, où a été plantée une borne gravée d'une croix et de ladite borne passant par le chemin tendant au lieu des Crozes au village Chélu et descendant à la croix du Rétets, où a aussi été plantée une borne gravée d'une croix, de cette borne visant et tirant à une autre borne a été planté à un lieu appelé Pierrefol, aussi croisé. De cette borne, reliant à une autre faisant partage des dîmes et paroisses de Chauffailles, Belmont et St Germain, ladite borne étant au-dessous du chemin de Chauffailles à la Guillermière du côté du midi, le dit chemin formant les dites limites et le surplus des dîmes dépendantes de ladite cure, est confiné par les confins mêmes des paroisses de Mussy et de Saint-Germain, ladite portion de dîme appartenant au vieux sieur curé, par traité, reçu Perrade le 8 avril 1626, cotés n°1.



Figure 10.3: *Saint-Germain : La Guillermière.*

Les dîmes se lèvent à la quotité et les mêmes choses que dessus, escompte un petit canton sous le village Chevado, où le seigle et l'avoine se dîment de treize la quatorze, et le reste de quatorze la quinze.

Dans les villages triennaux, Grand Moulin, Pirot, et Villon, les dîmes appartiennent pour les deux tiers au prieur de Charlieu, où tout se dîme de vingt-quatre la vingt-cinq.

Le fonds de Cure comprend un pré dit le Creux du Mont à Chalaye, de quatre charretées de foin.

Un pré dit de Musset, sis près le village de Mucet, de deux charretées de foin.

Une terre située au lieu-dit La Garenne, de la semence d'une mesure.

Une terre au village Mazoncle, d'une semence de sept mesures.

Une vigne au village de Mucet, de la contenue de trois mesures, jouxte le chemin de Chauffailles à Mucie, de bise, et matin, la terre du seigneur de Chauffailles de midi et soir.

Un bois de sapin au lieu-dit Lanuel, proche le village Jolivet, de la semence d'une mesure et demi.

Les droits de passion, ceux qui ont deux bœufs ou quatre vaches payent deux gerbes de seigle, ceux qui n'ont que deux vaches, une gerbe.

Le casuel était payé trois livres par mariage, autant pour la sépulture d'un grand corps, la moitié pour celle d'un petit, une poule, ou cinq sous pour la bénédiction des femmes après leurs couches et six deniers par communiant pour le droit de baquet.

10.2.2 Curés de Chauffailles 1610-1900

Les archives départementales série H 143 nous citent que l'on n'avait qu'un simple chapelain desservant l'église de Chauffailles en 1570.

Les noms des curés connus sont :

1. Augros curé 1610-1635.

2. Bassot curé 1649-1682. Le curé Bassot a été enterré dans l'église de Chauffailles dessous le marchepied du maître-autel le 18 décembre 1682, sur la pierre tombale était écrit :
 "Anthoine Bassot, curé de Chauffailles âgé d'environ soixante-cinq ans, lequel a conduit le troupeau de la paroisse l'espace de 33 ans".
3. Philipe Trambouze curé 1682-1700. Philipe Trambouze a été enterré au milieu du chœur, le 2 mars 1700, (Notes de monsieur le curé Aucourt).
4. Dumas curé 1700-1707.
5. Bousquet curé 1707-1716.
6. Ducharne curé 1716-1726. Étienne Ducharne a été enterré le 15 septembre 1726 dans l'église de Chauffailles sur la demande de toute la paroisse par le curé de Saint-Germain-la-Montagne (Ranquis curé).
7. Servageant curé 1726-1730.
8. Dumas curé 1730-1758.
9. Laffet curé 1758-1760.
10. Aucourt curé 1760-1769.
11. Borely curé 1769-1772
12. Pernety curé 1772-1793
13. Ducray curé 1796
14. Circaud curé 1802-1834, dont les démêlés avec le maire Troncy sont restés fameux
15. Bajard curé 1834-1836
16. Lambert⁹⁵ curé 1836-1876

⁹⁵ Le curé Lambert jouit d'une grande popularité : il eut une part très active dans le développement commercial et intellectuel du pays, favorisant l'instruction des jeunes gens, intrigant auprès des soyeux lyonnais pour qu'une expansion plus grande fût donnée au tissage de la soierie et débordant d'activité dans l'exercice de son sacerdoce, il fit construire, sur l'emplacement des ruines de la chapelle de N. D. de l'ermitage construite par Claude d'Amanzé en 1648 une autre petite chapelle consacrée au Sacré Cœur.

17. Thévenet curé 1876-1898

18. Denogéant curé 1898

La paroisse de Chauffailles, une des plus importantes de l'évêché d'Autun comporte la dignité d'archiprêtré pour le Doyen qui la dirige.

10.3 Nouvelle Église

10.3.1 Construction de l'église



Figure 10.4: *Le marché sur la nouvelle place*

En 1834 le 6 février, une commission est formée pour étudier la construction d'une nouvelle église. Deux ans après, le 21 janvier 1836, les membres du conseil, réunis aux 21 plus forts imposés, avec le conseil de fabrique, sous la présidence de monsieur Troncy, maire, votent par 24 voix contre 18, le projet de la construction sur l'emplacement de la vieille église, les 18 ont émis le vœu qu'elle fut placée en avant et parallèlement aux maisons Germain et Chavany (maison Maurette), que le fronton fût avancé au milieu jusqu'au niveau d'une ligne parallèle à l'ancien cimetière. Cet avis non partagé dut amener par la suite quelques dissidences car le 11 août de la même année, par 26 voix contre 6, le conseil vota les résolutions définitives suivantes :

1. L'église sera placée dans le jardin du presbytère, le fronton face à la nouvelle place s'arrêtant à une ligne parallèle à la maison Chaumont, la flèche du clocher

devait être supprimée et remplacée par une terrasse, il avait été également décidé d'ouvrir une porte latérale, côté matin, dans la nef collatérale de droite, donnant sur la propriété de la veuve Matray (voir figure : [fig:Plan-du-centre]).

2. L'église, reconnue insuffisante par ses dimensions, il fut décidé d'ajouter deux colonnes de plus de chaque côté, la largeur de la grande nef serait de 10 mètres et celles des collatéraux de 5 mètres non compris les colonnes.

Tous les fonds disponible de la commune et de la fabrique, se montaient en tout à 15.000 francs, permettant de commencer les travaux qui seraient dirigés par M. Berthier, architecte de Charolles.

Monsieur Beurier, vicaire, M. Thouron, industriel, M. Deville, châtelain et M. Chanfray, notaire sont nommés membres de la surveillance des travaux.

L'arrivée de M. Lambert curé à Chauffailles, donne une nouvelle activité à la construction, en stimulant le zèle des ouvriers et donateurs.

L'emplacement de l'église a été déblayé sur une longueur de 54,50 m, une largeur de 25,20 m et une profondeur de 0,80 m, produisant un cubage de 1011 m³ de terre.

Les fossés recevant les fondations des murs d'enceinte et de refend de toute l'église ont été ouverts sur une profondeur de 2,60 m à la largeur moyenne de 1,20 m et sur un pourtour total de 334 mètres, produisant un cubage de 1042,08 m³. Fournissant un total enlevé de 2053,60 m³.

Les murs de fondation, sur l'ensemble développé de 334 m produisent un cubage de 1042,08 m³.

Les murs d'élévation sur une longueur développée de 167 m, comprenant les bas-côtés des chapelles et des sacristies sur une longueur de 8,10 m, d'épaisseur moyenne 0,60 m produisant un cubage de 811,62 m³.

Les murs sur colonnes de la grande nef occupent une longueur de 65,00 m, de hauteur moyenne 10,00 m et d'épaisseur 0,60 m produisent en mètres cube 390 m³.

Les murs de pourtour du chœur et du sanctuaire d'une longueur d'ensemble 54,10 m, sur 16,40 m de hauteur, d'épaisseur 1,00 m produisent 39,24 m³.

Les murs de pourtour de la tour jusqu'à la naissance du clocher et de l'escalier ont une longueur d'ensemble de 28,00 m, hauteur 16,40 m, épaisseur moyenne 1,26 m produisent 78,59 m³.

Le total des murs d'ensemble de l'église est de 3381,53 m³.

La charpente des combles des chapelles des collatéraux et de la grande nef nécessitent 66 m³ de chêne, les fenêtres et impostes exigèrent 84 m² de verre à vitrer pour les 512 carreaux des croisés et impostes, et il fallut 75.000 ardoises pour la couverture de la grande nef.

Le 18 mai 1838, un emprunt est jugé indispensable. Le conseil considérant que les habitants de la commune ayant pour le moment épuisé tous les moyens qu'ils pouvaient faire, font appel à un capitaliste de Lyon pour la somme de 20.000 Francs remboursable en 8 ans.

Le 20 septembre 1838, le conseil décide de convertir l'ancienne église désaffectée en halle aux draps, en attribuant la taxe perçue à la construction de la nouvelle église.

Le 4 janvier 1839, le maire donne connaissance que la nouvelle église a laissé à la commune une dette énorme dont le paiement ne peut pas être reculé. Il fait observer que parmi les souscripteurs, inscrits primitivement, fort peu avaient versé les sommes offertes et qu'il importait que ces versements, sur lesquels on avait compté soient faits au plus tôt.

Les délais d'avertissement depuis longtemps expirés, tous les moyens de douceur et d'avertissement épuisés, la contrainte est nécessaire.

Le 4 mars 1839, autorisation est donnée à M. le maire de poursuivre les souscripteurs.

Le 24 juillet, l'architecte Berthier reconnaît la solidité et la perfection de l'édifice pour durer longtemps. La dépense occasionnée par les travaux s'élève à la somme de 69.838,39 Francs. Le 20 août 1839 eut lieu au milieu d'une grande affluence la consécration de l'église neuve par monseigneur d'Héricourt, évêque d'Autun. Le maire Jean

Germain, assisté de tout le conseil municipal assistaient à la cérémonie.

Cependant, l'église est loin d'être achevée et des nouveaux crédits sont nécessaires, attendu que les aménagements intérieurs n'étaient pas faits.

Dans une supplique au préfet, le conseil demande un secours.

Dans cette lettre le conseil avoue la grande faute dans laquelle il est tombé en se jetant hors la voie tracée par les règlements sur la construction qui a été faite en régie. Mais il supplie l'autorité de ne pas voir dans ce fait une méconnaissance des principes, mais bien peut-être trop d'empressement à appuyer l'élan des habitants et l'enthousiasme qui est venu éclater tout à coup, mais qui courait depuis plus d'un demi-siècle, à la vue de leur église tombant en ruines, trop petite pour contenir une population de 3.700 habitants, et prie M. le préfet d'intervenir auprès du ministre.

Le 19 février 1840, un secours du gouvernement de 5.000 Francs est accordé. M. Boyer, maître maçon reprend son travail pour l'achèvement du perron, M. le maire passe un marché à M. Dubief, plâtrier à Chauffailles, pour les ouvrages plâtrés dont les devis s'élèvent à la somme de 2.904 Francs.

Le 12 mai, une deuxième subvention de 5.000 Francs est accordée par le gouvernement. Le conseil délibère que ladite somme sera employée au dallage de l'église, considérant que ce dallage est indispensable pour y célébrer dignement les cultes.

Le 16 janvier 1841, une nouvelle somme de 2.008 Francs est accordée par l'État, cette somme est employée pour les boiseries du chœur de la grande nef.

L'église intérieure, péniblement s'achève, la place elle-même voit disparaître ses monticules de gravats et cailloux, la place se fait. L'ancienne église a disparu complètement à cette époque, les matériaux ont servi à la construction du mur de clôture du presbytère, il est regrettable qu'il ne nous reste rien de l'antique église de notre Chauffailles ; seules quelques pierres dans le mur intérieur de la cure, représentant un fronton de porte, un chapiteau sculpté de deux béliers, et le reste d'une

ancienne colonne, sont les seules choses dont mon père m'apprit l'existence et que je me plaisais à voir étant gamin.

En 1849, sous la direction de M. Sandrier, maire de Chauffailles, la somme de 247 Francs a été payée à M. Minière pour le nivellement de la place, la traversée diagonale de cette place a été pavée à cette époque pour permettre aux gros charrois de passer sans s'enliser⁹⁶.

En 1852, dans une lettre, M. Lambert, curé, invite le conseil à finir la construction, attendu que voilà 16 ans que l'église est édifiée et qu'elle est sans clocher, qu'un édifice de ce genre ne peut rester plus longtemps dans cet état, attirant un blâme de ridicule sur la localité, nuisant à la célébration du culte, que la fabrique ne peut, par la location de ses bancs, subvenir à cette énorme dépense et propose un impôt sur les habitants.

Le conseil rejette l'impôt et à la majorité des plus forts imposés, une nouvelle souscription est organisée.



Légende : 1. Ancienne église, 2. Maison CHAUMONT, 3. Maison de la veuve MATRAY

Figure 10.5: *Chauffailles : Plan du centre ville (1829).*

⁹⁶ C'est à ce moment que l'on aurait trouvé la stèle de Tasgillus dédiée à Jupiter et Junon...

10.3.2 Construction du clocher

En 1853, le président expose au conseil que le gouvernement, plein de sollicitude pour les édifices religieux, vient de voter un crédit de 250.000 Francs, appliqué aux constructions religieuses. Considérant que l'église a coûté près de 100.000 Francs, que la commune se trouve recevoir 30.000 Francs, environ, à bout de nouvelles dépenses, que voilà 18 ans l'église est dépourvue d'un clocher et des escaliers sur toute la largeur de la façade en élévation de deux mètres de la place. Considérant que Chauffailles, malgré ses charges et ses misères, et pour voir finir cet état de choses, ferait un nouveau sacrifice, demande à l'État de venir à son aide sur les crédits couverts. L'année 1858 voit terminer les escaliers et le clocher, les souvenirs de mon père précisent que : quand la croix et le coq furent placés pour couronner l'œuvre, le hardi compagnon Auburger (dit Lamarche) empoignant la croix fit "l'arbre droit" au sommet de l'édifice, jetant ainsi un défi au vertige et à la prudence.



Figure 10.6: *Promenade du poulet.*

En 1859, les cloches font leur apparition, exposées au fond de l'église, prêtes à monter au clocher, elles furent baptisées au milieu d'une grande foule, entourées des parrains et marraines, puis elles furent hissées au clocher tandis que sur le

perron de l'église, on jetait aux enfants des sous et dragées, pour leur plus grande joie. Depuis, la « Jeanne-Marie-Nicole », nom de la grosse cloche, n'a cessé de se faire entendre, apprenant aux campagnes, les nouvelles du pays, mais ne donnant pas toujours aux gens et aux malades qui sont autour des renseignements utiles. La dépense totale pour la construction de l'église s'éleva à la somme de 102.804,75 Francs.

Monsieur Lambert fut curé de Chauffailles pendant 40 ans, il fit construire sur la montagne de Montchéry en 1873 la petite chapelle du Sacré-Cœur, sur les ruines de l'ancienne chapelle de Notre-Dame de l'Ermitage, construite par Claude D'Amazé en 1648. En 1886, monsieur le curé Thévenet fit ouvrir trois grandes ouvertures au chœur de l'église, à cet effet, une chapelle placée derrière l'autel fut supprimée. Cette chapelle, belle en sculpture, comprenait deux colonnes de chaque côté en noyer sculpté de vigne et raisin, un fronton monumental reliait les colonnes, le tout était doré, au centre était placé le grand tableau de la résurrection que l'on voit encore à l'entrée, côté droit de l'église. Cette chapelle fut vendue à un antiquaire de Mâcon en 1901, une colonne est exposée au musée de Mâcon. Les grandes orgues furent placées en 1901. En 1890, le toit du clocher fut réparé, à cette occasion, le sieur Thomachot et Desmurs, couvreur, entreprirent de descendre le poulet pour le montrer à la population, escortés de tous les gamins, le poulet fit le tour de la ville, le poulet remis à neuf repris sa place pour continuer à nous renseigner sur le temps probable.



Figure 10.7: Le Brionnais, l'embouche.

Conclusions

C'était l'histoire de Chauffailles, des débuts du village, jusqu'à son essor lié à la Révolution industrielle débutée vers 1850 qui se termina après 1950.

Nous préparons l'histoire du Brionnais entre le ^{XII}^e et le ^{XIX}^e siècle ; ce document devrait paraître sur notre site.

Merci à toi lecteur, pour ta patience et ta grande mansuétude... À bientôt.

« Histoire et Généalogie du Sud-Brionnais » HGSB est une association informelle qui regroupe des amis de Chauffailles et environs. Son objectif général est de dépouiller des archives privées, notamment celles du château de Drée qu'elle met à disposition des internautes intéressés par l'histoire régionale :

- <http://aec.accary.free.fr/index.php>
- <http://pjpgmartin.free.fr/index.php>

Les archives notariales de la région, rassemblées par Jean Saille pour le groupe de la géniale généalogie du 71, sont à disposition sur le site : <http://suitegen.free.fr/>.

Le groupe « Histoire et Généalogie du Sud-Brionnais » HGSB se réunit chaque année dans une des communes de la Communauté de Communes du Canton de La Clayette Chauffailles en Brionnais (CCLCCB).

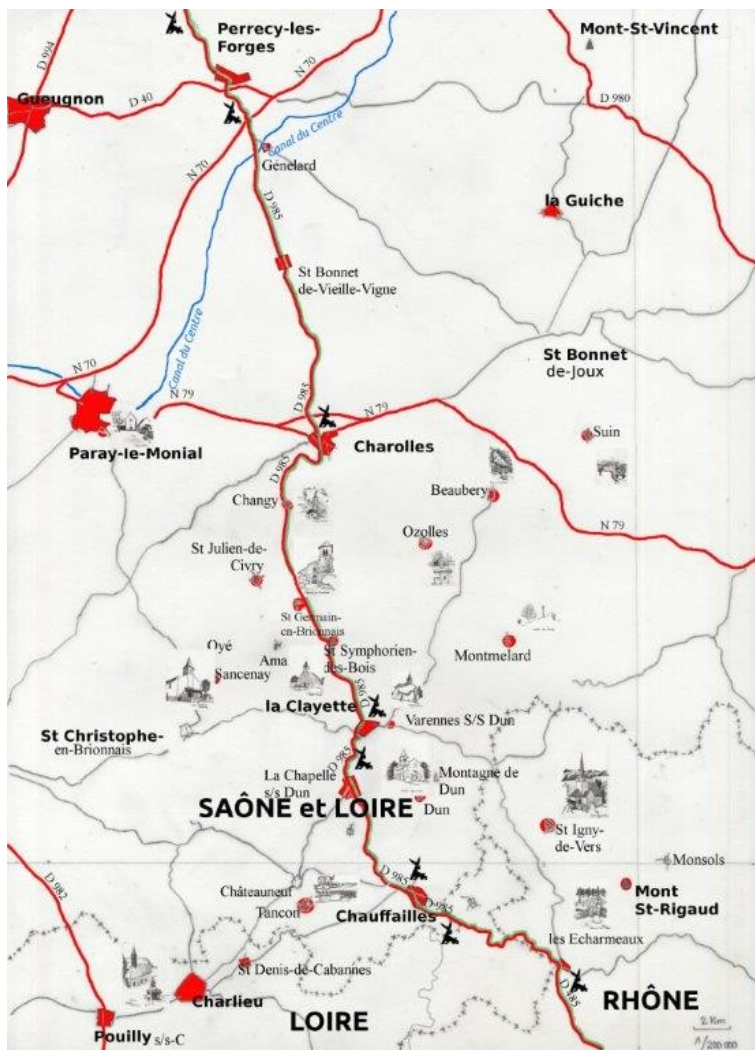
Vous pouvez nous contacter par courriel : [\[aec.accary@free.fr|aec.accary@free.fr\]](mailto:aec.accary@free.fr)

On peut se procurer l'ouvrage « Histoire du Vieux Chauffailles » dans les offices de tourisme et dépositaires de journaux.

La rédaction a été effectuée par Jean-Jacques Dravet, Pierre Bajard et Armand Accary. Les illustrations sont l'œuvre de Jacques Moutié.

Impression AGB à Belmont-de-la-Loire.

Achévé d'imprimer au 2^e trimestre 2018.



La route buissonnière joint Fontainebleau à Lyon, née en 1933, passe par Chauffailles et le Brionnais.

Liste des figures

Index lexical

Figure 10.1: Chauffailles : L'ancienne église.....	133
Figure 10.2: Chauffailles : Vieille église.....	136
Figure 10.3: St-Germain : La Guillermière.....	137
Figure 10.4: Marché sur la nouvelle place.....	141
Figure 10.5: Chauffailles : Centre ville (1829).....	145
Figure 10.6: Promenade du poulet.....	146
Figure 10.7: Le Brionnais, l'embouche.....	147
Figure 2.2: Charlieu-St Fortuna.....	11
Figure 2.3: Carte des chemins anciens:.....	15
Figure 2.5: Stèle_Tarsus.....	17
Figure 2.6: La nécropole ancienne.....	21
Figure 3.3: Châteauneuf : Portail entrée du château. 26	
Figure 3.4: Châteauneuf château et tour.....	28
Figure 4.1: Traves-La saône_jolie.....	30
Figure 4.2: La campagne fatale (1476-1477).....	35
Figure 4.3: Bataille de Grandson (1476).....	36
Figure 4.4: Bois-Sainte-Marie.....	38
Figure 4.5: Mâcon : Ancienne cathédrale Saint Vincent	42
Figure 4.6: Châteauneuf : Grille cour d'honneur.....	44
Figure 5.1:Les Huguenots, religion dite réformée....	46
Figure 5.2: Départ pour St-Rigaud.....	49
Figure 5.3: Charolles : Arrestation	50
Figure 5.4: Charlieu, l'Abbaye bénédictine.....	52
Figure 5.5: Village d'Amanzé.....	55
Figure 6.1: Ancien moulin de Villon.....	56
Figure 6.2: Assassinat de Jean Perrier.....	57
Figure 6.3: Le hameau de Villon en 1829.....	59
Figure 6.4: Construction du château.....	61
Figure 6.5: Château de Chauffailles au Moyen-Âge....	63
Figure 6.6: Projet de canal (1741).....	64
Figure 6.7: Marcigny, Impasse de la bouchère.....	67
Figure 6.8: Le Tailleur de pierres.....	68
Figure 7.1: Châteauneuf : vue générale.....	71
Figure 7.2: Azolette : Château de Plumet.....	72

Figure 7.3: Mussy-sous-Dun.....	75
Figure 7.4: Charlieu : Rue Mercière.....	77
Figure 7.5: Belleruche : Le Bourg.....	81
Figure 7.6: Saint-Germain-la-Montagne.....	82
Figure 7.7: Marcigny : La halle.....	85
Figure 7.8: Belmont : Chapelle Saint-Claude.....	87
Figure 8.1: La Révolution.....	90
Figure 8.10: Lapalus, Révolutionnaire.....	113
Figure 8.2: Saint-Christophe Le mur d'argent.....	91
Figure 8.4: Chauffailles : Arrestation du vicaire Chaumont.....	95
Figure 8.6: La Clayette : Château et étang.....	101
Figure 8.7: Chauffailles : Fête la victoire.....	105
Figure 8.8: Fête de la victoire.....	108
Figure 8.9: Les chiens de Lapalus.....	110
Figure 9.1: Chauffailles, place du marché.....	117
Figure 9.2: Oyé : Maison brionnaise.....	119
Figure 9.3: Grèves à Chauffailles (1845).....	121
Figure 9.4: Démolition de la vieille église.....	123
Figure 9.5: St-Germain : Château de Vavre.....	124
Généalogie Choiseul.....	33
Pape (1500-1560).....	
Léon X.....	29
Téméraire, Charles le : La chute.....	34
(Vicomte de Mâcon).....	
Hugues Le Blanc.....	23
Walter.....	23

